



NOUVEAU-BRUNSWICK 2021
IX^{es} Jeux de la Francophonie



PLAN D'AFFAIRES

—

VOLUME 1

TABLE DES MATIÈRES DU PLAN D’AFFAIRES – VOLUME 1

0.0	AVANT-PROPOS	13
1.0	INTRODUCTION	19
1.1	MONCTON-DIEPPE, CAPITALES MONDIALES DE LA FRANCOPHONIE EN 2021!.....	21
1.2	HISTORIQUE DE L’ÉVÉNEMENT	22
2.0	L’ÉVÉNEMENT	25
2.1	LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE	27
2.2	LE DÉTENTEUR DE DROIT AU NIVEAU INTERNATIONAL.....	28
2.2.1	<i>La mission du CIJF</i>	28
2.2.2	<i>Le Conseil d’orientation</i>	30
2.2.3	<i>La Direction du CIJF</i>	30
2.3	LA COMMUNAUTÉ D’ACCUEIL.....	31
2.3.1	<i>Le Nouveau-Brunswick au sein de la Francophonie</i>	31
2.3.2	<i>Les ressources économiques</i>	32
2.3.3	<i>La démographie</i>	32
2.3.4	<i>La stratégie jeunesse</i>	33
2.4	L’ÉVÉNEMENT	34
2.4.1	<i>Une création historique</i>	34
2.4.2	<i>Les objectifs des Jeux de la Francophonie</i>	35
2.4.3	<i>Le concept des Jeux de la Francophonie</i>	35
2.4.4	<i>Les principales orientations des IX^{es} Jeux de la Francophonie</i>	36
2.4.5	<i>Le Comité national organisateur des Jeux de la Francophonie</i>	38
2.4.6	<i>Les disciplines sportives, concours culturels et activités de développement</i>	39
2.4.6.1	Les concours culturels.....	39
2.4.6.2	Les compétitions sportives	39
2.4.6.3	Les activités de développement	39
2.4.7	<i>Le cahier des charges</i>	40
2.5	AUTRES ACTIVITÉS RELIÉES À LA MANIFESTATION	40
2.5.1	<i>Activités principales</i>	41
2.5.2	<i>Activités grand public</i>	41
2.5.3	<i>Activités pour les participants</i>	41
2.5.4	<i>Autres activités</i>	42
2.5.5	<i>Réunions</i>	42
2.6	LA MANIFESTATION EN BREF	43
3.0	VISION ET OBJECTIFS	47
3.1	INTRODUCTION	49
3.2	VISION.....	49
3.3	MISSION	49
3.4	OBJECTIFS	49
4.0	STRUCTURE DU CNJF	51
4.1	DÉSIGNATION ET ASPECTS JURIDIQUES	53
4.1.1	<i>Dénominations</i>	53
4.1.2	<i>Lettres patentes</i>	53
4.1.3	<i>Règlements généraux</i>	56
4.1.4	<i>Rapports annuels et périodiques</i>	56
4.2	LE COMITÉ DE TRANSITION	56
4.3	STRUCTURE DU CNJF	56

4.3.1	<i>La structure politique</i>	56
4.3.2	<i>Les membres de la corporation du CNJF</i>	56
4.3.2.1	L'Assemblée générale	57
4.3.2.2	Le Conseil d'administration	57
4.3.2.3	Les dirigeants de la corporation.....	58
4.3.2.3.1	Le président du CNJF.....	59
4.3.2.3.2	Le vice-président du CNJF.....	59
4.3.2.3.3	Le secrétaire du CNJF.....	59
4.3.2.3.4	Le trésorier du CNJF.....	60
4.3.2.3.5	Le directeur général du CNJF.....	60
4.3.2.4	Le comité des finances.....	60
4.3.2.5	Le comité des gouverneurs.....	61
4.3.2.6	Le comité d'engagement de la communauté.....	61
4.3.3	<i>Structure opérationnelle</i>	63
4.3.3.1	La direction générale	63
4.3.3.1.1	Le directeur général du CNJF.....	63
4.3.3.1.2	Le directeur général adjoint du CNJF.....	64
4.3.3.1.3	Le conseiller spécial	65
4.3.3.2	Le comité de direction	65
4.3.3.3	Le comité de coordination	66
4.3.3.4	Le comité de régie.....	67
4.3.3.5	Les services.....	69
4.3.3.6	Les secteurs.....	69
4.3.4	<i>Le personnel</i>	69
4.4	MANDATS ET OBJECTIFS DES SERVICES ET SECTEURS.....	70
4.4.1	<i>La direction générale</i>	70
4.4.2	<i>La direction – Finances</i>	70
4.4.2.1	Le service des finances.....	71
4.4.2.1.1	Le secteur du budget	71
4.4.2.1.2	Le secteur de l'approvisionnement	71
4.4.2.1.3	Le secteur de la comptabilité.....	72
4.4.2.1.4	Le secteur des opérations financières durant les Jeux.....	72
4.4.3	<i>La direction –Administration et ressources humaines</i>	73
4.4.3.1	Le service de l'administration	73
4.4.3.1.1	Le secteur du soutien administratif	73
4.4.3.1.2	Le secteur de la gestion des espaces de bureau.....	73
4.4.3.1.3	Le secteur du soutien informatique	74
4.4.3.1.4	Le secteur de l'inventaire et des legs.....	74
4.4.3.2	Le service de la gestion des risques et des aspects juridiques	74
4.4.3.2.1	Le secteur de la gestion des risques	74
4.4.3.2.2	Le secteur des aspects juridiques	75
4.4.3.2.3	Le secteur des ententes contractuelles	75
4.4.3.2.4	Le secteur des assurances.....	75
4.4.3.3	Le service des ressources humaines.....	76
4.4.3.3.1	Le secteur des embauches.....	76
4.4.3.3.2	Le secteur de la gestion du personnel.....	76
4.4.3.3.3	Le secteur de la gestion des membres du CNJF	77
4.4.3.3.4	Le secteur du programme de stage	77
4.4.3.4	Le service des bénévoles.....	77
4.4.3.4.1	Le secteur de l'orientation et formation des bénévoles	78
4.4.3.4.2	Le secteur du recrutement, placement, accréditation des bénévoles.....	78
4.4.3.4.3	Le secteur du centre des bénévoles et de l'information.....	78
4.4.3.4.4	Le secteur des agents de liaison des services.....	79
4.4.3.4.5	Le secteur de la distribution des uniformes	79
4.4.4	<i>La direction – Planification stratégique, relations internationales, gouvernementales et communautaires</i>	79
4.4.4.1	Le service de la planification stratégique et du transfert des connaissances	80

4.4.4.1.1	Le secteur de la gestion de l'échéancier.....	80
4.4.4.1.2	Le secteur de la production de documents opérationnels.....	80
4.4.4.1.3	Le secteur du programme d'observation et transfert des connaissances	80
4.4.4.2	Le service des relations internationales	81
4.4.4.2.1	Le secteur du CIJF.....	81
4.4.4.2.2	Le secteur des chefs de délégations	81
4.4.4.2.3	Le secteur des délégations.....	82
4.4.4.2.4	Le secteur des agents de liaison des délégations	82
4.4.4.2.5	Le secteur des informations	82
4.4.4.3	Le service des relations gouvernementales.....	82
4.4.4.3.1	Le secteur des relations intergouvernementales	83
4.4.4.3.2	Le secteur de la gestion administrative du comité de coordination	83
4.4.4.4	Le service des relations avec la communauté	83
4.4.4.4.1	Le secteur des relations avec la communauté acadienne.....	83
4.4.4.4.2	Le secteur des relations avec la communauté autochtone.....	84
4.4.4.4.3	Le secteur des relations avec la communauté anglophone	84
4.4.4.4.4	Le secteur des relations avec la communauté francophone canadienne	85
4.4.4.5	Le service du protocole.....	85
4.4.4.5.1	Le secteur des services aux délégations	85
4.4.4.5.2	Le secteur des services aux dignitaires	86
4.4.4.5.3	Le secteur des activités protocolaires sur les sites	86
4.4.4.5.4	Le secteur des hôtes et hôtesse.....	86
4.4.4.5.5	Le secteur des invitations	86
4.4.5	<i>La direction – Communications et marketing.....</i>	<i>87</i>
4.4.5.1	Le service des commandites	87
4.4.5.1.1	Le secteur de la recherche de commanditaires.....	87
4.4.5.1.2	Le secteur de l'activation des commanditaires	88
4.4.5.1.3	Le secteur de l'activation des partenaires publics et institutionnels	88
4.4.5.1.4	Le secteur de la mercatique pirate	89
4.4.5.2	Le service de la billetterie et produits dérivés	89
4.4.5.2.1	Le secteur de la gestion de la billetterie	89
4.4.5.2.2	Le secteur de la création, production et inventaire des produits dérivés.....	90
4.4.5.2.3	Le secteur de la boutique souvenirs.....	90
4.4.5.2.4	Le secteur de la vente et distribution du journal/programmes	91
4.4.5.3	Le service des communications	91
4.4.5.3.1	Le secteur de la mascotte	91
4.4.5.3.2	Le secteur des outils promotionnels.....	92
4.4.5.3.3	Le secteur du programme et activation touristique.....	92
4.4.5.3.4	Le secteur de la publicité	92
4.4.5.3.5	Le secteur des relations de presse en amont.....	93
4.4.5.3.6	Le secteur de la norme et activation de la marque.....	93
4.4.5.3.7	Le secteur des publications et du graphisme	94
4.4.5.3.8	Le secteur des langues officielles et traductions	94
4.4.5.3.9	Le secteur du site Internet et médias sociaux	94
4.4.5.3.10	Le secteur du Journal officiel durant les Jeux	95
4.4.5.4	Le service des services aux médias	95
4.4.5.4.1	Le secteur de l'accréditation et hébergement	95
4.4.5.4.2	Le secteur des statistiques et résultats, information médias.....	97
4.4.5.4.3	Le secteur du centre international médias (CIM) et satellites	97
4.4.5.4.4	Le secteur des photographes.....	97
4.4.5.4.5	Le secteur des conférences de presse pendant l'événement.....	98
4.4.5.5	Le service de la télédiffusion.....	98
4.4.5.5.1	Le secteur du signal international.....	98
4.4.5.5.2	Le secteur du centre de radio-télédiffusion	98
4.4.5.5.3	Le secteur des résumés TV	99
4.4.6	<i>La direction – Programmation événementielle</i>	<i>99</i>
4.4.6.1	Le service des événements préJeux	99
4.4.6.1.1	Le secteur des programmes éducatifs.....	99



4.4.6.1.2	Le secteur des événements promotionnels et communautaires	100
4.4.6.1.3	Le secteur des expositions, salons et galas.....	100
4.4.6.1.4	Le secteur des activités de financement	100
4.4.6.2	Le service des événements périphériques	101
4.4.6.2.1	Le secteur de la programmation du Village de la Francophonie.....	101
4.4.6.2.2	Le secteur de l'animation au Village des Jeux	101
4.4.6.2.3	Le secteur des réunions officielles de la Francophonie.....	102
4.4.6.2.4	Le secteur des réceptions	102
4.4.6.2.5	Le secteur des journées spéciales et touristiques	102
4.4.6.2.6	Le secteur du banquet final	103
4.4.6.2.7	Le secteur de la soirée des bénévoles	103
4.4.6.3	Le service des cérémonies et gala des lauréats.....	104
4.4.6.3.1	Le secteur de la cérémonie d'accueil.....	104
4.4.6.3.2	Le secteur de la cérémonie d'ouverture.....	104
4.4.6.3.3	Le secteur de la cérémonie de clôture	105
4.4.6.3.4	Le secteur des remises de médailles	105
4.4.6.3.5	Le secteur du gala des lauréats.....	106
4.4.7	<i>La direction – Programmation des compétitions et concours culturels</i>	106
4.4.7.1	Le service des compétitions sportives	106
4.4.7.1.1	Le secteur – Athlétisme et Handisport	106
4.4.7.1.2	Le secteur – Basket-ball	106
4.4.7.1.3	Le secteur – Football (Soccer).....	106
4.4.7.1.4	Le secteur – Lutte libre	106
4.4.7.1.5	Le secteur – Lutte africaine.....	106
4.4.7.1.6	Le secteur – Judo	106
4.4.7.1.7	Le secteur – Tennis de table	106
4.4.7.1.8	Le secteur – Tennis (démonstration)	106
4.4.7.2	Le service des concours culturels et activités de développement	107
4.4.7.2.1	Le secteur – Arts plastiques et visuels	108
4.4.7.2.2	Le secteur – Arts de la rue	108
4.4.7.2.3	Le secteur – Chanson.....	108
4.4.7.2.4	Le secteur – Contes et conteurs	108
4.4.7.2.5	Le secteur – Danse de création.....	108
4.4.7.2.6	Le secteur – Littérature.....	108
4.4.7.2.7	Le secteur – Photographie	108
4.4.7.2.8	Le secteur – Improvisation (démonstration)	108
4.4.7.2.9	Le secteur – Création de développement durable	108
4.4.7.2.10	Le secteur – Création numérique	108
4.4.7.3	Le service des services connexes	109
4.4.7.3.1	Le secteur des événements tests.....	109
4.4.7.3.2	Le secteur de la présentation et animation.....	109
4.4.7.3.3	Le secteur de l'équipement sportif et culturel	109
4.4.7.3.4	Le secteur médical	110
4.4.7.3.5	Le secteur des contrôles antidopage	110
4.4.7.3.6	Le secteur de la gestion des résultats / statistiques	111
4.4.7.3.7	Le secteur des officiels techniques et juges.....	111
4.4.8	<i>La direction – Opérations</i>	111
4.4.8.1	Le service de la logistique	112
4.4.8.1.1	Le secteur des visas d'entrée au Canada	112
4.4.8.1.2	Le secteur de l'aéroport.....	112
4.4.8.1.3	Le secteur de l'accréditation.....	112
4.4.8.1.4	Le secteur du transport.....	113
4.4.8.2	Le service de l'hébergement et de l'alimentation (hors Village des Jeux)	113
4.4.8.2.1	Le secteur de l'hébergement (hors Village des Jeux)	113
4.4.8.2.2	Le secteur de l'alimentation (hors Village des Jeux).....	114
4.4.8.3	Le service de la sécurité	114
4.4.8.3.1	Le secteur de la police.....	114
4.4.8.3.2	Le secteur des services de sécurité des sites	115

4.4.8.3.3	Le secteur du gardiennage.....	115
4.4.8.3.4	Le secteur du contrôle d'accès	115
4.4.8.3.5	Le secteur des stationnements.....	115
4.4.8.3.6	Le secteur du contrôle du trafic.....	116
4.4.9	La direction adjointe – Installations.....	116
4.4.9.1	Le service de la gestion des sites (hors Village des Jeux).....	116
4.4.9.1.1	Le secteur de la gestion et exploitation des sites.....	116
4.4.9.1.2	Le secteur des prestations aux spectateurs et concessions.....	117
4.4.9.1.3	Le secteur du développement durable	117
4.4.9.2	Le service du Village des Jeux	118
4.4.9.2.1	Le secteur de la gestion	118
4.4.9.2.2	Le secteur des logements	118
4.4.9.2.3	Le secteur des repas	118
4.4.9.3	Le service des services généraux	119
4.4.9.3.1	Le secteur de la planification des sites et aménagements temporaires.....	119
4.4.9.3.2	Le secteur de la gestion des équipements et entrepôts.....	119
4.4.9.3.3	Le secteur de la signalisation, du pavoiement et de la décoration.....	120
4.4.9.3.4	Le secteur de la fabrication.....	120
4.4.9.3.5	Le secteur de l'électricité et sa distribution.....	121
4.4.9.4	Le service de la technologie.....	121
4.4.9.4.1	Le secteur de l'infrastructure technologique	121
4.4.9.4.2	Le secteur de l'équipement technologique.....	122
4.4.9.4.3	Le secteur du support technique.....	122
4.4.9.4.4	Le secteur des applications et de la programmation	123
4.4.9.4.5	Le secteur des télécommunications	123
4.4.9.5	Le service de la liaison aux immobilisations	123
5.0	ÉCHÉANCIER DE L'ÉVÉNEMENT.....	125
5.1	MÉTHODOLOGIE DE L'ÉCHÉANCIER POUR L'ÉVÉNEMENT.....	127
5.2	ÉCHÉANCIER DE L'ÉVÉNEMENT	129
6.0	LES SITES	131
6.1	EXIGENCES DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE.....	133
6.2	LES PARAMÈTRES	134
6.3	LES SITES SPORTIFS, CULTURELS ET D'ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT.....	135
6.3.1	<i>Zone 1 : Université de Moncton.....</i>	<i>135</i>
6.3.1.1	Stade de l'Université de Moncton	135
6.3.1.2	CEPS	135
6.3.1.3	CEPS terrain extérieur.....	135
6.3.1.4	Terrain d'entraînement de lancer.....	135
6.3.1.5	Sites de répétition et atelier de la chanson	135
6.3.1.6	Studio Théâtre La Grange	136
6.3.2	<i>Zone 2 : Centre-Ville de Dieppe.....</i>	<i>136</i>
6.3.2.1	La Place 1604	136
6.3.2.2	Centre des arts et de la culture de Dieppe	136
6.3.2.3	Hôtel de ville de Dieppe.....	136
6.3.2.4	CCNB	136
6.3.2.5	École Mathieu-Martin.....	136
6.3.2.6	Centre multigénérationnel	136
6.3.3	<i>Zone 3 : Centre-Ville de Moncton</i>	<i>137</i>
6.3.3.1	Théâtre Capitol.....	137
6.3.3.2	Centre culturel Aberdeen et le Théâtre L'Escaouette	137
6.3.3.3	Complexe centre-ville	137
6.3.4	<i>Zone 4 : Zone-ouest de Moncton</i>	<i>137</i>
6.3.4.1	CN Sportplex	137
6.3.4.2	Colisée de Moncton.....	137
6.3.4.3	Parc Centennial et Terrain Rocky Stone	137



6.3.4.4	École Bernice MacNaughton	137
6.3.4.5	École Harrison Trimble.....	137
6.3.5	Zone 5 : Sackville	138
6.3.5.1	Université Mount Allison	138
6.3.5.2	Parc Mémorial Bill Johnstone	138
6.3.5.3	École Tantramar.....	138
6.3.5.4	Centre Mémorial Civique Tantramar.....	138
6.3.6	Sites décentralisés.....	138
6.3.6.1	Casino du Nouveau-Brunswick.....	138
6.3.6.2	Crandall University.....	138
6.4	LE VILLAGE DES JEUX.....	138
6.4.1	Généralités.....	138
6.4.1.1	Description du Village	138
6.4.1.2	La restauration.....	140
6.4.2	La Place du Village	140
6.4.3	L'Arrondissement Est	140
6.4.4	L'Arrondissement Ouest.....	140
6.5	LES HÔTELS.....	140
6.6	LES SITES PROTOCOLAIRES	141
6.6.1	Cérémonies d'ouverture et de clôture	141
6.6.2	Banquet final.....	141
6.6.3	Le gala des lauréats	141
6.7	LES AUTRES SITES PENDANT L'ÉVÉNEMENT.....	142
6.7.1	L'aéroport.....	142
6.7.2	Le Village de la Francophonie	142
6.7.2.1	Description.....	142
6.7.2.2	Cérémonie nocturne de remise de médailles.....	142
6.7.2.3	Kiosques des partenaires.....	143
6.7.3	Le centre international des médias.....	143
6.7.4	Les autres sites.....	144
6.8	LES SITES AVANT L'ÉVÉNEMENT	144
6.8.1	Quartiers généraux du Comité national organisateur	144
6.8.2	Ateliers et entrepôts.....	144
7.0	LE BUDGET	145
7.1	LES PARAMÈTRES DU BUDGET	147
7.1.1	Au plan des ressources humaines.....	147
7.1.2	Au plan marketing	147
7.1.3	Au plan de la programmation.....	147
7.1.4	Au plan opérationnel	148
7.1.5	Au plan des sites.....	148
7.2	APPROCHE BUDGÉTAIRE.....	148
7.2.1	Budget conventionnel.....	149
7.2.2	Budget complémentaire	150
7.3	STRUCTURE DU BUDGET ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES.....	150
7.4	SOMMAIRE DU BUDGET	151
7.5	PROJET DU CONTRÔLE DES COÛTS ET MISES À JOUR DU BUDGET	154
7.6	GESTION DE LA CONTINGENCE.....	154
7.7	POLITIQUE FINANCIÈRE ET AUTRES DOCUMENTS	155
8.0	IMPACTS ET RETOMBÉES DE L'ÉVÉNEMENT	157
8.1	IMPACT ÉCONOMIQUE.....	159
8.2	IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL.....	160
8.3	IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT SPORTIF	161

8.4	RETOMBÉES ÉDUCATIONNELLES ET RÉCRÉATIVES	162
8.5	RETOMBÉES FINANCIÈRES	163
8.6	RETOMBÉES EN INFRASTRUCTURES	163
8.7	RETOMBÉES EN ÉQUIPEMENTS	164
8.8	RETOMBÉES PROMOTIONNELLES	165
8.9	RETOMBÉES EN EXPERTISE CULTURELLE, SPORTIVE ET ORGANISATIONNELLE	165
8.10	RETOMBÉES ÉCOLOGIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	166
8.11	RETOMBÉES D'INTÉGRATION	167
9.0	SYNTHÈSE DU PLAN D'AFFAIRES	169
9.1	LES OBJECTIFS DU <i>PLAN D'AFFAIRES</i>	171
9.2	MONCTON ET DIEPPE, CAPITALES MONDIALES DE LA FRANCOPHONIE EN 2021	171
9.3	LES JEUX DE LA FRANCOPHONIE	172
9.4	PAYS D'ACCUEIL DES HUIT PREMIÈRES ÉDITIONS DES JEUX	173
9.5	UN PROJET MOBILISATEUR ET RASSEMBLEUR	173
9.6	LE COMITÉ NATIONAL ORGANISATEUR	173
9.7	LES SITES	174
9.8	APPUIS	174
9.9	OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	174
9.10	LES DÉPENSES NE RELEVANT PAS DU CNJF	175
9.11	LES REVENUS RELEVANT DU CNJF	175
9.12	LES RETOMBÉES ET HÉRITAGES DE L'ÉVÉNEMENT	175
9.13	LE FINANCEMENT	178
9.14	L'ANALYSE DE RISQUES	180
9.15	ÉNUMÉRATION DES CONTRAINTES DÉCELABLES ET INCONNUES	180
9.16	LES OBLIGATIONS QUE LE CNJF PRÉVOIT NE PAS POUVOIR RESPECTER	182
9.17	LE PLAN D'ACTION	182

TABLE DES MATIÈRES DES ANNEXES – VOLUME 2

ANNEXE 1.0 PROGRAMME GÉNÉRAL
ANNEXE 2.0 GRILLE RÉCAPITULATIVE DES SITES SPORTIFS (DE COMPÉTITION, D'ÉCHAUFFEMENT ET D'ENTRAÎNEMENT)
ANNEXE 3.0 GRILLE RÉCAPITULATIVE DES CONCOURS CULTURELS ET ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT
ANNEXE 4.0 GRILLE RÉCAPITULATIVE DES SITES D'HÉBERGEMENT ET DES AUTRES SITES
ANNEXE 5.0 GRILLE RÉCAPITULATIVE DES SITES PÉRIPHÉRIQUES
ANNEXE 6.0 SITES
<i>Annexe 6.1 – Grille des sites</i>
<i>Annexe 6.2 – Exigences du CIJF</i>
<i>Annexe 6.3 – Normes d'Abidjan</i>
ANNEXE 7.0 GRILLE DE PARTICIPATION AUX JEUX ANTÉRIEURS
ANNEXE 8.0 RESSOURCES HUMAINES ET ASPECTS LÉGAUX
<i>Annexe 8.1 – Organigramme</i>
<i>Annexe 8.2 – Procédures RH</i>
<i>Annexe 8.3 – Code d'éthique</i>
<i>Annexe 8.4 – Statuts et règlements</i>
<i>Annexe 8.5 – Lettres patentes</i>
ANNEXE 9.0 DOCUMENTS PARAMÈTRES
<i>Annexe 9.1 – Sécurité institutionnelle et privée</i>
<i>Annexe 9.2 – Transport</i>
<i>Annexe 9.3 – Télédiffuseur hôte</i>
<i>Annexe 9.4 – Billetterie</i>
<i>Annexe 9.5 – Commandites</i>

ANNEXE 10.0 | PLANIFICATION STRATÉGIQUE - TABLES DES MATIÈRES

- Annexe 10.1 – Plan de marketing*
- Annexe 10.2 – Manuel d’opération*
- Annexe 10.3 – Manuel d’exploitation par site*
- Annexe 10.4 – Rapport final*

ANNEXE 11.0 | BUDGET

- Annexe 11.1 – Sommaire des revenus et analyse de risques*
- Annexe 11.2 – Sommaire des dépenses et analyse de risques*
- Annexe 11.3 – Les obligations*
- Annexe 11.4 – Éléments nonbudgétisés*
- Annexe 11.5 – Remboursement des taxes de vente*
- Annexe 11.6 – Budget opérationnel*
- Annexe 11.7 – Détails des biens et services des partenaires gouvernementaux, institutions et propriétaires de sites*
- Annexe 11.8 – Plan d’embauche*
- Annexe 11.9 – Budget des équipements sportifs, culturels et audiovisuels*
- Annexe 11.10 – Budget activités périphériques*
- Annexe 11.11 – Budget de transport*
- Annexe 11.12 – Budget d’opération des sites des Villages des Jeux*
- Annexe 11.13 – Budget d’opération des sites incluant la sécurité institutionnelle et privée et la technologie*
- Annexe 11.14 – Étendue des travaux et évaluation de classe C*
- Annexe 11.15 – Budget d’aménagement temporaire des sites*
- Annexe 11.16 – Budget Télédiffuseur Hôte*
- Annexe 11.17 – Budget des legs*
- Annexe 11.18 – Impact économique*
- Annexe 11.19 – Flux de trésorerie*

ANNEXE 12.0 | PROCÉDURES FINANCIÈRES

- Annexe 12.1 – Cadre financier*
- Annexe 12.2 – Politique des niveaux d’autorisation*
- Annexe 12.3 – Politique d’acquisition*
- Annexe 12.4 – Politique de frais de déplacement*
- Annexe 12.5 – Système de classement*

ANNEXE 13.0 | OBLIGATIONS ET CRITÈRES DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE À L’ACCUEIL D’ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX

- Annexe 13.1 – Politique fédérale concernant l’accueil de manifestations sportives internationales*
- Annexe 13.2 – Exigences de Sport Canada pour le plan d’affaires*

ANNEXE 14.0 | PLAN DES LANGUES OFFICIELLES

ANNEXE 15.0 | CONTRAT ENTRE LE CIJF ET LE CNJF

ANNEXE 16.0 | EXPÉRIENCE DES CONSULTANTS

ANNEXE 17.0 | LISTE DES MÉDAILLÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ANNEXE 18.0 | GLOSSAIRE

ANNEXES – FORMULAIRES DE SITES ET AIRES FONCTIONNELLES – VOLUME 3

ANNEXE A.0 | FORMULAIRES DE SITE

- Annexe A.1 – Formulaires des sites de compétitions*
- Annexe A.2 – Formulaires des sites d’entraînement*
- Annexe A.3 – Formulaires des sites des concours culturels et activités de développement*
- Annexe A.4 – Formulaires des sites des ateliers culturels et activités de développement*
- Annexe A.5 – Formulaires des sites des activités périphériques*
- Annexe A.6 – Formulaires des sites d’hébergement*
- Annexe A.7 – Formulaires des autres sites*

ANNEXE B.0 | AIRES FONCTIONNELLES

Annexe B.1 – Aires fonctionnelles des sites de compétitions

Annexe B.2 – Aires fonctionnelles des sites d’entraînement

Annexe B.3 – Aires fonctionnelles des sites des concours culturels et activités de développement

Annexe B.4 – Aires fonctionnelles des sites des ateliers culturels et activités de développement

Annexe B.5 – Aires fonctionnelles des sites des activités périphériques

Annexe B.6 – Aires fonctionnelles des sites d’hébergement

Annexe B.7 – Aires fonctionnelles des autres sites

ANNEXES – PLANS DES ZONES ET PLANS SCHÉMAS (« BLOC PLANS ») – VOLUME 4

ANNEXE C.0 | PLANS

Annexe C.1 – Plan général

Annexe C.2 – Plans par zone

ANNEXE D.0 | PLANS SCHÉMAS (« BLOC PLANS »)

Annexe D.1 – Plans des sites de compétitions

Annexe D.2 – Plans des sites d’entraînement

Annexe D.3 – Plans des sites des concours culturels et activités de développement

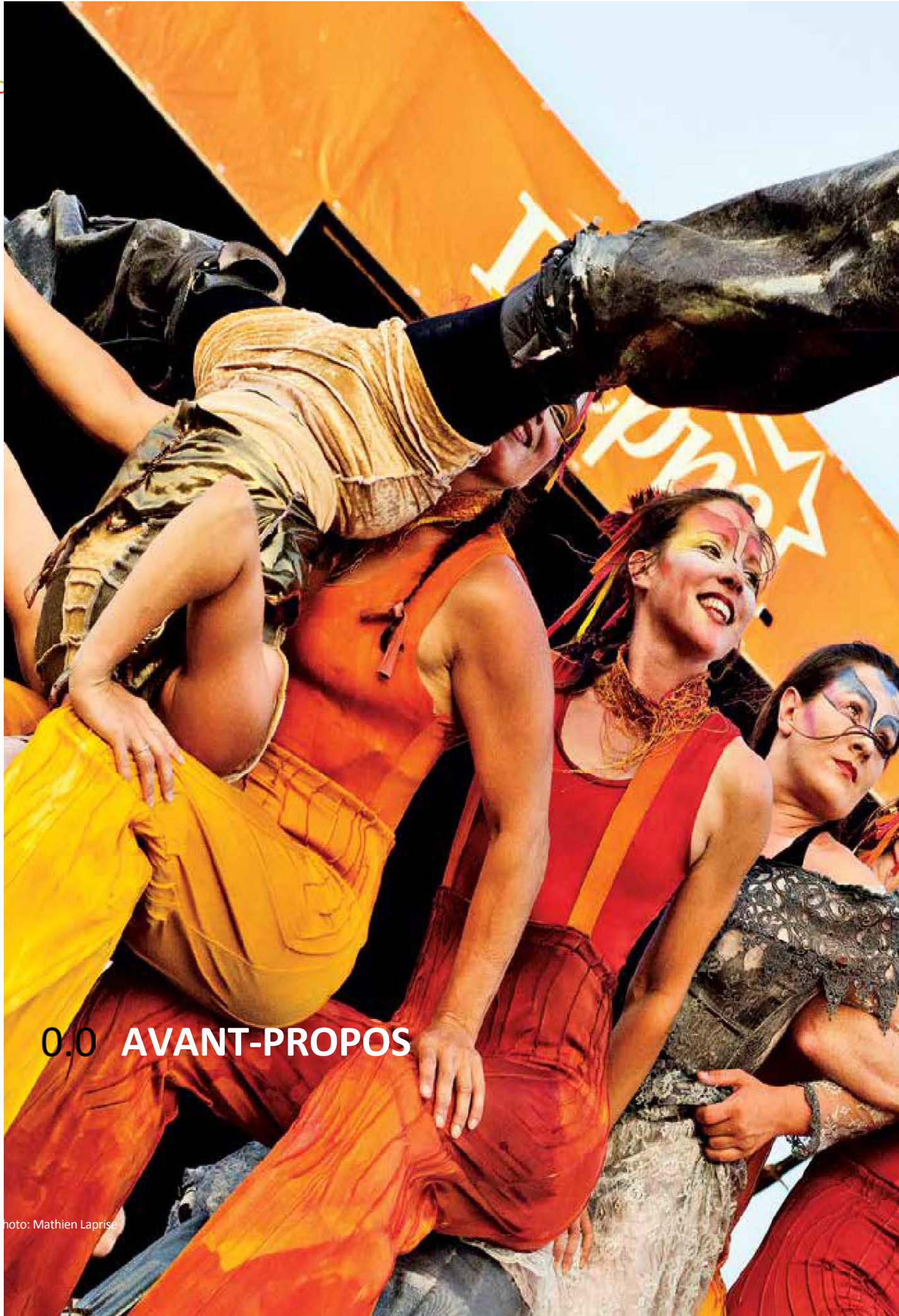
Annexe D.4 – Plans des sites des ateliers culturels et activités de développement

Annexe D.5 – Plans des sites des activités périphériques

Annexe D.6 – Plans des sites d’hébergement

Annexe D.7 – Plans des autres sites

ANNEXES – LETTRES D’APPUI – VOLUME 5



0.0 AVANT-PROPOS

photo: Mathien Laprise



Le *Plan d'affaires* a été élaboré par le CNJF, avec l'appui des firmes *Organisports Consultants inc.*, OMR Project, Musique Guivio, CBCL et Viridis¹ dans le but de fournir aux villes de Moncton et de Dieppe ainsi qu'aux gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada des données techniques et logistiques indispensables à la tenue de l'événement.

Le *Plan d'affaires* a comme but de fournir des éléments complémentaires et de se conformer aux critères des gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada pour l'analyse d'une demande de contribution financière.

Le présent *Plan d'affaires* a notamment été conçu en gardant à l'esprit les objectifs suivants:

- ◆ rassembler et fournir une information pertinente aux autorités publiques;
- ◆ établir un premier plan stratégique de la tenue de la manifestation qui tienne compte des différentes étapes du processus de sa réalisation;
- ◆ identifier la structure organisationnelle la plus à même de répondre aux besoins du Comité national organisateur des IX^{es} Jeux de la Francophonie (ci-après nommé CNJF);
- ◆ développer un plan opérationnel prenant en considération toutes les différentes étapes organisationnelles indispensables au succès de l'événement;
- ◆ clarifier les besoins en ressources humaines, financières et en équipement nécessaires afin d'accueillir avec succès ces Jeux;
- ◆ documenter les dépenses organisationnelles de l'événement ainsi que toutes les sources potentielles de revenus;
- ◆ identifier les demandes de contributions en nature (contributions en espèces et biens et services) auprès des différents niveaux de gouvernement, des institutions, des organismes et des propriétaires de sites;
- ◆ estimer quelles seront les retombées des IX^{es} Jeux de la Francophonie et quels héritages ils légueront aux générations futures.

Afin de saisir dans son ensemble le concept des Jeux de la Francophonie et rédiger un *Plan d'affaires* cohérent et réaliste, les documents officiels suivants du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) ont été étudiés :

- ◆ Règles des Jeux de la Francophonie;
- ◆ Statuts du Comité international des Jeux de la Francophonie;
- ◆ Guide de candidature pour les IX^{es} Jeux de la Francophonie;
- ◆ Cahier complémentaire pour les IX^{es} Jeux de la Francophonie;
- ◆ Cahier des charges CIJF – CNJF – IX^{es} Jeux de la Francophonie.

Ce *Plan d'affaires* a également pris en compte les documents suivants:

¹ Pour plus d'information, se référer à l'annexe 16.

- ◆ Document de travail déposé au Gouvernement du Nouveau-Brunswick – 2 octobre 2017;
- ◆ Manuel technique de chaque discipline sportive et concours culturel ;
- ◆ Réglementation des compétitions sportives, concours de création et concours culturels ;
- ◆ Site Internet des Jeux de la Francophonie et d'Abidjan 2017;
- ◆ Dépliant des VIII^{es} Jeux de la Francophonie – Abidjan 2017;
- ◆ Dossier de presse des VIII^{es} Jeux de la Francophonie – Abidjan 2017;
- ◆ Lettres patentes et demande de la constitution de la corporation;
- ◆ Statuts et règlements du CNJF;
- ◆ Structure de gouvernance (incluant un organigramme) – 7 octobre 2016;
- ◆ Matrice des rôles, des responsabilités et des liens opérationnels;
- ◆ Rapport d'étape auprès du Gouvernement du Nouveau-Brunswick;
- ◆ Mandat et composition des sous-comités de coordination;
- ◆ Gabarit de contrat de travail;
- ◆ Protocole d'accords avec les ordres de gouvernement pour la mise à disposition de certains membres de la direction générale / comité de direction;
- ◆ Logo texte descriptif;
- ◆ Guide des inscriptions – VIII^{es} Jeux de la Francophonie, Abidjan 2017;
- ◆ Guide de Partenariat – VIII^{es} Jeux de la Francophonie, Abidjan 2017;
- ◆ Rapport de synthèse de l'évaluation du CIJF des VIII^{es} Jeux d'Abidjan 2017;
- ◆ Rapport de synthèse de l'évaluation du CIJF des VII^{es} Jeux de Nice 2013;
- ◆ Rapport final du CNJF – Jeux de la Francophonie Nice 2013².

Le lecteur trouvera en annexe 11.6 du *Plan d'affaires*, le budget détaillé de l'événement en format Excel. Pour plus d'informations sur l'approche utilisée pour l'élaboration de ces prévisions budgétaires, prière de consulter la section 7 du présent document.

Dans le cadre de la production de ce *Plan d'affaires*, le budget des services policiers n'a pas été inclus, car il sera produit par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) dans les prochains mois. Cependant, un montant forfaitaire a été porté au budget. À noter qu'il ne s'appuie pas sur une documentation détaillée qui justifierait les chiffres inclus dans ce budget.

Aux fins de concision et de simplicité, sauf indication contraire, les mots qui désignent le genre masculin incluent le féminin, des situations neutres et vice versa.



² Le rapport du CNJF des Jeux de la Francophonie d'Abidjan 2017 n'a été disponible qu'une semaine avant le dépôt du *plan d'affaires*.

Le *Plan d'affaires* (document en format Word et PDF) ainsi que le budget qui l'accompagne ont été réalisés par le Comité national organisateur des IX^{es} Jeux de la Francophonie – Moncton/Dieppe 2021. Ils sont la propriété exclusive du CNJF – Moncton/Dieppe 2021 et toute modification ou utilisation de ces documents par une tierce partie, pour quelque raison et de quelque façon que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation écrite expresse du CNJF – Moncton/Dieppe 2021.

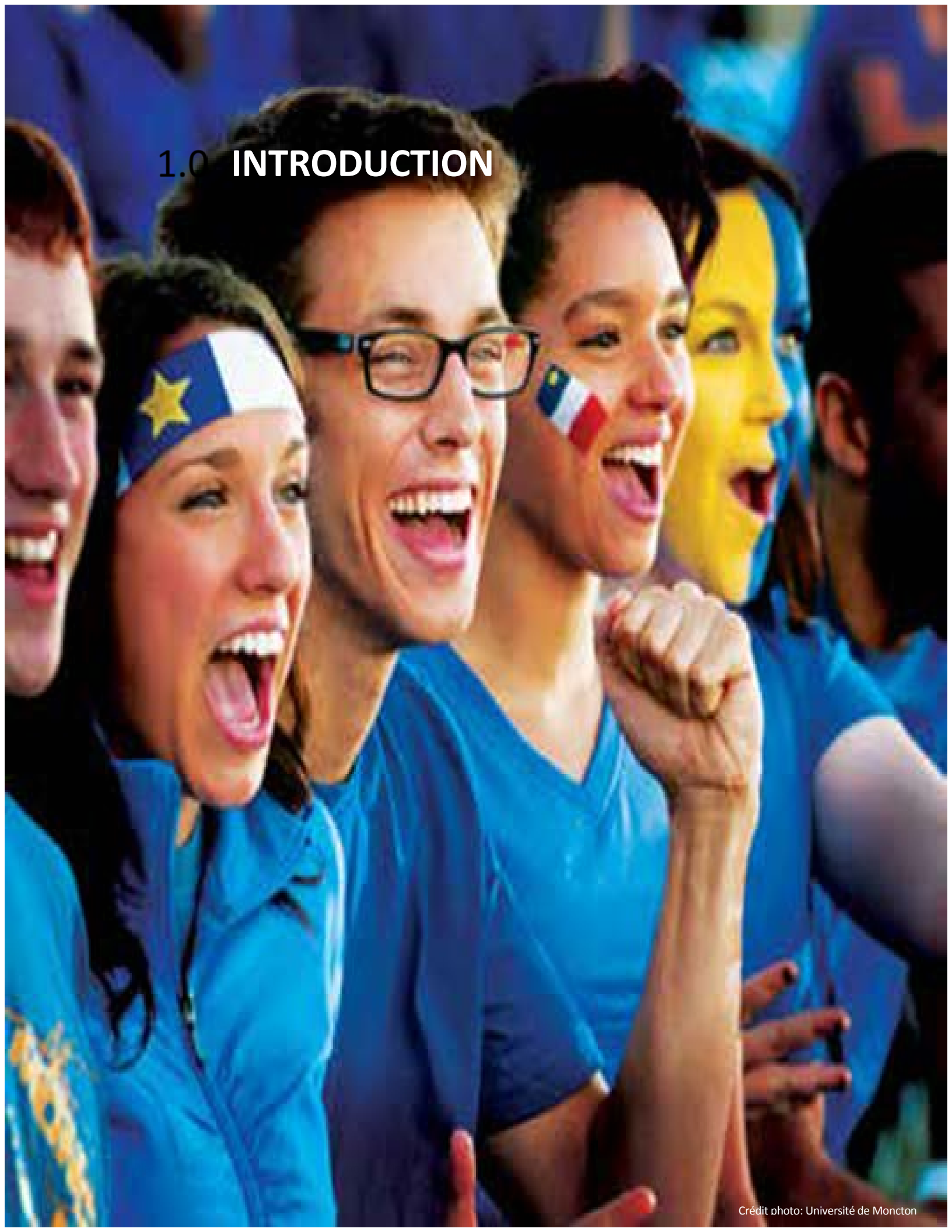
© Tous droits réservés, 2018 – Comité national organisateur des IX^{es} Jeux de la Francophonie – Moncton/Dieppe 2021.

Le présent *Plan d'affaires* (document Word) a été élaboré à partir du Gabarit pro forma de Plan d'affaires en vue de la tenue d'une manifestation sportive, dont les droits d'auteur sont détenus exclusivement et conjointement par l'Alliance canadienne du tourisme sportif et *Organisports Consultants inc.*

Toute adaptation de la documentation relative à ce Gabarit, sous quelque forme que ce soit (document papier, fichier Word / Excel, PDF, etc.) par une tierce partie, à quelque fin que ce soit ou pour tout événement autre que les « IX^{es} Jeux de la Francophonie – Moncton/Dieppe 2021 » est strictement interdite sans l'autorisation écrite expresse de l'Alliance canadienne du tourisme sportif et d'*Organisports Consultants inc.*

© Tous droits réservés – Alliance canadienne du tourisme sportif et *Organisports Consultants*

1.0 INTRODUCTION



1.1 Moncton-Dieppe, capitales mondiales de la Francophonie en 2021!



Le Canada, et plus particulièrement le Nouveau-Brunswick, a une relation particulière avec le monde francophone. En effet, outre le fait que la province est la seule officiellement bilingue au pays, le Nouveau-Brunswick peut s'enorgueillir d'avoir été l'hôte des plus grandes manifestations francophones internationales et nationales. Ainsi, en 1999, le VIII^e Sommet de la Francophonie, représentant la plus haute des instances politiques décisionnelles de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), fut brillamment organisé sur le même territoire où les IX^{es} Jeux de la Francophonie verront le jour en 2021.

À la suite du processus de candidature, Moncton et Dieppe ont l'honneur d'accueillir la grande communauté internationale de la Francophonie pendant près de deux semaines à l'été 2021! Ces Jeux seront la plus grande manifestation sportive et culturelle jamais organisée à l'est de Montréal!

Le Nouveau-Brunswick et l'Acadie, fiers de leurs traditions et réalisations, sauront recevoir et accueillir chaleureusement les meilleurs artistes et sportifs du monde, splendeur et excellence. Les IX^{es} Jeux de la Francophonie seront un événement grandiose qui laissera un legs unique pour les communautés de Moncton, de Dieppe, du Nouveau-Brunswick et de l'Acadie tout entière, tout en offrant une visibilité de grande envergure pour le Canada, la province et les deux villes hôtes. Un tel événement générera des retombées économiques justifiant à elles seules l'investissement des partenaires publics et privés.

L'obtention de l'événement s'est inscrite dans une logique organisationnelle; de très nombreuses manifestations ont été accueillies avec succès dans la région de Moncton-Dieppe depuis des décennies. Pour preuve, la liste ci-dessous met en évidence le degré d'expérience acquis (les manifestations internationales sont identifiées en caractère gras)³:

2017	Jeux de la Francophonie acadienne
2017-1987	Festival international du cinéma francophone en Acadie (FICFA)
2017 – 2001	Festival international du cerf-volant (maintenant appelé Festival ImaginAIR)
2015	28e Colloque Les Arts et la Ville
	Coupe du Monde Féminine FIFA, Canada 2015™
2014	Coupe du Monde Féminine U-20 de la FIFA, Canada 2014
2014-2001	International du cerf-volant
2014-1987	Festival international du cinéma francophone en Acadie (FICFA)
2013	Match de la saison régulière de la Ligue canadienne de football
2013 et 2014	Championnats canadiens d'athlétisme
2012 et 2013	Championnat canadien de cyclisme sur piste
2011	Championnat mondial de palet sur plancher
	Concert du groupe de rock U2 (75 000 spectateurs)
2010 et 2011	Match de la saison régulière de la Ligue canadienne de football
2010	Championnats du monde juniors d'athlétisme de l'IAAF
2009	Coupe Fred Page - Ligue canadienne de hockey junior A
	Championnat du monde de curling masculin Ford
	Concert du groupe de rock AC/DC (70 000 spectateurs)
2008	Concert du groupe rock Eagles (55 000 spectateurs)

³ Informations reprises du cahier de candidature.

	Jeux canadiens des aînés (55 ans et plus)
2007 et 2008	Championnat masculin de hockey sur glace de SIC (Sport interuniversitaire canadien)
2006 et 2007	Championnat canadien de cyclisme sur piste
2006	Tournoi de la Coupe Mémorial de la Ligue canadienne de hockey
2005	Championnat canadien des maîtres en athlétisme
	Concert du groupe de rock les Rolling Stones (85 000 spectateurs)
	Championnat canadien de volleyball des 18 ans et moins
	Championnats canadiens de soccer des 14 ans et moins
2004, 2005, 2006	Championnats canadiens de tennis des moins de 16 ans
2004	Championnats canadiens de cyclocross
	Championnats canadiens de baseball senior
2002 et 2003	Championnats nationaux SIC de cross-country (Sport interuniversitaire canadien)
2001 et 2002	Championnats canadiens de cross-country junior, senior et maîtres
2001	Championnats canadiens de ringuette
	Championnats canadiens de cyclisme
2000	Tournoi mondial de volleyball (FIVB) masculin
1999	VIII^e Sommet de la Francophonie
1997	Championnats mondiaux de baseball AAA
1996	Championnat canadien de hockey féminin senior
1994	1^{er} Congrès Mondial Acadien

En collaboration avec l'Île-du-Prince-Édouard et la région du sud-est du Nouveau-Brunswick, Moncton et Dieppe accueilleront le prochain Congrès mondial acadien (du 10 au 24 août 2019) avec plus de 100 000 participants. Ce Congrès offrira une vitrine unique pour accentuer la promotion des IX^{es} Jeux de la Francophonie.

1.2 Historique de l'événement

Depuis le début du processus de candidature, les principales grandes étapes suivantes ont été réalisées :

1^{er} février 2015	Lancement de l'appel de candidatures par le CIJF
5 mai 2015	Constitution du comité de candidature ⁴
29 juin 2015	Appui de la Ville de Moncton signifiant sa volonté de fournir les sites appropriés et envisageant un soutien financier et en nature ⁵
7 juillet 2015	Appui du Capitol qui sera l'hôte de concours culturels
8 juillet 2015	Appui du Centre culturel Aberdeen qui sera l'hôte de concours culturels
13 juillet 2015	Appui de la Ville de Dieppe et d'une contribution de 750 000 \$ au budget d'opération
14 juillet 2015	Appui de l'Université de Moncton qui sera l'hôtesse de plusieurs compétitions, de concours/ateliers culturels et du Village des Jeux
16 juillet 2015	Appui de l'Université de Mount Allison qui sera l'hôtesse de sites d'entraînement et du Village des Jeux
16 juillet 2015	Appui du Gouvernement du Nouveau-Brunswick

⁴ Le communiqué de presse du Cabinet du Premier Ministre du Nouveau-Brunswick ainsi que les lettres d'appui reçues pendant la candidature sont regroupées dans le Volume 5 de ce *plan d'affaires*.

⁵ Voir note précédente.

20 juillet 2015	Dépôt par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick du cahier de candidature au CIJF avec l'appui des fédérations provinciales et/ou associations canadiennes sportives de chaque sport au programme et de huit autres organismes
30 juillet 2015	Clôture de l'appel de candidatures
23 septembre 2015	Annnonce par le CIJF des trois États et gouvernements présélectionnés, à savoir la Guadeloupe, le Canada Nouveau-Brunswick et le Canada Québec
1 ^{er} au 16 novembre 2015	Visite de sites du Comité d'experts aux trois États et gouvernements présélectionnés
30 novembre 2015	Appui de l'Hôtel Delta Beauséjour qui sera l'hôte des réunions officielles de l'OIF/CIJF ainsi que de l'Aéroport international du Grand Moncton
1 ^{er} décembre 2015	Appui du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et du Centre des arts et de la culture de Dieppe qui seront les hôtes de concours, d'ateliers culturels et de compétitions sportives
2 décembre 2015	Appui du Théâtre l'Escaouette qui sera l'hôte de concours culturels
Décembre 2015	Dépôt d'un cahier complémentaire au CIJF avec l'appui de 21 autres organismes
27 janvier 2016	Désistement de la candidature de la Guadeloupe
1 ^{er} mars 2016	Audition des États et gouvernements présélectionnés par le Conseil d'orientation du CIJF à Abidjan (Côte d'Ivoire)
1 ^{er} mars 2016	Recommandation de la candidature du Canada Nouveau-Brunswick par le Conseil d'orientation auprès du Conseil permanent de la Francophonie (CPF)
7 avril 2016	Désignation du Nouveau-Brunswick comme hôte des IX^{es} Jeux de la Francophonie lors de la 97^e session du Conseil permanent de la Francophonie (CPF) qui s'est déroulé à Paris

Depuis la nomination du Nouveau-Brunswick comme hôte des IX^{es} Jeux de la Francophonie, les principales grandes étapes suivantes ont été réalisées (hors plan d'affaires – pour cela, voir section 5.1):

2016	
Avril	Nomination d'un comité de transition représenté par : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sous-ministre du Tourisme, Patrimoine et de la Culture ○ Sous-ministre des Affaires intergouvernementales ○ Sous-ministre adjoint des Affaires intergouvernementales
Avril	Nomination d'un directeur général
2017	
17-20 mars	Prévisite Jeux de la Francophonie à Abidjan
Avril	Formation du CNJF : lettres patentes reçues et règlements généraux produits
Avril – septembre	Entrée en poste de cinq des sept membres du comité de direction et du conseiller spécial
Mai	Création du comité de coordination et ses sous-comités
Juillet	Mission d'observation aux Jeux de la Francophonie à Abidjan (Côte d'Ivoire)
26 septembre	Première réunion du comité de direction
2 octobre	Dépôt d'un rapport d'étape au Gouvernement du Nouveau-Brunswick
7 octobre	Dépôt d'une structure de gouvernance du CNJF auprès des partenaires gouvernementaux
Octobre	Nomination par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick de leurs cinq représentants de la société civile auprès du Conseil d'administration du CNJF ainsi

	que nomination par les villes hôtes de leurs représentants (Moncton et Dieppe ayant chacune un représentant) ⁶
9 novembre	Embauche d'un consultant pour la coordination de la production du <i>Plan d'affaires</i> et du budget, incluant un plan de dotation en ressources humaines
21-23 novembre	Négociation du cahier de charges avec le CIJF lors d'une rencontre à Paris
24 novembre	Embauche d'un consultant pour l'identification des ressources nécessaires concernant les sites de compétitions, concours culturels, cérémonies, hébergement, accréditation et accueil, opérations et festivités
29-30 novembre	Visite de l'ensemble des sites des Jeux par le CNJF et les consultants
5 décembre	Session d'orientation pour les membres du conseil d'administration
11 décembre	Finalisation de l'échéancier des Jeux
15 décembre	Dépôt de l'étude préliminaire du <i>Plan d'affaires</i>
9 janvier 2018	Assemblée générale, suivie de la première réunion du conseil d'administration incluant la formation d'un comité ad hoc du CA. Approbation par le CA de la vision, mission et objectifs. Dépôt du code d'éthique, de l'organigramme et de la gouvernance
6 février	Réunion du comité ad hoc concernant le cadre financier, conditions d'embauche, niveaux d'autorisation, de la politique d'acquisition et de déplacement
23 février	Dépôt du budget d'immobilisations par les firmes professionnelles CBCL et Viridis
23 février	Dépôt de la liste des aires fonctionnelles, des blocs plans et du budget des sites (aménagement temporaires et opération des sites) par OMR Project
23 février	Dépôt des paramètres de billetterie et commandites
23 février	Dépôt des formulaires de sites, du budget des concours culturels par Guivio
23 février	Dépôt du budget du télédiffuseur hôte
27 février	Réunion du comité ad hoc concernant les documents de ressources humaines, plan d'embauche et des legs
13-14 mars	Révision budgétaire finale
16 mars	Réunion du comité ad hoc concernant la synthèse du <i>Plan d'affaires</i> , du budget, des paramètres budgétaires et de l'analyse de risques
29 mars	Approbation du <i>Plan d'affaires</i> par les membres du Conseil d'administration
30 mars	Dépôt du <i>Plan d'affaires</i> final et du budget aux gouvernements

La liste des étapes prévues jusqu'à la conclusion de l'événement est indiquée en section 5.2.



⁶ Le Gouvernement du Canada nommera ses représentants dans les prochains mois.



2.0 L'ÉVÉNEMENT



Les Jeux de la Francophonie représentent bien plus qu'un simple événement. C'est un rassemblement de nations francophones de partout dans le monde se réunissant dans le sport, les arts et la camaraderie tout en établissant l'héritage de cet événement de style olympique.

"Dans les décombres du colonialisme, nous avons trouvé cet outil merveilleux, la langue française."

Cette citation, qu'aimait répéter le poète Léopold Sédar Senghor, ancien président du Sénégal⁷, illustre bien à elle seule l'esprit des Jeux de la Francophonie : ils sont synonymes de rencontres, d'ouverture et d'échanges à d'autres cultures en associant le sport à la culture pour témoigner de la solidarité francophone.

Les Jeux de la Francophonie sont organisés par le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), et le Comité national organisateur des Jeux de la Francophonie (CNJF) désigné par le gouvernement du pays hôte des Jeux. Ils sont soutenus dans l'organisation des Jeux par :

- ◆ L'ensemble des directions, services, opérateurs et partenaires directs de l'OIF;
- ◆ La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFÉJES);
- ◆ Des experts du domaine culturel en Francophonie;
- ◆ Des fédérations sportives internationales compétentes dans les disciplines retenues pour le volet sportif des Jeux.

2.1 La Francophonie institutionnelle

Depuis 1970 et la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), devenue aujourd'hui l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), les francophones peuvent s'appuyer sur un dispositif institutionnel voué à promouvoir la langue française, les relations de coopération et de solidarité entre les 84 États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF.

La Francophonie, ce sont aujourd'hui plus de 274 millions de locuteurs ayant le français comme langue commune.

Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement, communément appelé « Sommet de la Francophonie », est la plus haute des trois instances politiques décisionnelles avec la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) et le Conseil permanent de la Francophonie (CPF).

- ◆ Le Sommet, qui se réunit tous les deux ans, adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement et à la réalisation des objectifs de la Francophonie pour en assurer son rayonnement dans le monde.
- ◆ La CMF se réunit chaque année afin d'assurer la continuité politique du Sommet, en veillant à

⁷ Citation extraite du site Internet de l'OIF, www.francophonie.org/Une-histoire-de-la-Francophonie.html

l'exécution des décisions arrêtées lors d'un Sommet, et de préparer le Sommet suivant. Les ministres des Affaires étrangères ou les ministres chargés de la Francophonie y représentent les États et gouvernements membres ou observateurs.

- ◆ Le CPF est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet et a notamment pour mission de veiller à l'exécution des décisions prises par la CMF. Il se réunit en session ordinaire au moins deux fois par année et est présidé par la Secrétaire générale de la Francophonie et composé des représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'État ou de gouvernement participant aux Sommets. Aussi souvent que nécessaire, la Secrétaire générale réunit le CPF en session extraordinaire ou convoque des comités ad hoc consultatifs restreints.
- ◆ Mme Michaëlle Jean a été désignée au poste de Secrétaire générale de la Francophonie en 2014 lors du Sommet de Dakar (Sénégal).

La Francophonie dispose d'un organe consultatif, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), et compte aussi deux conférences ministérielles permanentes, soit la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFÉJES) et la Conférence des ministres de l'Éducation (CONFÉMEN).

L'OIF met aussi en œuvre la coopération multilatérale francophone :

- ◆ Au moyen de ses trois organes subsidiaires :
 - Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD);
 - Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF);
 - Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF);
- ◆ et au côté de quatre opérateurs :
 - L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF);
 - TV5 Monde, la chaîne internationale de télévision;
 - L'Association internationale des maires francophones (AIMF);
 - L'Université Senghor d'Alexandrie (Égypte).

2.2 Le détenteur de droit au niveau international

Le CIJF⁸ est chargé, à l'échelle internationale, de la supervision des préparatifs des éditions à venir ainsi que de la communication, de la protection des droits TV et du marketing.

Le CIJF est situé au siège de l'OIF et se compose d'un Conseil d'orientation, organe délibératif, et d'une Direction, organe exécutif du CIJF.

2.2.1 *La mission du CIJF*

La mission du CIJF s'inscrit dans les orientations décidées par le Sommet.

En référence à l'article 3 des Statuts du CIJF, le CIJF a notamment pour mission de :

⁸ Les informations de la section 2 sont extraites du site internet du CIJF ou des Statuts du Comité international des Jeux de la Francophonie ou du cahier des charges entre le CIJF et le CNJF.

- ◆ proposer au Conseil permanent de la Francophonie (CPF) les principes et règles s'appliquant aux Jeux;
- ◆ veiller à leur mise en application et à leur respect;
- ◆ informer et sensibiliser les États et gouvernements membres de plein droit, associés et observateurs de l'OIF à leur existence, leur intérêt et la nécessité de les faire connaître;
- ◆ soumettre des propositions sur le choix du pays hôte des Jeux à l'approbation du Sommet ou du Conseil ministériel de la Francophonie (CMF) ou, à défaut, du CPF;
- ◆ soumettre sa proposition de changement de la date des Jeux au CPF;
- ◆ soumettre le budget conventionnel des Jeux pour adoption au CMF ou, à défaut, au CPF;
- ◆ préparer et superviser l'organisation des Jeux, en étroite collaboration avec le pays hôte, en prenant toutes les mesures et initiatives adéquates en les mettant en action et en veillant à leur aboutissement;
- ◆ établir le cahier des charges des Jeux et veiller à la bonne organisation locale des Jeux par le Comité national organisateur des Jeux de la Francophonie (CNJF);
- ◆ contrôler l'exécution du budget du CNJF par l'examen et l'approbation d'un rapport intermédiaire et du rapport final produit par le CNJF;
- ◆ produire à l'intention du CPF un rapport intermédiaire et un rapport final sur le mandat confié au CNJF;
- ◆ assurer, par tous les moyens appropriés, la promotion et la diffusion vers le public des Jeux;
- ◆ protéger la propriété exclusive des Jeux et les droits en découlant, notamment les droits de parrainage, de diffusion et de retransmission, de production commerciale reliés aux Jeux;
- ◆ créer une commission médicale internationale et approuver le règlement médical;
- ◆ formuler, à destination du CMF, ou à défaut du CPF, toute proposition utile dans le cadre des missions lui incombant;
- ◆ exécuter toutes autres tâches nécessaires à la réalisation de son mandat.

Le CIJF se réserve le droit de déléguer ses droits ou pouvoirs, en tout ou en partie, au CNJF ou à tout autre organisme. Les présidents du CIJF et du CNJF ou de l'organisme bénéficiaire des droits apposent leur signature sur les contrats pour lesquels le CIJF décide de déléguer ses droits ou pouvoirs.

2.2.2 *Le Conseil d'orientation*

Le Conseil d'orientation est l'organe délibératif du CIJF. Composé de seize (16) représentants d'États ou de gouvernements membres de l'OIF, il se réunit au format « Experts » selon la configuration suivante:

- ◆ huit (8) experts, représentant respectivement leur ministre chargé des Sports, dont au moins six (6) membres de la CONFÉJES;
- ◆ huit (8) experts, représentant respectivement leur ministre chargé de la Culture.

Le Conseil d'orientation peut se réunir tous les quatre ans au niveau ministériel, l'année précédant la tenue des Jeux de la Francophonie. Il a notamment pour rôle d'arrêter un projet de budget conventionnel des Jeux, d'instruire les dossiers de candidature et de soumettre ses propositions sur le choix du pays hôte des Jeux suivants, d'établir le cahier des charges des Jeux et de suggérer des propositions de modifications éventuelles aux Règles des Jeux.

Aucun membre ne peut disposer de deux (2) sièges au sein du Conseil d'orientation.

L'Administrateur de l'OIF, par délégation de la Secrétaire générale de la Francophonie, et le Secrétaire général de la CONFÉJES participent aux travaux du Conseil d'orientation avec voix consultative.

2.2.3 *La Direction du CIJF*

La Direction du CIJF est composée d'une équipe de quatre permanents, à savoir le directeur du CIJF, le responsable du programme partenariats, une attachée de programme et une assistante de direction. Des experts sont régulièrement sollicités sur les volets sport (y compris les aspects médicaux et d'antidopage), culture et marketing.

En référence à l'article 4.2.3 des Règles des Jeux de la Francophonie : « La mission du Directeur du CIJF réside dans la préparation, la supervision et l'évaluation de l'organisation des Jeux.

Dans ce cadre, le Directeur propose et exécute, dans le respect des règles applicables au sein de l'OIF, le budget du CIJF et conduit les actions suivantes :

- ◆ organiser les réunions du Conseil d'orientation et toute réunion préparatoire;
- ◆ élaborer la programmation du CIJF en vue de sa soumission aux instances de l'OIF;
- ◆ élaborer avec le CNJF le cahier des charges des Jeux, en concertation avec la CONFÉJES et les directions concernées de l'OIF;
- ◆ concevoir et négocier tous parrainages, en coopération étroite avec les services concernés de l'OIF, sauf à déléguer une partie de ces attributions au CNJF suivant des modalités arrêtées au cahier des charges;
- ◆ régler les questions de protocole, en coopération étroite avec le Service du protocole de l'OIF et du CNJF;

- ◆ consulter la CONFÉJES, les directions concernées de l'OIF, les opérateurs de la Francophonie, ainsi que les fédérations sportives internationales et tout organisme pouvant être associé aux Jeux;
- ◆ préparer avec le CNJF l'évaluation de chaque édition des Jeux;
- ◆ assurer la garde des archives;
- ◆ organiser le suivi des artistes, sportifs et créateurs lauréats des Jeux ».

2.3 La communauté d'accueil

2.3.1 *Le Nouveau-Brunswick au sein de la Francophonie*

La Francophonie est la seule organisation gouvernementale internationale au sein de laquelle le Nouveau-Brunswick siège de plein droit depuis 1977 au même titre que les 84 membres et observateurs que l'OIF regroupe aujourd'hui.

Si la Francophonie est connue comme un instrument de développement efficace, elle est cependant moins souvent illustrée en tant que zone d'influence importante pour les États et gouvernements qui la composent. Pourtant, le premier ministre, ainsi que les ministres, les fonctionnaires et autres experts du Nouveau-Brunswick ont accès à une plateforme représentant 42 % des membres des Nations Unies (80 des 193 États), 61 % des membres de l'Union européenne (17 des 28 États), de même que 57 % des pays que compte le continent africain (31 des 54 États).

Cette adhésion à la Francophonie confère au gouvernement du Nouveau-Brunswick la possibilité de développer des partenariats et de promouvoir sur la scène internationale son potentiel dans les domaines technologique, environnemental, éducatif, universitaire, collégial, culturel, sportif et économique.

Rappelons que le Canada et le Nouveau-Brunswick furent les hôtes du VIII^e Sommet de la Francophonie en 1999 dans les mêmes villes de Moncton et de Dieppe, villes hôtes de la IX^e édition des Jeux de la Francophonie (2021).

Depuis les premiers Jeux de la Francophonie, le Canada est représenté par une délégation formée de trois équipes, soit Équipe Canada, Équipe Canada-Nouveau-Brunswick et Équipe Canada-Québec. Cette triple participation reflète la même représentation du Canada et de ces deux provinces canadiennes au sein des différentes instances de la Francophonie. Elle témoigne également de l'importance historique et traditionnelle qu'accordent ces deux provinces à leurs racines francophones.

Les athlètes sont choisis selon un processus de sélection déterminé par les organisations nationales sportives en fonction des critères d'excellence propres à chacune, tout en respectant le processus établi par le CIJF. Les artistes, eux, sont choisis par l'entremise de concours culturels. Le choix final des artistes relève d'un jury international nommé par le CIJF et appuyé par l'OIF.

Équipe Canada sélectionne les membres de son équipe dans l'ensemble du pays, tandis que les membres des équipes du Nouveau-Brunswick et du Québec sont issus de ces deux territoires.

2.3.2 Les ressources économiques

L'économie diversifiée du Nouveau-Brunswick repose sur les industries des ressources traditionnelles et des produits à valeur ajoutée, ainsi que sur le secteur du savoir et de la technologie.

Seule province bilingue au Canada, le Nouveau-Brunswick dispose d'une main-d'œuvre qualifiée et motivée, d'une infrastructure de communication de classe mondiale, d'une qualité de vie sans pareil et d'un faible taux d'imposition des entreprises.

Grâce à son emplacement central, les municipalités de Moncton et de Dieppe se trouvent au cœur du plus grand marché au détail des provinces de l'Atlantique. Plus de 1,5 million de consommateurs habitent dans un rayon de trois heures de route de la ville, ce qui représente plus de 16 milliards de dollars de ventes au détail. La région est ainsi naturellement devenue un centre important de transport et de distribution appuyé par une base économique diversifiée : centres téléphoniques de service à la clientèle, bureaux régionaux et sièges sociaux, services médicaux, éducation, commerce au détail, tourisme et base de fabrication en pleine croissance.

La région est située à proximité de plusieurs grands marchés du Canada et du nord-est des États-Unis, ce qui représente plus de 70 millions de consommateurs à l'intérieur de délais de livraison de 24 heures. L'excellent réseau routier, ferroviaire et aérien de la région en fait une zone axée sur la croissance. De plus, la proximité de l'aéroport international du Grand Moncton en fait un attrait intéressant autant pour les résidents que pour les commerçants de la région.

Les municipalités de Moncton et de Dieppe se situent également au centre d'une région d'activité industrielle primaire riche en ressources. Bien que les industries telles que l'agriculture, la pêche, l'exploitation minière ou la foresterie ne soient pas d'importants employeurs pour la base économique elle-même, elles contribuent largement à l'économie du centre régional grâce à leur proximité:

- ◆ Agriculture : activités axées pour la plupart sur l'élevage de porcs et la production laitière;
- ◆ Pêches : la pêche commerciale en eau salée est d'une importance capitale dans une région située en bordure du détroit du Northumberland (30 kilomètres de Moncton).
- ◆ Foresterie : les propriétaires de boisés privés de la région du Grand Moncton fournissent des quantités de bois à pâte aux papeteries de la province, mais à l'heure actuelle, Moncton est plutôt un centre de distribution pour le petit bois d'œuvre.

La région continue également à observer une croissance dans les secteurs axés sur les technologies. Elle accueille un certain nombre d'entreprises de calibre mondial dans les secteurs de la technologie du jeu, des industries du savoir et de la fabrication de pointe.

2.3.3 La démographie

La région de Moncton et de Dieppe a été classée :

- ◆ au premier rang parmi les endroits les moins chers où faire affaire dans les provinces de l'Atlantique et dans les États de la Nouvelle-Angleterre (É-U) pour deux années consécutives, selon une étude de la firme KPMG (réseau mondial de prestations de services d'audit);
- ◆ parmi les dix meilleurs endroits où habiter au Canada pour deux années consécutives, selon MoneySense Magazine.

Selon le recensement de 2016, le Nouveau-Brunswick comptait 747,105 habitants, dont 65,1 % d'anglophones et 31,2 % de francophones. La population de la région métropolitaine de recensement (RMR), comprenant notamment Moncton et Dieppe, s'établissait à 153 671 personnes, représentant une augmentation de près de 11 % par rapport à 2011.

Depuis plus de vingt ans, la région constitue un moteur de croissance économique pour la province du Nouveau-Brunswick. Entre 1987 et 2012, 36 500 nouveaux résidents se sont ajoutés à la population de la région.

2.3.4 *La stratégie jeunesse*

La Stratégie jeunesse du Nouveau-Brunswick vise à fournir aux jeunes les outils nécessaires à leur épanouissement afin qu'ils puissent se développer au meilleur de leurs capacités. Cette stratégie se conjugue à l'ensemble de l'action gouvernementale destinée à assurer la croissance de la société néo-brunswickoise. Par l'entremise de cette stratégie, le gouvernement entend favoriser la réussite éducative, enrichir l'expérience et la formation des jeunes, améliorer leurs conditions de vie, accompagner celles et ceux qui sont confrontés à des difficultés d'insertion et encourager la participation citoyenne.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick place ainsi la jeunesse au centre de ses priorités gouvernementales. Il a donc mis au défi les jeunes du Nouveau-Brunswick en établissant le Secrétariat de la Stratégie jeunesse et en demandant au mouvement sectoriel de se rallier et de construire une Stratégie jeunesse permettant de mobiliser toutes les forces vives sur son territoire. Il a établi ce processus afin de s'assurer que le Nouveau-Brunswick se dote d'une vision et d'une capacité d'intervention plus complètes auprès de ses jeunes. Au cœur de cette nouvelle capacité d'intervention reposent la collaboration et la vision que la diversité reflétée dans le secteur jeunesse est une richesse que nous devons soutenir et encourager, que la démarche qui en découle repose sur un partenariat entre le gouvernement, le milieu communautaire et la jeunesse du Nouveau-Brunswick.

La population jeunesse du Nouveau-Brunswick se situe dans la tranche d'âge des 12 à 30 ans. Cependant, indépendamment de l'âge, la Stratégie jeunesse inclut également toute personne qui est engagée dans un continuum de croissance et de transition, partant d'une forte dépendance envers ses parents, son milieu scolaire, sa communauté et menant progressivement ou brusquement à une plus ou moins grande autonomie.

La Stratégie jeunesse du Nouveau-Brunswick s'est dotée d'une vision, d'une mission, de valeurs ainsi que d'objectifs qui ont guidé le processus de consultations provinciales menant à cette stratégie. Ces principes sont les suivants : les origines de la Stratégie jeunesse remontent à 2009 et les travaux se sont poursuivis jusqu'en février 2011. La démarche a permis de cerner et d'apprécier les réalités quotidiennes de plus de 400 jeunes. L'équipe de la Stratégie n'a ménagé aucun effort pour donner la parole à ces jeunes, mais aussi une voix à toutes les régions du Nouveau-Brunswick par leur participation au processus. Ces jeunes ont pu déterminer leurs besoins et priorités pour les années à venir.

La Stratégie jeunesse du Nouveau-Brunswick démontre, hors de tout doute, que les jeunes sont engagés, soucieux de leur éducation et attentifs à leur mieux-être et à celui de leurs pairs. Toutes les consultations qui se sont déroulées à travers la province avaient le souci constant d'être

inclusives, ce qui a permis de faire entendre la voix et les opinions des jeunes autochtones, francophones et Acadiens, anglophones, nouveaux arrivants et immigrants, sans oublier les jeunes qui vivent sans foyer stable ou encore sans revenu pour subvenir à leurs besoins de base. La Stratégie jeunesse, sous l'égide de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick (FJFNB), a réussi en quelque sorte un coup de maître, soit celui de réunir autour d'une même table les différents éléments constitutifs de la jeunesse néo-brunswickoise. Ils ont démontré qu'il est possible de travailler ensemble dans le respect des différences, même si les réalités et les besoins sont complètement différents. La Stratégie a réussi, par le biais de ces consultations, à donner la parole aux jeunes sur trois thématiques choisies par eux : éducation, mieux-être et engagement citoyen.

Les principales préoccupations exprimées par les jeunes ont été traduites en recommandations et en actions concrètes. Partenaire de premier plan dans le succès de la Stratégie, le gouvernement provincial est le premier appelé à faciliter sa mise en œuvre. La Stratégie jeunesse constitue la démarche d'engagement la plus complète et exhaustive sur la situation des jeunes au Nouveau-Brunswick. Elle constitue surtout un tremplin de mise en œuvre, en cours de réalisation, d'une action gouvernementale coordonnée avec les intervenants communautaires, scolaires et du milieu jeunesse.

2.4 L'événement

Synonymes de rencontre, d'ouverture et d'échanges à d'autres cultures, d'autres passions, les Jeux de la Francophonie associent disciplines sportives et culturelles. Ils sont une formidable vitrine pour l'art et le sport francophones.

2.4.1 *Une création historique*

Les Jeux de la Francophonie ont été créés en 1987 lors du deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie réunis à Québec.

La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFÉJES) a alors reçu le mandat de les mettre en œuvre et d'en assurer la continuité.

Ainsi, cinq éditions des Jeux, de 1989 à 2005, ont été organisées sous l'égide de la CONFÉJES.

Lors du X^e Sommet de la Francophonie qui s'est déroulé à Ouagadougou (Burkina Faso) les 26 et 27 novembre 2004, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé, sur recommandation d'une session extraordinaire de la CONFÉJES tenue à Brazzaville (Congo) les 17 et 18 mars 2004, de transformer le CIJF, jusqu'alors sous tutelle de la CONFÉJES, en organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Les éditions précédentes des Jeux de la Francophonie ont eu lieu dans les pays suivants et ont regroupé les délégations et participants suivants:

	Hôte	Ville(s)	Année	Nombre de délégations	Participants et accompagnateurs
I ^{es}	Maroc	Casablanca/Rabat	1989	38	1 700
II ^{es}	France	Paris	1994	45	2 700

	Hôte	Ville(s)	Année	Nombre de délégations	Participants et accompagnateurs
III ^{es}	Madagascar	Antananarivo	1997	30	2 300
IV ^{es}	Canada	Ottawa/Hull	2001	51	2 400
V ^{es}	Niger	Niamey	2005	44	2 500
VI ^{es}	Liban	Beyrouth	2009	40	2 500
VII ^{es}	France	Nice	2013	54	3 200
VIII ^{es}	Côte d'Ivoire	Abidjan	2017	54	3 500

2.4.2 Les objectifs des Jeux de la Francophonie

Les objectifs des Jeux de la Francophonie s'inscrivent dans les missions et objectifs stratégiques de l'OIF. Ces Jeux sont la manifestation même de la Francophonie, son image et ses valeurs, qu'ils se doivent de véhiculer au niveau international sur l'ensemble de l'espace francophone des cinq continents.

En référence aux statuts du CIJF (article 1 des Règles des Jeux) : « les Jeux de la Francophonie sont des compétitions sportives et des concours culturels en épreuves individuelles ou par équipes. Ils ont pour objet notamment de :

- ◆ contribuer à la promotion de la paix et du développement à travers les rencontres et les échanges entre jeunes francophones;
- ◆ permettre le rapprochement des pays de la Francophonie et constituer un facteur de dynamisation de sa jeunesse, en contribuant à la solidarité internationale dans le respect de l'égalité entre les genres;
- ◆ faire connaître l'originalité des cultures francophones dans toute leur diversité et développer les échanges artistiques entre les pays francophones;
- ◆ favoriser l'émergence de jeunes talents artistiques francophones sur la scène artistique internationale;
- ◆ contribuer à la préparation de la relève sportive francophone en vue de sa participation à d'autres grands événements sportifs;
- ◆ contribuer à la promotion de la langue française ».

2.4.3 Le concept des Jeux de la Francophonie

Culture, sport, solidarité, diversité et excellence sont les mots clés des Jeux de la Francophonie. Des Jeux uniques en leur genre, où la recherche de la performance côtoie les valeurs universelles de la Francophonie.

Les Jeux de la Francophonie sont organisés tous les quatre ans, dans l'année post-olympique, et ont la particularité d'être accueillis au moins une fois sur deux dans un pays en développement, permettant ainsi de le mettre en valeur et de lui donner l'occasion d'organiser un événement d'envergure, alors que la quasi-totalité des compétitions internationales se déroule dans des pays du Nord ou « développés ».

Le français, langue commune des pays engagés, favorise le dialogue entre les participants et avec le public. Langue olympique, il se met au service des deux langages universels, le sport et la culture, pour affermir les liens créés par les rencontres.

Au niveau culturel, les Jeux représentent l'opportunité pour de jeunes artistes de faire valoir leur travail, l'objectif étant d'inciter les professionnels du monde des arts à venir aux Jeux pour rencontrer ces talents.

Régies par les règlements des fédérations internationales, les épreuves sportives sont intégrées au calendrier des Fédérations et les résultats des compétitions sont enregistrés et publiés.

De tous les continents, artistes et sportifs viennent aux Jeux de la Francophonie pour mettre en valeur leurs talents. Lieu d'expression de l'excellence et de la diversité de la jeunesse francophone, ces Jeux sont reconnus sur le plan international et offrent à cette jeunesse une possibilité d'enrichissement, de stimulation et d'expression de sa vitalité.

2.4.4 *Les principales orientations des IX^{es} Jeux de la Francophonie*

- ◆ **Des valeurs fortes** : Les IX^{es} Jeux de la Francophonie sont placés sous le signe de la Solidarité, de la Diversité et de l'Excellence.
- ◆ **Une collaboration exemplaire** : la collaboration étroite, efficace et intelligente autour du noyau CIJF-CNJF permettra de garantir le succès de l'organisation de cette 9^e édition; l'ouverture, la coopération et le partenariat avec tous les organes et les opérateurs de la Francophonie: Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5 Monde, Association internationale des maires francophones (AIMF), Université Senghor, la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie (CONFÉJES) et la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFÉMEN), les directions de l'OIF, les OING, les structures spécialisées de la Francophonie, notamment le Réseau International des agences Francophones de Promotion des Investissements (RIAFPI), le Forum Francophone des Affaires (FFA), l'Association Francophone des Comités Nationaux Olympiques (AFCNO), le Centre de la Francophonie des Amériques, le Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique. Le mouvement sportif et les opérateurs culturels internationaux permettront de développer davantage les Jeux de la Francophonie et de les positionner sur le devant de la scène internationale.
- ◆ **Une participation record** : les 84 États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF seront invités à participer à cette 9^e édition, l'ambition poursuivie étant que tous répondent favorablement à l'invitation. Par ailleurs, l'objectif des Jeux sera également de favoriser la participation du plus grand nombre de sportifs et d'artistes dans chacune des délégations en sollicitant et en espérant une mobilisation de plus de 2 500 participants sportifs et artistes.
- ◆ **Excellence** : ces Jeux devront poursuivre et cultiver l'Excellence. Pour y aboutir, un travail préliminaire en amont sera mené par le CIJF en relation avec les organisations

internationales sportives et culturelles ainsi qu'avec les États, en ce qui concerne la détection des jeunes talents, les présélections et les sélections.

- ◆ **Jeunesse** : ces Jeux devront être un carrefour de rencontres, un brassage de la jeunesse francophone dans toute sa diversité. Des actions seront menées afin de favoriser la participation des jeunes talents de manière variée, festive et populaire afin de susciter et mettre en scène les occasions de rencontres entre les jeunes sportifs et les jeunes artistes.
- ◆ **Arts et sports** : le concept original, qui constitue les fondements, l'originalité, la singularité et toute la force des Jeux de la Francophonie, devra être matérialisé et renforcé lors de la 9^e édition de sorte que soient favorisés les échanges et les interrelations entre les sportifs/compétitions sportives, les artistes/concours culturels et les créateurs/activités de développement.
- ◆ **Des Jeux de référence** : la 9^e édition des Jeux devra être un modèle et une référence en termes d'organisation pour les éditions à venir.
- ◆ **Partenariats** : ces Jeux devront favoriser la mise en place de partenariats (institutionnels, associatifs, médias et privés, nationaux et internationaux) « durables », notamment à l'international, afin que le pays organisateur de la 10^e édition (qui sera choisi en 2020 au plus tard) puisse profiter et bénéficier, dans la mesure du possible, de stratégies partenariales pérennes. Une importance particulière devra être accordée aux dimensions quantitatives et qualitatives des partenariats, ceux-ci ne pouvant être en contradiction avec l'esprit et les valeurs portés par les Jeux de la Francophonie.
- ◆ **Médiatisation** : ces Jeux devront être les plus médiatisés possible, tant au niveau de l'internet et de la presse qu'au niveau de la radio et de la télévision. Une mobilisation et une médiatisation locale et nationale s'imposeront selon un plan média qui sera déterminé par toutes les parties concernées. Ils devront permettre le rayonnement des villes de Moncton et Dieppe, de l'Acadie, du Canada Nouveau-Brunswick et de la Francophonie au niveau international, entre autres, par une couverture médiatique télévisuelle et une programmation d'images en direct sans précédent, respectant les normes internationales prévues lors des grands événements sportifs et culturels de cette envergure.
- ◆ **Esprit festif** : cette édition devra respecter l'esprit festif, populaire et convivial des Jeux avec des temps forts avant et pendant la manifestation. Que cette 9^e édition soit 10 jours de fêtes, d'expériences et d'émotions partagées, qu'elle soit également l'événement de toutes les rencontres avec les dimensions multiculturelles et sociales de la Francophonie unie et riche de sa diversité solidaire. Placés sous les valeurs de la Francophonie, les IX^{es} Jeux de la Francophonie feront de Moncton et Dieppe en 2021 les capitales de la Francophonie.
- ◆ **Écologie et modernité** : ces valeurs, nourries de la notion de développement durable souhaitée par le Canada Nouveau-Brunswick, développées dans le dossier de candidature du Canada Nouveau-Brunswick/Moncton-Dieppe 2021, répondent aux enjeux socio-économiques du 21^e siècle. La 9^e édition s'attachera à trouver des actions pertinentes et innovantes pour traduire ces idéaux qui constituent l'ambition de ces Jeux de la

Francophonie. Les Jeux de la Francophonie doivent aussi permettre au Canada Nouveau-Brunswick d'améliorer son offre de plateau technique en termes d'infrastructures sportives, culturelles, principalement en termes de rénovation et de réhabilitation.

- ◆ **Promotion de la langue française et de la diversité culturelle** : mission principale de l'OIF et mission affirmée des Jeux de la Francophonie, la 9^e édition devra permettre de promouvoir la langue française à l'international tout en favorisant la diversité culturelle et linguistique de chaque État et gouvernement membre.
- ◆ **Cohésion sociale** : Ces Jeux devront être un facteur de rapprochement entre les deux communautés de langues officielles du Nouveau-Brunswick et une occasion de célébrer l'appartenance du Nouveau-Brunswick à la Francophonie internationale. Ils contribueront à l'augmentation du nombre de femmes à occuper des postes de responsabilité dans l'organisation des Jeux, notamment au niveau du Comité national des IX^{es} Jeux de la Francophonie et particulièrement au niveau des disciplines sportives et culturelles inscrites à la 9^e édition des Jeux, ainsi qu'à encourager la mobilisation des femmes et des filles dans le sport. Une attention particulière sera aussi portée à ce que les protocoles territoriaux des peuples autochtones soient respectés et à ce que les collectivités autochtones locales participent à la planification de l'événement, comme stipule la recommandation 91 du plan d'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

2.4.5 *Le Comité national organisateur des Jeux de la Francophonie*

En référence à l'article 5 des Statuts du CIJF : « *Il est constitué, pour chaque édition des Jeux, dans et par le pays organisateur, un Comité national organisateur des Jeux de la Francophonie (CNJF). Le CNJF est un organisme à but non lucratif régi par les règles de droit du pays organisateur. Il n'est ni un organe subsidiaire ni une émanation de l'OIF; le Directeur du CIJF siège au sein du CNJF en qualité d'observateur.* »

En référence à l'article 11.3 des Règles des Jeux de la Francophonie : « *Le CNJF a pour mission de réaliser les Jeux de la Francophonie conformément aux règles édictées par le CIJF en organisant notamment :*

- ◆ l'accueil, l'hébergement et la restauration;
- ◆ le transport local;
- ◆ un centre des médias;
- ◆ les manifestations, y compris les cérémonies d'ouverture et de clôture;
- ◆ le service médical et le contrôle antidopage;
- ◆ la sécurité;
- ◆ les assurances;
- ◆ la promotion des Jeux de la Francophonie sur son territoire national;
- ◆ l'accréditation;
- ◆ la billetterie;
- ◆ le protocole des Jeux.»

En référence à l'article 11.4 des Règles des Jeux de la Francophonie : « *Le CNJF doit rendre compte périodiquement de l'exécution de son mandat au CIJF selon l'échéancier fixé par le cahier des charges. Il fournit un rapport préliminaire au CIJF au plus tard six (6) mois après la clôture des Jeux (janvier 2022) et un rapport général final après 12 mois (juillet 2022).* »

Conformément à l'esprit et aux textes des Jeux de la Francophonie, la responsabilité d'accueillir ceux-ci incombe au CNJF, sous la supervision du CIJF. Ce dernier assume l'obligation d'en contrôler l'exécution afin que l'opération se déroule en conformité avec les principes et les exigences inscrits dans les Règles des Jeux de la Francophonie et les Règles financières et comptables.

2.4.6 *Les disciplines sportives, concours culturels et activités de développement*

Le choix de ces disciplines est fondé sur le respect de la parité hommes-femmes et de l'équité des chances entre les participants des différents pays francophones.

Le programme des Jeux de la Francophonie en 2021 est d'ores et déjà établi par le CIJF et comprendra les concours culturels, les disciplines sportives et les activités de développement suivants:

2.4.6.1 *Les concours culturels*

1. Chanson;
2. Contes et conteurs;
3. Littérature (nouvelle);
4. Danse de création;
5. Arts de la rue (hip-hop, marionnettes géantes, jonglerie avec ballon);
6. Arts plastiques et visuels (peinture, sculpture/installation);
7. Photographie.

Ces concours sont ouverts aux participants H/F entre 18 et 35 ans.

2.4.6.2 *Les compétitions sportives*

1. Athlétisme (H/F, 18/35 ans);
2. Lutte libre et lutte africaine (H/F, 18/30 ans);
3. Basketball (F, 18/25 ans);
4. Football/soccer (H, moins de 20 ans);
5. Judo (H/F, 18/25 ans);
6. Tennis de table (H/F, 18/25 ans);
7. Handisport (athlétisme, H/F, 18/35 ans).

Comme stipulé dans les statuts du CIJF, le CNJF peut proposer une discipline sportive / un concours artistique en démonstration. Le CNJF a donc choisi de présenter le tennis (H/F, 18/21 ans) et l'improvisation (H/F, 18/25 ans) pour compléter les activités sportives et culturelles des Jeux.

Le Nouveau-Brunswick croit qu'il est important de s'inscrire dans la continuité de la programmation du CIJF et des Jeux de la Francophonie, avec pour objectif d'évaluer sur le long terme la popularité et la pertinence de chacune des disciplines par rapport aux besoins et réalités du terrain.

2.4.6.3 *Les activités de développement*

Le numérique occupe et occupera de plus en plus une place importante dans nos sociétés. Il redéfinit sans cesse notre quotidien en facilitant l'accès à l'information et à la culture, en

redessinant totalement notre vision de l'avenir. En plus de porter une dimension éducative, le numérique favorise la créativité et l'expression de soi. Le concours de Création numérique retient particulièrement l'intérêt sociétal du CNJF parce que cette forme d'art en pleine effervescence chez les jeunes fascine tant par son ingéniosité que par l'imagination sans limites de ses créateurs.

La volonté du CNJF est de présenter l'activité sur le développement durable afin de mettre en lumière l'aspect pratique et utile du produit et éveiller l'intérêt du public quant à son potentiel et sa stratégie de développement. Cette activité est souvent le théâtre de fructueux échanges entre spectateurs et créateurs.

2.4.7 *Le cahier des charges*

Les « Statuts du CIJF et Règles des Jeux de la Francophonie » adoptés par la 63^e session du Conseil permanent de la Francophonie à Paris le 16 avril 2007 et amendés respectivement par la 30^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Dakar (Sénégal) les 26-27 novembre 2014 et la 93^e session du Conseil permanent de la Francophonie à Dakar (Sénégal) le 25 novembre 2014 définissent le mandat du Comité International (CIJF) et celui du Comité national organisateur des IX^{es} Jeux de la Francophonie Canada Nouveau-Brunswick/Moncton-Dieppe 2021 (CNJF), ainsi que leurs responsabilités générales et leurs rôles particuliers.

Le Cahier des charges vient compléter les « Règles » et constitue à la fois un outil de planification et un recueil d'exigences. Il précise les obligations du CIJF et du CNJF par suite de la décision du gouvernement du Canada Nouveau-Brunswick de mandater ce dernier pour l'organisation des IX^{es} Jeux de la Francophonie en 2021.

Conformément à l'article 11.2 des Règles des Jeux, la signature du cahier des charges doit être soumise au moins cinq ans avant le déroulement des Jeux à la signature de l'administrateur de l'OIF, du président du Conseil d'orientation du CIJF au niveau ministériel, du président du CNJF et/ou du ministre habilité par le gouvernement du pays organisateur.

Cet outil de planification comprend notamment le budget prévisionnel du CNJF, la date des Jeux, les règles administratives et financières convenues entre le CIJF et le CNJF, la programmation et les sites de déroulement des épreuves sportives et culturelles, le protocole relatif à la préséance, aux hymnes et drapeaux nationaux, aux cérémonies d'ouverture, de clôture et de remise des médailles, les dispositifs d'accréditation, d'accueil et de prise en charge des participants et personnalités, les dispositions liées au partenariat, au marketing et à la communication, ainsi que le rapport d'évaluation de l'édition concernée.

Le cahier des charges sera signé entre le CIJF et le CNJF en avril 2018.

2.5 Autres activités reliées à la manifestation

Plutôt que de se contenter de simplement répondre au CIJF et d'organiser les Jeux de la Francophonie en termes de transport, hébergement, services de restauration et autres aspects techniques de la manifestation, le Comité national organisateur souhaite transformer ces Jeux en une véritable célébration

de la Francophonie qui impliquera tous les membres de la communauté acadienne, ainsi que les citoyens de la grande région de Moncton et Dieppe.

À cette fin, la direction – Programmation événementielle, à travers son service des événements périphériques, élaborera, mettra en service et supervisera divers aspects des initiatives dirigées pour et par la jeunesse internationale et locale présente.

Parmi ces initiatives, le CNJF entrevoit d’ores et déjà certains moments forts du programme d’activités connexes.

2.5.1 Activités principales

En plus des trois activités que le CNJF est tenu d’organiser, nommément

- ◆ la cérémonie d’ouverture;
- ◆ la cérémonie de clôture qui toutes deux refléteront la diversité culturelle, ethnique et linguistique de Moncton et Dieppe, du Nouveau-Brunswick, de l’Acadie et du Canada;
- ◆ le gala des lauréats qui regroupera les gagnants de chaque concours culturel;

le CNJF va organiser une cérémonie d’accueil pour chaque délégation au cours de laquelle les hymnes nationaux seront entendus et le drapeau hissé.

2.5.2 Activités grand public

- ◆ Des animations spéciales au Village de la Francophonie seront développées. Elles comprendront des kiosques pour les partenaires associatifs, gouvernementaux, de la Francophonie canadienne et internationale ainsi que ceux des commanditaires et des représentants des Premières Nations. Le Village de la Francophonie sera aussi le lieu où seront présentés des animations pour le grand public, des concerts, un espace spécial pour goûter à la nourriture provenant de pays francophones, une zone famille et un salon des dignitaires, des studios de productions radiophoniques et télévisuelles. Le Village de la Francophonie sera doté d’une programmation pour le grand public avec des activités et des animations connexes qui n’entraveront pas le déroulement des compétitions sportives et des concours culturels qui seront présentés avec des horaires évitant toute forme d’autocompétition.

2.5.3 Activités pour les participants

- ◆ Des activités culturelles seront déployées sur les scènes et lieux d’animation au Village de la Francophonie. De plus, afin d’accroître le côté festif de l’événement, des locaux (sur réservation) seront mis à la disposition des délégations qui souhaiteraient célébrer une médaille, une Fête nationale, un anniversaire, etc.
- ◆ Des ateliers hors compétition seront offerts aux participants qui souhaiteraient occuper leur temps libre au Village des Jeux. Ces ateliers mettront l’accent sur la sensibilisation, le partage d’expériences et l’apprentissage des jeunes autour des valeurs de la Francophonie, en les encourageant à transporter cet état d’esprit dans les autres domaines de leur vie quotidienne et à « mobiliser leurs forces au service du développement. »
- ◆ D’autres ateliers interactifs animés par des lauréats d’éditions précédentes, des leaders jeunesse mobilisés dans le cadre de la programmation de l’OIF depuis le Sommet de Moncton, des experts en motivation et bien-être ainsi que des membres de la société civile locale permettront d’échanger dans

une ambiance ludique et dynamique autour de thèmes tels la prévention, le suivi et la remédiation des milieux et structures dans lesquels les jeunes évoluent.

- ◆ Un projet de formation de jeunes journalistes sportifs et culturels sera mis en place. Ces jeunes, encadrés par une équipe de journalistes professionnels, seront associés à la couverture médiatique écrite et électronique selon les nouvelles tendances technologiques du moment. Des ateliers de perfectionnement en multimédia seront offerts en amont, en partenariat avec le télédiffuseur national, l'OIF, TV5, la CONFÉJES, l'Union internationale de la presse francophone et le Centre de francophonie des Amériques.

2.5.4 *Autres activités*

- ◆ Des réceptions auront lieu pour les différents protagonistes des Jeux: officiels, en amont des cérémonies d'ouverture et de clôture, membres du Conseil d'orientation du CIJF, membres de la presse, sans oublier en clôture, un banquet final invitant tous les participants des Jeux. Les bénévoles ne seront pas oubliés et une soirée spéciale leur sera dédiée quelques jours après la clôture des Jeux.
- ◆ Des journées thématiques réparties dans la semaine afin de remercier les différents partenaires impliqués dans l'organisation de ces Jeux à Moncton/Dieppe verront également le jour.
- ◆ Des activités touristiques d'une demi-journée permettront aux visiteurs nationaux et internationaux de découvrir Moncton, Dieppe et leurs environs, riches en culture et patrimoine.

2.5.5 *Réunions*

De plus, en fonction des besoins de l'OIF et du CIJF, les réunions suivantes pourraient se tenir:

- ◆ Conférences ministérielles de la Francophonie;
- ◆ Réunion de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF);
- ◆ Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF);
- ◆ Commission médicale du CIJF.

Afin de répondre au mieux aux attentes des participants et de juges/officiels, les réunions suivantes seront également organisées:

- ◆ Réunion des jurys des différents concours culturels et activités de développement;
- ◆ Réunion technique par discipline sportive et concours culturel;
- ◆ Réunion des officiels de compétition par sport.

Pour plus de détails, se référer au programme général en annexe 1.

2.6 La manifestation en bref

La Francophonie dans le monde :

- ◆ Forte de ses 274 millions de francophones de par le monde, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a pour mission de donner corps à une solidarité active entre les 84 États et gouvernements qui la composent – plus du tiers des membres des Nations Unies. Son objectif est de contribuer à améliorer la vie des populations en les aidant à devenir les acteurs de leur propre développement. L'OIF agit dans le respect de la diversité des cultures et au service de la paix, de la démocratie, de l'éducation et du développement durable.
- ◆ Les Jeux de la Francophonie sont organisés par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) et le Comité national organisateur des Jeux de la Francophonie (CNJF) sous l'égide de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).
- ◆ Les Jeux de la Francophonie se sont affirmés comme étant le plus grand événement pour la jeunesse diffusé en langue française à travers le monde avec 84 États et gouvernements membres ou observateurs qui peuvent participer aux Jeux.
- ◆ Les Jeux de la Francophonie représentent une rencontre internationale multisports, multiculturelle et multiethnique; ils sont une manifestation à la fois festive, jeune, populaire et d'un haut niveau artistique et sportif.
- ◆ Les Jeux de la Francophonie demeurent bien plus qu'une simple compétition : c'est le rassemblement des nations francophones de partout dans le monde se réunissant autour de la culture et du sport.
- ◆ Les Jeux de la Francophonie ont lieu tous les quatre ans, sous l'égide du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), dans l'année post olympique. Ils ont été créés en 1987 sur une idée novatrice puisqu'il a été décidé que ces Jeux auront lieu en alternance dans un pays du Nord et un pays du Sud et qu'aux compétitions sportives seraient associés des concours culturels, renouant ainsi avec l'essence des Jeux de l'antiquité qui rassemblaient les hommes et réunissaient l'exercice du corps et de l'esprit.
- ◆ Les éditions précédentes des Jeux de la Francophonie ont eu lieu à :
 - Casablanca/Rabah (Maroc), 1989;
 - Paris (France), 1994;
 - Antananarivo (Madagascar), 1997;
 - Ottawa/Hull (Canada, Canada/Québec), 2001;
 - Niamey (Niger), 2005;
 - Beyrouth (Liban), 2009;
 - Nice (France), 2013;
 - Abidjan (Côte d'Ivoire), 2017.
- ◆ Les Jeux de la Francophonie réunissent plus de 2 500 athlètes et artistes en provenance de plus de 50 États et gouvernements.
- ◆ Les Jeux de la Francophonie sont émaillés de noms illustres : à titre d'exemple, Marie-José Pérec (France) obtint sa première médaille d'or en athlétisme lors des Jeux de 1989 au Maroc. D'autres

comme Hicham El Guerrouj (Athlétisme, Maroc), Marie-Claire Restout (Judo, France), David Douillet (Judo, France), Nadjina Kaltouma (Athlétisme, Tchad) ou Mélanie Engoang (Judo, Gabon) y affinent leur expérience internationale. Les Jeux de la Francophonie ont également accueilli d'autres grands champions en athlétisme dont Bruny Surin (Québec), Donovan Bailey (Canada), Amy Mbacke Thiam (Sénégal), ou Khalid Skah (Maroc). Lors des derniers Jeux en Côte d'Ivoire, le Nouveau-Brunswick a vaillamment obtenu cinq médailles : une médaille d'or en marathon féminin, deux médailles d'argent en sculpture et littérature, deux médailles de bronze en photographie et lutte féminine.

- ◆ Les Jeux de la Francophonie de 2017 à Abidjan ont connu un succès mondial, succès notamment en termes de médiatisation à l'international⁹:
 - Large diffusion sur les réseaux sociaux tels que Twitter, Instagram, Facebook, Google et Youtube;
 - 250 journalistes internationaux et 750 journalistes nationaux accrédités ayant assuré une couverture radio, télévisuelle, journaux ainsi que dans les médias sociaux;
 - Plus de 541 millions de téléspectateurs répartis sur les 5 continents.

Les villes hôtes :

- ◆ La province du Nouveau-Brunswick est située sur la côte est du Canada et partage ses frontières avec les provinces du Québec, au nord, et de la Nouvelle-Écosse, au sud, ainsi qu'avec les États-Unis à l'ouest. La frontière est du Nouveau-Brunswick est entièrement formée du littoral. Sa capitale est Fredericton.
- ◆ Selon le recensement de 2016, le Nouveau-Brunswick comptait 747,105 habitants, dont 65,1 % d'anglophones et 31,2 % de francophones. La population de la région métropolitaine de recensement (RMR), comprenant notamment Moncton et Dieppe, s'établissait à 153 671 personnes, représentant une augmentation de près de 11 % par rapport à 2011.
- ◆ Seule province bilingue au Canada, le Nouveau-Brunswick dispose d'une main-d'œuvre qualifiée et motivée, d'une infrastructure de communication de classe mondiale et d'une qualité de vie sans pareil.
- ◆ Grâce à leur emplacement central, les municipalités de Moncton et de Dieppe se trouvent au cœur du plus grand marché au détail des provinces de l'Atlantique. Plus de 1,5 million de consommateurs habitent dans un rayon de trois heures de route de la région, ce qui représente plus de 16 milliards de dollars de ventes au détail annuellement.
- ◆ Les villes de Moncton, Dieppe et Riverview forment l'agglomération connue sous le nom de Grand Moncton. Dieppe a la particularité d'être la plus grande ville majoritairement acadienne et francophone à l'extérieur du Québec avec un taux de francophones dépassant 80 %.

Les Jeux de la Francophonie à Moncton/Dieppe :

- ◆ Les Jeux de la Francophonie auront lieu sur 10 jours du vendredi 23 juillet au dimanche 1^{er} août 2021.

⁹ Données reprises de l'« Évaluation sommaire des coûts de production et diffusion » du RISIM établi en septembre 2017.

- ◆ Le programme des Jeux de la Francophonie en 2021 comprendra les disciplines sportives, les concours culturels et les activités de développement suivants :
 - Athlétisme, basketball (uniquement féminin), football (soccer) (uniquement masculin), handisport (athlétisme), lutte libre et lutte africaine, judo, tennis de table et un sport de démonstration, à savoir le tennis;
 - Arts plastiques et visuels (peinture, sculpture/installation, œuvre créative), arts de la rue (hip-hop, marionnettes géantes, jonglerie avec ballon), chanson, contes et conteurs, danse de création, littérature (nouvelle), photographie et un concours culturel de démonstration, soit l'improvisation;
 - Création numérique et création de développement.
- ◆ De multiples animations sur le site du Village de la Francophonie;
- ◆ Des cérémonies d'ouverture, de clôture et un Gala des lauréats, des activités hautes en couleur;
- ◆ Plus 250 journalistes internationaux attendus;
- ◆ Production prévue d'un signal par le télédiffuseur hôte de plus de 300 heures de télédiffusion et web diffusion;
- ◆ La tenue des Jeux de la Francophonie 2021 requerra la contribution de 5 000 bénévoles œuvrant lors de l'événement et le Comité national organisateur sera constitué de 925 membres, dont plus de 100 employés à plein temps.
- ◆ Plus de 150 000 spectateurs sont attendus sur les différents sites sportifs, culturels et d'animations périphériques.



3.0 VISION ET OBJECTIFS





3.1 Introduction

Le dossier de candidature des Jeux proposait une vision, une mission ainsi que des objectifs pour la tenue des Jeux en 2021. Ces derniers ont été légèrement modifiés et adoptés par le conseil d'administration en janvier 2018.

3.2 Vision

Livrer des Jeux exceptionnels à la hauteur des attentes des jeunes et de la Francophonie, tout en faisant rayonner le Nouveau-Brunswick, les villes hôtes de Moncton et de Dieppe ainsi que l'Acadie et sa diaspora sur la scène internationale, avec un regard sur la francophonie canadienne.

3.3 Mission

Développer un programme des Jeux fédérateur et des conditions favorables dans un cadre festif et sécuritaire;

- ◆ Livrer aux participants et, à terme à la population locale, des infrastructures et des équipements modernes;
- ◆ Encourager les jeunes à atteindre leur plein potentiel, qu'ils ou elles soient artistes, athlètes ou citoyens engagés;
- ◆ Organiser des Jeux responsables au plan financier et écologique, de sorte à maximiser les retombées économiques et environnementales locales;
- ◆ Mettre en valeur la culture et la fierté acadiennes;
- ◆ Faire rayonner la Francophonie et l'apport de cette dernière auprès de la population du N.-B.

3.4 Objectifs

Mobiliser le savoir-faire local

- ◆ Faire connaître la région, les compétences, les artistes et athlètes locaux sur la scène internationale :
 - Mobiliser les savoir-faire de l'ensemble des forces vives locales, que sont les milieux : gouvernementaux, municipaux, universitaires et postsecondaires, du monde des affaires, de la société civile, de l'espace culturel, des fédérations professionnelles et sportives, incluant les artistes et athlètes en compétition;
 - Former une cohorte de bénévoles qualifiés qui représentera la prochaine génération à œuvrer au sein de la communauté;
 - Promouvoir la santé physique et les bonnes habitudes de vie auprès des participants et de la collectivité;
 - Sensibiliser les participants et la population locale au respect de l'environnement et de l'écoresponsabilité.

Vitrine du Nouveau-Brunswick et des municipalités hôtes

- ◆ Accroître le niveau d'activités économiques des entreprises ou des commerçants du territoire, ainsi que le rayonnement et l'attractivité internationale de la région, du fait des dépenses occasionnées pour l'organisation des Jeux et de celles des visiteurs venus y participer;
- ◆ Créer des occasions de rapprochement entre les communautés francophones, anglophones et autochtones de la province.

Legs infrastructures

- ◆ Laisser un héritage local sous forme de rénovation d'infrastructures, d'acquisition d'équipements sportifs et artistiques, de valorisation et de développement de compétences, de fierté francophone et de rayonnement des Acadiens dans le monde.

Livrer des Jeux exceptionnels

- ◆ Aménager des installations et des équipements de niveau international pour que les jeunes puissent exceller dans toutes les disciplines des Jeux;
- ◆ Développer une dimension socio-éducative et multimédia de même importance que les compétitions sportives et les concours culturels;
- ◆ Concourir à l'intégration des personnes ayant un handicap dans la société;
- ◆ Militer en faveur de la pérennité des Jeux de la Francophonie en échangeant sur les meilleures pratiques et en misant sur le transfert de compétences.

Valeurs culture/fierté acadiennes

- ◆ Mobiliser un bassin de population connu pour son accueil et son attachement à la Francophonie;
- ◆ Mettre en place une programmation qui motive les jeunes à vivre selon les valeurs de la Francophonie et à jouer un rôle actif dans leur communauté;
- ◆ Contribuer au perfectionnement de cadres sportifs locaux et internationaux tout en mettant de l'avant les valeurs d'équité hommes-femmes.

Rayonnement de la Francophonie

- ◆ Promouvoir des disciplines sportives, artistiques et culturelles peu connues localement;
- ◆ Augmenter la visibilité des artistes et sportifs internationaux au plan local, national et international;
- ◆ Rendre hommage aux lauréats des éditions précédentes des Jeux;
- ◆ Élargir le rayonnement des Jeux de la Francophonie en mobilisant l'espace francophone mondial sur les réseaux numériques, autant en amont que pendant les Jeux.





VILLE DE NICE
7 JOURS
JEUX DE LA
FRANCO
PHONIE
NICE 2013
7/15

4.0 STRUCTURE DU CNJF

7 JOURS
**JEUX DE LA
FRANCO
PHONIE**
2013
Dépasser. Vivre. Partager.
www.nica2013.fr

Logos: French Republic, 2013 World Youth Championships, Ville de Nice, and other sponsors.





Le Comité national organisateur des Jeux de la Francophonie est l'organisme mis sur pied afin de préparer et de présenter l'événement à l'été 2021. Il a été officiellement constitué en vertu de la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick (Chapitre C-13 des Lois révisées de 1973).

4.1 Désignation et aspects juridiques

4.1.1 Dénominations

Le Comité national organisateur des Jeux de la Francophonie désigne l'organisme mandaté pour réaliser les activités des Jeux. L'intitulé officiel du Comité organisateur est en français « Comité national organisateur des IX^{es} Jeux de la Francophonie 2021 » et en abrégé, le CNJF.

La conception, la protection légale et l'élaboration des règles d'utilisation du logo et autres marques de commerce de l'événement sont sous la responsabilité du CNJF, avec l'approbation du CIJF. Le logo ci-dessous est la proposition de logo qui a été soumise au CIJF pour approbation¹⁰.



4.1.2 Lettres patentes

Les membres de la structure de gouvernance provisoire, à savoir Éric Beaulieu, sous-ministre adjoint, bureau du Conseil exécutif, Bill Levesque, président, Société de développement régional, et Françoise Roy, sous-ministre, ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture – ont sollicité du Registre corporatif de Service Nouveau-Brunswick des lettres patentes pour le CNJF, en vertu de la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick, à titre d'organisme sans but lucratif. Celles-ci ont été émises le 25 avril 2017.

Les objets de la corporation créée se définissent comme suit¹¹:

- i) créer un comité national organisateur et mettre en œuvre, d'une manière générale, tous les moyens techniques et juridiques en vue de planifier, organiser et diriger les activités entourant l'accueil des Jeux de la Francophonie 2021 dans la région de Moncton-Dieppe, notamment, mais sans s'y limiter, l'accueil et l'hébergement, la restauration, les compétitions sportives et les concours culturels, le transport local, le centre de presse, les

¹⁰ Tel qu'indiqué dans le cahier des charges, « Le CNJF a la responsabilité du développement du logo officiel des Jeux de la Francophonie. Ce logo doit être soumis pour approbation au Directeur du CIJF, Le CNJF aura la responsabilité de respecter la charte graphique des Jeux de la Francophonie et de l'OIF. Il aura la responsabilité de placer le logo des Jeux de la Francophonie ainsi que le logo de l'OIF sur les différents supports de communication selon une charte graphique commune qui sera arrêtée d'un commun accord entre le CIJF et le CNJF et qui sera définie et précisée dans le plan de communication conjoint en référence ».

¹¹ Extrait des lettres patentes, article 4 repris dans les « Statuts et Règlements », article 2.1.

manifestations, y compris les cérémonies d'ouverture et de clôture, le service médical, le contrôle antidopage, la sécurité, les assurances, la promotion sur le territoire néo-brunswickois et canadien, l'accréditation, la billetterie, le protocole et une programmation périphérique afin d'en assurer le bon déroulement;

- ii) embaucher une équipe d'employés, contractuels et consultants et les rémunérer;
- iii) encourager la participation des bénévoles nécessaires à différents niveaux, grâce à un travail d'équipe continu, à la cohésion, au partage des connaissances et à l'entraide;
- iv) solliciter des fonds publics et privés pour organiser et mettre sur pied les Jeux;
- v) recevoir des fonds des gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada, des municipalités de Moncton et de Dieppe, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de ses composantes, de tout autre bailleur de fonds public intéressé et du secteur privé, et utiliser ces fonds en se conformant aux objets de la demande et conformément aux buts des Jeux;
- vi) développer et établir des partenariats avec le secteur privé et avec les agences gouvernementales pour faciliter l'organisation et l'accueil des Jeux;
- vii) participer à la notoriété de la région au niveau touristique;
- viii) contribuer à améliorer les infrastructures dans la région hôte, notamment les infrastructures sportives, culturelles et touristiques;
- ix) favoriser la participation de la population néo-brunswickoise dans un projet collectif d'envergure internationale;
- x) contribuer au sentiment d'appartenance envers la Francophonie internationale, à la solidarité entre les pays membres et observateurs, à la promotion de la langue française et de la diversité culturelle;
- xi) contribuer à la création de partenariats et de synergies dans la région hôte;
- xii) concevoir et valoriser des événements sportifs et culturels en amont des Jeux pour promouvoir cet événement;
- xiii) offrir une vitrine de la diversité culturelle acadienne à la Francophonie internationale et offrir une vitrine de la diversité francophone internationale avant et durant les IX^{es} Jeux de la Francophonie;
- xiv) renforcer les liens d'amitié entre artistes créateurs et athlètes des différentes régions de la Francophonie internationale;
- xv) contribuer à accroître les capacités de gestion des intervenants sportifs, culturels et événementiels de la région hôte;

- xvi) valoriser les échanges et partenariats avec les régions de la Francophonie internationale;
- xvii) transmettre l'expérience acquise au Comité international des Jeux de la Francophonie et au prochain pays organisateur;
- xviii) faire tout ce qui est accessoire ou nécessaire à la réalisation des objectifs susmentionnés associés aux Jeux.

Pour réaliser ses objets¹², le CNJF peut :

- i) acquérir, accepter, solliciter ou recevoir, notamment par voie d'achat, de bail, de contrat, de donation, de legs ou de concession, tout bien, réel ou personnel, uniquement pour les objets susmentionnés;
- ii) conclure et exécuter des arrangements, contrats et engagements accessoires à ces objets;
- iii) détenir, gérer, vendre ou convertir tout bien, réel ou personnel, appartenant à la compagnie et investir et réinvestir tout capital de la manière déterminée à l'occasion;
- iv) acquérir, notamment par voie d'achat, de bail, de legs ou de donation et détenir tout bien réel nécessaire à la réalisation de ses objets dans le but d'en tirer un revenu et de le vendre, donner à bail, hypothéquer, aliéner et transférer, en tout ou en partie, selon ce qui est jugé indiqué, étant entendu que ce bien ne pourra être utilisé qu'aux fins des objets susmentionnés et que le revenu de la compagnie ne pourra être versé ou autrement disponible aux membres de la compagnie pour être utilisé à leurs fins personnelles;
- v) revendiquer, recevoir, recouvrer, obtenir par contrainte le paiement de toutes les créances de la compagnie ou intenter une action à cet égard, affecter les sommes recouvrées aux fins caritatives de la compagnie et d'une façon générale, ester en justice;
- vi) employer les auxiliaires, commis, représentants ou employés et les rémunérer; obtenir, équiper et entretenir des bureaux et autres installations et engager les dépenses raisonnables nécessaires pour réaliser ses fins caritatives;
- vii) faire tout ce qui est accessoire ou nécessaire à la réalisation des objets susmentionnés;
- viii) exercer tous les autres pouvoirs que les alinéas 18(2)a) à j) de la Loi sur les compagnies confèrent aux compagnies, dans la mesure où ces pouvoirs ne sont pas incompatibles avec les buts et objets de la compagnie.

L'article 6 des « lettres patentes » stipule, en outre, que « La compagnie ne sera pas exploitée à des fins de gain pour ses membres; les profits ou autres gains de la compagnie serviront à la promotion de ses objets; le revenu de la compagnie ne pourra être versé ou autrement disponible aux membres de la compagnie pour être utilisé à leurs fins personnelles. »

¹² Extrait des lettres patentes, article 5.

4.1.3 Règlements généraux

Dès les lettres patentes du CNJF émises par le Registre corporatif de Service Nouveau-Brunswick, les membres provisoires ont adopté en mai 2017 les « Statuts et règlements » du Comité national organisateur des IX^{es} Jeux de la Francophonie (voir en Annexe 8.4). Des modifications aux Statuts et règlements ont été également ratifiés lors d'une assemblée générale spéciale le 29 mars 2018.

4.1.4 Rapports annuels et périodiques

Conformément aux dispositions de la Loi, le CNJF fera rapport annuellement au Registre corporatif de Service Nouveau-Brunswick.

Il devra également faire régulièrement rapport de son activité auprès du CIJF et soumettre des rapports bisannuels aux bailleurs de fonds, une fois ces rapports adoptés par le Conseil d'administration.

4.2 Le Comité de transition

Suivant la nomination du Nouveau-Brunswick comme hôte des Jeux 2021, la province a mis sur pied, à partir d'avril 2017, un comité de transition. Ce comité a été remplacé le 9 janvier 2018 par un conseil d'administration.

4.3 Structure du CNJF

La structure du Comité national organisateur des IX^{es} Jeux de la Francophonie sera constituée de deux entités : d'une part, une structure politique et, d'autre part, une structure opérationnelle.

4.3.1 La structure politique

La structure politique du Comité national organisateur comprend:

- ◆ Une assemblée générale annuelle;
- ◆ un conseil d'administration;
- ◆ un comité des finances;
- ◆ un comité des gouverneurs;
- ◆ un comité d'engagement de la communauté.

4.3.2 Les membres de la corporation du CNJF

La corporation constituant juridiquement le CNJF a une existence éphémère et sera dissoute à compter du moment où elle aura terminé son mandat. Ses membres seront choisis en fonction de leur représentativité, du niveau de responsabilité qu'ils assument dans leurs domaines respectifs, de leur imputabilité et de leur pouvoir d'influence dans la société.

Les membres de la corporation auront le droit de participer à toutes les activités de la corporation, recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres de la corporation et d'y voter. Ils seront, par le fait même, dès leur admission à titre de membres de la corporation, des membres du Conseil d'administration du CNJF (voir section 4.3.2.2).

Les membres de la corporation du CNJF se réuniront une fois par année en assemblée générale annuelle au plus tard cent vingt jours après la fin de l'exercice financier et au moins quatre fois par année en conseil d'administration, et ce, à compter de l'hiver 2017/2018.

4.3.2.1 *L'Assemblée générale*

L'assemblée générale a pour mandat:

- ◆ de recevoir et de prendre connaissance des états financiers ne datant pas de plus cent vingt jours et, le cas échéant, du rapport du vérificateur;
- ◆ d'élire les administrateurs et les dirigeants (lors de l'assemblée générale de fondation);
- ◆ de nommer un vérificateur, le cas échéant;
- ◆ de ratifier les règlements, résolutions et actes adoptés ou posés par le conseil d'administration et les dirigeants depuis la dernière assemblée annuelle des membres;
- ◆ de prendre connaissance et de disposer de toute autre affaire dont l'assemblée peut être valablement saisie.

L'assemblée générale des membres de la corporation du CNJF est présidée par le président du CNJF.

4.3.2.2 *Le Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration du CNJF a pour mandat de:

- ◆ assumer la responsabilité ultime du CNJF ayant reçu le mandat d'organiser les Jeux;
- ◆ jouer son rôle de gouverne du CNJF ;
- ◆ s'assurer que le CNJF est administré de façon adéquate et d'exercer en son nom tous les pouvoirs prévus par la loi et les règlements généraux;
- ◆ agir dans les meilleurs intérêts du CNJF et de communiquer les décisions prises par les instances appropriées de la Société;
- ◆ adopter la mission, les objectifs généraux ainsi que les stratégies générales du CNJF;
- ◆ adopte toute politique nécessaire afin de rencontrer ses obligations et de permettre au CNJF de rencontrer ses objectifs ;
- ◆ voir à ce que les directives de l'assemblée générale annuelle soient respectées;
- ◆ voir à la convocation et aux préparatifs de l'assemblée générale annuelle;
- ◆ voir à la préparation, à l'adaptation et à la gestion du budget;
- ◆ approuver le budget et les révisions budgétaires du CNJF après examen par le comité des finances;
- ◆ élaborer et adopter des politiques régissant son fonctionnement;
- ◆ prendre les décisions nécessaires en ce qui concerne tout problème financier ou opérationnel identifié par le comité de finances, les dirigeants et/ou la direction générale;
- ◆ voir à l'embauche d'une personne au poste de la direction générale et procéder à l'évaluation de son rendement;
- ◆ déléguer au directeur général du CNJF l'administration et la direction des Jeux;
- ◆ voir à la mise en place de comités, selon les besoins;
- ◆ approuver la structure opérationnelle, le plan d'affaires, les politiques financières et le rapport final;
- ◆ défendre et promouvoir les intérêts du CNJF;
- ◆ partager les préoccupations et les besoins du CNJF;
- ◆ régir la présence des membres du CNJF ainsi que leur code d'éthique;
- ◆ déléguer ses pouvoirs et tous les mandats jugés utiles aux dirigeants de la corporation.

Le conseil d'administration est composé des membres suivants:



- ◆ le président,
- ◆ un vice-président,
- ◆ un secrétaire,
- ◆ un trésorier,
- ◆ sept autres personnes choisies pour leur expertise.

Le conseil d'administration sera donc composé de 11 membres¹³ avec droit de vote¹⁴ choisis pour leurs expertises. Ils siégeront comme individus (aucun représentant d'organisme) avec les expertises dans les domaines suivants (mais sans s'y limiter):

- ◆ la finance: minimum 1 représentant;
- ◆ le légal: minimum 1 représentant;
- ◆ les affaires: minimum 2 représentants;
- ◆ la communauté autochtone: minimum 1 représentant;
- ◆ ancien(ne) participant(e) aux Jeux en sport ou culture: minimum 1 représentant;
- ◆ si possible de la francophonie et diplomatie: idéalement 1 représentant.

Les bailleurs de fonds et partenaires suivants pourront désigner un observateur (sans droit de vote) afin de participer aux réunions du conseil d'administration:

- ◆ Gouvernement du Canada,
- ◆ Gouvernement du Nouveau-Brunswick,
- ◆ Gouvernement du Québec,
- ◆ Gouvernement de l'Ontario,
- ◆ Municipalité de Moncton,
- ◆ Municipalité de Dieppe,
- ◆ Comité international des Jeux de la Francophonie.

Les membres de la direction générale du CNJF deviendront membres d'office du CA sans droit de vote.

Le conseil d'administration se réunira tous les trois mois à partir de l'hiver 2017/2018, avec des rencontres plus fréquentes à l'approche des Jeux. En l'absence du président, le vice-président présidera les réunions du conseil d'administration.

4.3.2.3 *Les dirigeants de la corporation*

Les dirigeants de la corporation ont pour mandat d'agir au nom des membres du conseil d'administration et pendant les périodes entre les réunions, prendre, au besoin, toute décision en leur nom.

Les dirigeants seront sollicités par le directeur général entre les réunions du CA en fonction des besoins, par téléphone et courriel, sur différents sujets. Lorsque certains sujets demanderont une analyse plus exhaustive, des réunions impromptues seront organisées. Un résumé des actions/décisions des dirigeants sera présenté à chacune des réunions du CA.

¹³ Les gouvernements auront la responsabilité de la nomination du nombre de leurs représentants de la société civile: Canada (4), Nouveau-Brunswick (5), Moncton (1) et Dieppe (1).,

¹⁴ La composition des membres du conseil d'administration devra respecter l'égalité des genres 5/6 et assurer une bonne diversité d'origine des membres (linguistique et immigration).

4.3.2.3.1 *Le Président du CNJF*

Une attention particulière devra être portée au choix de la personne qui assumera la présidence des IX^{es} Jeux de la Francophonie. Outre ses qualités de leadership indispensables dont elle devra faire preuve afin de mener à bien la planification et la tenue des Jeux de la Francophonie à Moncton/Dieppe en 2021, cette personne devra jouir d'une crédibilité importante au niveau de l'Acadie et être avantageusement connue, autant des milieux politique, communautaire qu'au sein de la communauté d'affaires de l'Acadie, du Nouveau-Brunswick et de Moncton/Dieppe.

À titre de premier dirigeant de la corporation, le président:

- ◆ préside les les assemblées générales et les réunions du conseil;
- ◆ assure le respect des règlements;
- ◆ surveille l'exécution des décisions prises en assemblées générales et au conseil d'administration;
- ◆ représente l'autorité au sein du conseil d'administration et définit les orientations nécessaires pour le processus de prise de décisions et la présentation des rapports;
- ◆ recommande au conseil d'administration la création de comités spéciaux et de groupes de travail;
- ◆ en personne ou par le truchement d'un délégué – par exemple, son vice-président ou le directeur général :
 - agit comme le porte-parole principal du CNJF;
 - représente le CNJF lors de réceptions ou de cérémonies publiques;
 - agit comme le représentant officiel du CNJF auprès des partenaires publics (gouvernements), des partenaires institutionnels ainsi qu'auprès du Conseil international des Jeux de la Francophonie (CIJF);
- ◆ reçoit régulièrement des rapports sur le progrès des travaux du CNJF et sa situation financière.

4.3.2.3.2 *Le vice-président du CNJF*

À titre de second dirigeant de la corporation, le vice-président:

- ◆ assiste le président dans ses tâches régulières;
- ◆ est responsable de mener l'exercice d'évaluation du directeur général;
- ◆ et, en cas d'absence du président, il préside les réunions.

En collaboration avec le président, il joue un rôle prépondérant en assurant le lien avec la communauté acadienne et la Francophonie internationale.

4.3.2.3.3 *Le secrétaire du CNJF*

Le secrétaire est issu du milieu juridique.

À titre de secrétaire de la corporation, le secrétaire:

- ◆ est responsable de la rédaction des procès-verbaux des assemblées générales et de ceux des réunions du conseil d'administration;
- ◆ est responsable de la tenue et de la garde du registre et des archives de la corporation;
- ◆ transmet les avis de convocation des assemblées générales et du conseil

d'administration;

- ◆ est d'office secrétaire du conseil d'administration et transmet aux divers organismes ce qui est exigé par la loi.

Note: Le soutien administratif complet, incluant la tâche de rédiger les procès-verbaux des différentes instances politiques du CNJF, sera assumé par le gestionnaire exécutif.

4.3.2.3.4 Le trésorier du CNJF

Le trésorier sera issu du milieu de la finance et du milieu des affaires.

À titre de trésorier de la corporation, le trésorier:

- ◆ exécute toute tâche inhérente à ses fonctions dont celle de la présidence d'un comité de finances, le cas échéant;
- ◆ signe, conjointement avec une ou d'autres personnes désignées à cette fin par le conseil, les transactions d'affaires du CNJF en conformité avec la politique des niveaux d'autorisation;
- ◆ soumet régulièrement des rapports au conseil d'administration décrivant la situation financière du CNJF et, à cette fin, recueille toute l'information nécessaire; soumet au conseil d'administration les états financiers annuels du CNJF aussitôt que possible après la fin de l'exercice financier.

Note : La tâche de produire les rapports financiers périodiques et les états financiers sera assumée par le directeur des finances.

4.3.2.3.5 Le directeur général du CNJF

Le directeur général sera un dirigeant de la corporation; cependant, il sera membre du conseil d'administration à titre d'office. Son rôle précis est décrit en section 4.3.3.1.1.

4.3.2.4 Le comité des finances

Le comité des finances analyse tous les aspects budgétaires préparés par la direction générale et fait ensuite les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Le comité des finances a le mandat suivant:

- ◆ suivre de façon continue l'évolution budgétaire du CNJF;
- ◆ réunir toute l'information nécessaire afin de remplir son mandat;
- ◆ effectuer les vérifications financières appropriées telles que requises en vue d'une gestion prudente des finances du CNJF;
- ◆ étudier et recommander au conseil d'administration les politiques financières rédigées et proposées par la direction générale et s'assurer que les dépenses encourues respectent cette même politique;
- ◆ recevoir et étudier les états financiers préparés par la direction générale;
- ◆ faire rapport des états financiers par l'intermédiaire du trésorier, au conseil et à l'assemblée des membres de la corporation.

Le comité des finances sera composé des membres suivants:

- ◆ le trésorier;
- ◆ un membre du conseil ayant une expertise au niveau légal et/ou de la finance;

- ◆ une troisième personne du domaine des finances, provenant idéalement du conseil ou, si de l'extérieur, nommée par le conseil.

Le comité des finances se réunira à l'hiver 2017/2018 suite au dépôt du premier budget inclus dans le plan d'affaires 2018 et des politiques financières ainsi que pour chacune des révisions budgétaires et du dépôt des rapports trimestriels effectués par la direction générale. Il se réunira au moins quatre fois par année. Les réunions seront présidées par le trésorier. Le directeur général (d'office), le directeur général adjoint (d'office) et le directeur des finances (d'office) assisteront à ces réunions.

4.3.2.5 *Le comité des gouverneurs*

Les membres du comité des gouverneurs seront nommés par le conseil d'administration. Le comité des gouverneurs comptera parmi ses membres des personnes recrutées parmi les personnalités les plus respectées par la communauté en général et la communauté des affaires en particulier. Ce comité ne tiendra pas de réunions formelles; ses membres seront plutôt invités individuellement à participer à des activités de représentation et de financement pour les IX^{es} Jeux de la Francophonie. Leur mandat sera d'assister la campagne de financement privé du CNJF.

Le comité des gouverneurs est composé idéalement :

- ◆ de deux coprésidents d'honneur des IX^{es} Jeux de la Francophonie;
- ◆ de personnes influentes en provenance des différentes communautés;
- ◆ de dirigeants de grandes entreprises.

Le directeur général sera leur interlocuteur, tandis que le directeur communications et marketing assurera le suivi.

4.3.2.6 *Le comité d'engagement de la communauté*

Tel que mentionné dans le dossier de candidature, le CNJF a l'intention de mettre sur pied une plateforme de consultation permanente tout au long des phases préparatoires des Jeux.

Le comité d'engagement de la communauté aura donc pour rôle de faire des suggestions concernant l'organisation des Jeux, susceptibles de permettre à la collectivité acadienne et la région de Moncton/Dieppe de s'approprier l'événement et d'en faire un succès.

Les membres du comité d'engagement de la communauté seront recrutés parmi différents organismes et corporations, principalement de la région de Moncton/Dieppe et de l'Acadie, afin d'assurer, à l'intérieur du CNJF une représentativité de l'ensemble de la communauté.

Le comité d'engagement de la communauté est composé, idéalement, des hauts dirigeants¹⁵ des organismes de regroupement¹⁶ tels que:

- ◆ **Représentants de l'Acadie**

¹⁵ Il est préférable d'avoir des membres de la direction générale sur ce comité.

¹⁶ L'objectif de ce comité n'étant pas d'inclure l'ensemble des organismes locaux ou associations professionnelles impliqués en Acadie, mais les organismes ayant des membres associatifs afin de toucher le plus grand nombre d'organismes. De plus, ce comité inclura les organismes non gouvernementaux en lien direct avec le CNJF, tels que les propriétaires de site.

- Société Nationale de l'Acadie
- Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick
- ◆ **Représentants municipaux**
 - Association des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick
- ◆ **Représentants du milieu de l'éducation**
 - Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick
 - Association des enseignants et enseignantes francophones du Nouveau-Brunswick
- ◆ **Représentants des organismes regroupant le milieu des affaires de la région de Moncton/Dieppe**
 - Conseil économique du Nouveau-Brunswick
 - Chambre de commerce du Grand Moncton
 - 3+
 - Expansion Dieppe
- ◆ **Représentants du milieu sportif local, régional et provincial**
 - SportNB
 - Centre canadien multisport Atlantique
 - Entraîneurs NB
 - Comité des sports des villes de Moncton et Dieppe
 - Comité national des Jeux de la Francophonie canadienne
 - Société des Jeux de l'Acadie
- ◆ **Représentants du milieu culturel**
 - ArtsLink
 - Artnb
 - AAAPNB
 - Conseil provincial des sociétés culturelles
 - Musique NB
 - Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale (SPAASI)
- ◆ **Représentants de la jeunesse**
 - Fédération de la Jeunesse Canadienne Française
 - Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick
 - Fédération des étudiants et étudiantes du Centre universitaire de Moncton
- ◆ **Représentants de la Francophonie**
 - Fédération des communautés francophones et acadiennes
- ◆ **Représentants du milieu multiculturel**
 - Association multiculturelle du Grand Moncton
 - Centre d'accueil et d'accompagnement des immigrants francophones du Sud-Est (CAFI)
 - Association des étudiants internationaux de l'Université de Moncton
- ◆ **Représentants du milieu des bénévoles**
 - Centre du bénévolat du Sud-Ouest du Nouveau-Brunswick
- ◆ **Représentants du milieu des personnes âgées**
 - Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick
 - Mouvement acadien des communautés en santé
 - Société santé et Mieux-être en français du N.-B.
- ◆ **Propriétaires de sites utilisés pendant les Jeux**
 - Service des parcs et loisirs de Moncton
 - Service des parcs et loisirs de Dieppe
 - Université de Moncton

- Université Crandall
- Université Mount Allison
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
- Aéroport international du Grand Moncton
- ◆ **Groupes autochtones :**
 - Premières nations de la région du Sud-Est du Nouveau-Brunswick
 - Organisations politiques autochtones du N.-B.
 - Aboriginal Sport and Recreation Circle
- ◆ **Autres :**
 - Dialogue NB
 - Canadian Parents for French
 - Français pour l'avenir

Le comité d'engagement de la communauté nommé par le conseil d'administration se réunira deux fois par année à compter de septembre 2018. Les réunions seront présidées par le président du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ou leur représentant sont également invités à ces réunions. Le directeur général assistera aux réunions et le directeur de la planification stratégique, des relations internationales, gouvernementales et communautaires sera leur interlocuteur.

4.3.3 Structure opérationnelle

La structure opérationnelle du Comité national organisateur des IX^{es} Jeux de la Francophonie comprend:

- ◆ la direction générale composée d'un directeur général, d'un directeur général adjoint et d'un conseiller spécial;
- ◆ le comité de direction formé de la direction générale, des directeurs et d'un gestionnaire exécutif;
- ◆ le comité de coordination composé de représentants des trois paliers de gouvernement;
- ◆ le comité de régie formé des membres de la direction générale, des membres du comité de direction et des chefs de service;
- ◆ les comités de chacune des directions formés des chefs de service et responsables de secteurs.

Pour plus de détails, voir organigramme en annexe 8.1.

Aucun membre de la structure organisationnelle ne détiendra de poste avec droit de vote au sein d'une instance politique et vice versa. Les membres des instances politiques sont évidemment invités à agir comme bénévoles durant la manifestation, mais non à titre de membres du CNJF dans l'une ou l'autre instance opérationnelle décrite ci-dessous. La direction générale assurera le suivi entre les instances politiques et celles opérationnelles.

4.3.3.1 La direction générale

La direction générale est composée d'un directeur général, d'un directeur général adjoint et d'un conseiller spécial.

4.3.3.1.1 Le directeur général du CNJF

Sous la surveillance immédiate du conseil duquel il relève, le directeur général :

- ◆ administre, dirige et contrôle les affaires du CNJF et assure les suivis aux décisions du conseil d'administration;

- ◆ a la responsabilité immédiate des biens meubles et immeubles du CNJF;
- ◆ a la garde du portefeuille, des fonds et des livres de comptabilité ainsi que la responsabilité de la tenue de la comptabilité;
- ◆ est responsable de la gestion du personnel du CNJF;
- ◆ agit à titre de second porte-parole du CNJF;
- ◆ embauche tous les employés du CNJF, en répartit le travail et détermine leur salaire selon le barème établi par le conseil d'administration. Il informe le conseil des nominations, suspensions, congédiements et mises à pied d'employés du CNJF;
- ◆ présente au conseil un rapport mensuel ou trimestriel sur les suivis du *plan d'affaires*;
- ◆ doit se conformer aux instructions du conseil et lui fournir tous les renseignements que ce dernier peut exiger;
- ◆ informe et guide le conseil et lui soumet régulièrement des rapports sur les activités du CNJF;
- ◆ s'assure que les objectifs du CNJF sont atteints et que sa mission est remplie;
- ◆ assure une communication active et soumet des rapports au CIJF sur une base régulière;
- ◆ coordonne les interventions avec les différents intervenants du CIJF;
- ◆ entreprend des discussions, négocie et signe les principaux contrats et lettres d'entente, conformément aux politiques établies par le conseil;
- ◆ agit à titre de représentant du CNJF auprès des organismes partenaires avec la collaboration des directeurs;
- ◆ met à jour le *plan d'affaires* et la structure organisationnelle à l'intention du conseil d'administration et s'assure que le plan est exécuté tel qu'établi, en y apportant, au besoin, les ajustements nécessaires;
- ◆ élabore les politiques liées à la gouvernance pour considération du conseil;
- ◆ élabore le *plan d'affaires* et un échéancier général de façon à s'assurer que les plans sont réalisés tels qu'établis, en y apportant, au besoin, les ajustements nécessaires;
- ◆ supervise le travail de toutes les directions;
- ◆ veille à la préparation du rapport final des Jeux;
- ◆ peut déléguer toute tâche à toute personne appropriée afin de rencontrer ses obligations et les objectifs du CNJF.

4.3.3.1.2 Le directeur général adjoint du CNJF

Le directeur général adjoint:

- ◆ supervise la direction des finances, la direction de l'administration et des ressources humaines, la direction planification stratégique, relations internationales gouvernementales et communautaires ainsi que la direction communications et du marketing, sous l'autorité du directeur général;
- ◆ veille à la saine gestion financière du CNJF;
- ◆ présente des recommandations de la direction générale concernant les finances au comité des finances et au conseil d'administration;
- ◆ en liaison avec le comité de direction, prépare le budget et les révisions budgétaires à l'intention du comité des finances;
- ◆ doit soumettre les registres comptables sous sa garde à la vérification annuelle ainsi qu'aux inspections prévues par la *Loi*;

- ◆ au cours des trois mois qui suivent la fin de chaque exercice financier, il doit voir à la préparation du rapport financier annuel et collabore avec le vérificateur afin de soumettre au conseil le rapport financier annuel pour approbation;
- ◆ rend des comptes aux partenaires financiers en conformité avec les accords de financement des gouvernements;
- ◆ veille à la mise en œuvre des politiques administratives;
- ◆ assure la coordination des achats et des ventes du CNJF;
- ◆ régit la gestion des affaires légales du CNJF ;
- ◆ se charge de la gestion de risques;
- ◆ établit des méthodes administratives;
- ◆ voit à l'application des politiques de rémunération, de ressources humaines ainsi que les conditions de travail des employés;
- ◆ remplit toute autre tâche que pourrait lui déléguer le directeur général.

4.3.3.1.3 *Le conseiller spécial*

Le conseiller spécial:

- ◆ conseille et appuie le directeur général, le directeur général adjoint et les membres du comité de direction dans le cadre de leurs fonctions, de l'atteinte des objectifs du CNJF et de la gestion de la qualité;
- ◆ appuie le directeur général en tant qu'interface auprès du conseil d'administration;
- ◆ veille aux relations avec l'OIF et ses opérateurs.

4.3.3.2 *Le comité de direction*

Le comité de direction a le mandat suivant:

- ◆ voir à l'organisation des activités quotidiennes du CNJF;
- ◆ protéger les intérêts du CNJF et du CIJF;
- ◆ s'assurer que l'organisation de la manifestation se déroule sans difficulté et que les exigences du CIJF sont satisfaites et même dépassées en termes de services;
- ◆ diffuser l'information requise pour produire le manuel d'opération, le manuel d'opération des sites et le rapport final aux chefs de service et fournir le suivi et le soutien nécessaires à leur production;
- ◆ s'assurer que la politique financière est respectée et que les ententes signées sont respectées;
- ◆ avec la collaboration des chefs de service, élaborer un échéancier par service en tenant compte de l'échéancier général de façon à s'assurer que les plans sont réalisés tels qu'établis, en y apportant, au besoin, les ajustements nécessaires;
- ◆ avec la collaboration des différents chefs de service, établir des relations avec différents partenaires et organismes des gouvernements, du monde des affaires, du secteur public, du monde du sport et de la culture qui pourraient s'avérer avantageuses pour l'organisation des Jeux en 2021;
- ◆ communiquer sur une base régulière l'information pertinente sur l'organisation de la manifestation à ses différents partenaires;
- ◆ contrôler et administrer les ressources attribuées aux différents postes budgétaires;
- ◆ superviser le travail de tous les services et s'assurer que les services sont en mesure de travailler ensemble;

- ◆ recruter les membres de l'équipe, définir leurs tâches, diriger leur formation, leur assurer un service et un soutien adéquats, effectuer les évaluations annuelles et stimuler la prise de décisions au niveau approprié par les personnes compétentes.

Le comité de direction comprend les personnes suivantes:

- ◆ les membres de la direction générale;
- ◆ le directeur des finances;
- ◆ le directeur de la planification stratégique, des relations internationales, gouvernementales et communautaires;
- ◆ le directeur communications et marketing;
- ◆ le directeur de la programmation événementielle;
- ◆ le directeur de la programmation des compétitions et concours culturels;
- ◆ le directeur des opérations;
- ◆ le directeur adjoint marketing et commandites;
- ◆ le directeur adjoint des installations;
- ◆ le gestionnaire exécutif.

Le comité de direction se réunira une fois par semaine à compter de l'automne 2017. Il sera dirigé par le directeur général. Celui-ci animera les réunions et s'il ne peut être présent, sera remplacé par le directeur général adjoint.

Les membres du comité de direction sont des employés à temps complet¹⁷.

4.3.3.3 *Le comité de coordination*

Le comité de coordination agira comme courroie de transmission entre le CNJF et les différents signataires de l'entente multipartite.

Le *plan d'affaires* et le rapport bisannuel des activités du CNJF seront déposés auprès du comité de coordination.

Le comité de coordination sera formé d'un représentant¹⁸ de chacun des organismes suivants:

- ◆ du gouvernement du Canada,
- ◆ du gouvernement du Nouveau-Brunswick,
- ◆ de la municipalité de Dieppe,
- ◆ de la municipalité de Moncton,
- ◆ du CNJF.

Le comité de coordination se réunira deux fois par année à compter de la création du CNJF. Les réunions seront présidées par le directeur général. Le directeur de la planification stratégique, des relations internationales, gouvernementales et communautaires du CNJF assurera le suivi.

¹⁷ Le directeur des finances ne sera pas employé à temps plein avant avril 2020.

¹⁸ Si certains membres ne peuvent assister aux réunions, un représentant peut remplacer le membre habituel.

Le comité de coordination aura la possibilité de former des sous-comités permanents en fonction de son mandat qui auront une durée limitée, en lien avec des représentants des différents partenaires signataires de l'entente multipartite sur des sujets liés à:

- ◆ la rédaction et négociation de l'entente multipartite,
- ◆ la communication stratégique,
- ◆ la sécurité et protection civile,
- ◆ le protocole et accréditation,
- ◆ les legs et optimisation,
- ◆ le transport.

Des comités internes seront également formés à l'intérieur de ces instances respectives (fédérales, provinciales, municipales) et regrouperont des représentants des différents ministères ou services impliqués dans l'organisation et la tenue de la manifestation.

4.3.3.4 *Le comité de régie*

Le comité de régie contribue à mettre en œuvre les décisions du comité de direction en ce qui concerne :

- ◆ l'organisation des différents services et secteurs;
- ◆ la liaison entre les différents services;
- ◆ la stratégie de réalisation du projet proposée par la direction générale en préparant le *Manuel des opérations*, le *Manuel d'exploitation par site* et le *Rapport final*;
- ◆ l'exécution de chaque étape du *Manuel des opérations* telle que planifiée et y apporte les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires;
- ◆ les politiques opérationnelles qui vont régir le CNJF et en surveille l'application;
- ◆ le rôle joué par les différents partenaires et organismes engagés dans l'organisation de l'événement;
- ◆ les responsables des différents secteurs qui se trouvent sous la responsabilité de leur chef de service respectif.

Le comité de régie est formé des membres de la direction générale, du comité de direction et des chefs de service ou de regroupement de services suivants¹⁹:

- ◆ DIRECTION DES FINANCES (sous la responsabilité du directeur des finances),
 - Le chef de service des finances*
- ◆ DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES RESSOURCES HUMAINES (sous la responsabilité du directeur général adjoint):
 - Le chef de service de l'administration
 - Le chef de service de la gestion des risques et des aspects juridiques*
 - Le chef de service des ressources humaines*
 - Le chef de service des bénévoles
- ◆ DIRECTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE, DES RELATIONS INTERNATIONALES, GOUVERNEMENTALES ET COMMUNAUTAIRES (sous la responsabilité du directeur de la planification stratégique, des relations internationales, gouvernementales et communautaires):

¹⁹ La présence un « * » indique que la fonction de chef de service sera remplie par le directeur ou directeur adjoint correspondant.

- Le chef de service de la planification stratégique et du transfert des connaissances*
- Le chef de service des relations internationales*
- Le chef de service des relations gouvernementales*
- Le chef de service des relations avec la communauté*
- Le chef de service du protocole
- ◆ DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DU MARKETING (sous la responsabilité du directeur des communications et du marketing et du directeur adjoint marketing et commandites)
 - Le chef de service des commandites*
 - Le chef de service de la billetterie et de la vente des produits dérivés*
 - Le chef de service des communications*
 - Le chef de service des services aux médias
 - Le chef de service de la liaison avec le télédiffuseur hôte
- ◆ DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE (sous la responsabilité du directeur de la programmation événementielle):
 - Le chef de service des événements pré Jeux*
 - Le chef de service des événements périphériques
 - Le chef de service des cérémonies et du Gala des Lauréats
- ◆ DIRECTION DE LA PROGRAMMATION DES COMPÉTITIONS ET CONCOURS CULTURELS (sous la responsabilité du directeur de la programmation des compétitions et concours culturels). Les responsables disciplinaires de chacune des compétitions sportives, concours culturels et des activités de développement (voir ci-dessous) ne feront pas partie du comité de régie. Ils seront représentés aux réunions de ce comité par le chef de service correspondant :
 - Le chef de service des disciplines sportives regroupant:
 - Le responsable de l'athlétisme et handisport
 - Le responsable du basket-ball
 - Le responsable du football (soccer)
 - Le responsable de la lutte libre
 - Le responsable de la lutte africaine
 - Le responsable du judo
 - Le responsable du tennis de table
 - Le responsable du tennis (sport de démonstration)
 - Le chef de service des concours culturels et activités de développement regroupant:
 - Le responsable des arts plastiques et visuels
 - Le responsable des arts de la rue
 - Le responsable de la chanson
 - Le responsable des contes et conteurs
 - Le responsable de la danse de création
 - Le responsable de la littérature (nouvelle)
 - Le responsable de la photographie
 - Le responsable de l'improvisation (concours culturel de démonstration),
 - Le responsable de la création numérique
 - Le chef de service des services connexes
- ◆ DIRECTION DES OPÉRATIONS ET DES INSTALLATIONS (sous la responsabilité du directeur des opérations et des installations):
 - Le chef de service de la logistique*
 - Le chef de service de l'hébergement et de l'alimentation

- Le chef de la sécurité
- SOUS DIRECTION DES INSTALLATIONS (sous la responsabilité du directeur adjoint des installations):
 - Le chef de service de la gestion des sites (hors Village)*
 - Le chef de service du Village des Jeux
 - Le chef de service des services généraux
 - Le chef de service de la technologie
 - Le chef de service de la liaison avec les nouvelles immobilisations.

Les membres du comité de régie seront nommés à l'été 2019 et le comité de régie se réunira bimensuellement à compter de septembre 2019. Les réunions seront présidées par le directeur général. À partir de janvier 2020, les chefs de service seront invités à participer à des réunions d'équipes au cours desquelles il sera question de la gestion des sites. Ces regroupements, animés par le chef de service de la gestion des sites (hors Village), seront responsables de la coordination de tous les aspects opérationnels reliés aux différents sites.

4.3.3.5 *Les services*

Le mandat confié à chacun des services est spécifique et est défini dans la section 4.4 du plan d'affaires.

Chaque service comprend les membres suivants:

- ◆ le chef de service dont relève le service,
- ◆ les gestionnaires de dossiers,
- ◆ les coordonnateurs,
- ◆ les responsables de secteur qui animent les divers secteurs relevant du service.

Chaque service tiendra des réunions régulières au plus tard à compter de janvier 2020. Celles-ci seront présidées par le chef de service. La liste des secteurs placés sous la responsabilité de chaque service est présentée dans la section 4.4 du *plan d'affaires*.

4.3.3.6 *Les secteurs*

Le mandat des différents secteurs est spécifique et est défini dans la section 4.4 du *plan d'affaires*.

Les secteurs se réuniront régulièrement, selon les besoins, au plus tard à compter de septembre 2020. Les réunions seront présidées par le responsable qui anime le secteur. Dans plusieurs cas, le secteur n'aura pas besoin d'autre membre que le responsable. Le cas échéant, ce bénévole aura la responsabilité complète des tâches dévolues à ce secteur. Dans certains cas, des employés peuvent aussi agir comme responsables de secteur.

4.3.4 *Le personnel*

La structure opérationnelle sera soutenue par des employés à temps plein comme suit:

- ◆ Cadres (de la direction générale) :
 - Le directeur général (mai 2016),
 - Le conseiller spécial (mai 2016),
 - Le directeur général adjoint (janvier 2018).
- ◆ Cadres (du comité de direction)

- Le gestionnaire exécutif (juin 2017),
 - Le directeur de la planification stratégique, des relations internationales, gouvernementales et communautaires (mai 2017),
 - Le directeur de la programmation événementielle (septembre 2017),
 - Le directeur des opérations (septembre 2017),
 - Le directeur des communications et du marketing (septembre 2017),
 - Le directeur de la programmation des compétitions et concours culturels (printemps 2018),
 - Le directeur des finances (printemps 2018),
 - Le directeur adjoint marketing et commandites (automne 2018)
 - Le directeur adjoint des installations (automne 2019).
- ◆ Employés
- Chargés de projets,
 - Coordonnateurs,
 - Techniciens,
 - Assistants.

4.4 Mandats et objectifs des services et secteurs

La section qui suit fournit une vue d'ensemble des mandats et de l'étendue des responsabilités de chacun des grands services du Comité national organisateur. Cette section fournit aux personnes qui ont à prendre des décisions au sein du Comité national organisateur l'information sur le mandat de chaque service ou secteur.

4.4.1 *La direction générale*

La direction générale assume la responsabilité opérationnelle de la gestion du Comité national organisateur des Jeux de la Francophonie (CNJF) et, en conformité avec les orientations et les décisions du conseil d'administration du CNJF, assure l'organisation appropriée des Jeux de la Francophonie en 2021 au Nouveau-Brunswick, conformément aux exigences du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF). La direction générale coordonne toutes les activités du CNJF; elle veille à l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'affaires du CNJF et les différents rapports à soumettre au CIJF. Elle assume la responsabilité des ressources humaines embauchées par le CNJF. Elle assure la liaison entre les instances politiques et les structures organisationnelles du CNJF ainsi que des bénévoles. Elle assure la liaison avec le CIJF. Enfin, elle est le garant de la responsabilité de la gestion financière et opérationnelle du CNJF.

Codes budgétaires:

- 01-01-01 à 01-04-04
- 01-04-06 à 01-04-11
- 01-04-14 & 01-04-15

4.4.2 *La direction – Finances*

La direction des finances fournit les services financiers et de planification financière nécessaires pour permettre à la direction générale et au conseil d'administration d'atteindre les objectifs du CNJF. Elle est responsable de la gestion financière et du contrôle des finances des Jeux.

4.4.2.1 *Le service des finances*

Ce service a pour tâche de fournir l'information financière, les services et la planification financière. Il est responsable de la gestion financière et du contrôle financier de l'événement.

4.4.2.1.1 *Le secteur du budget*

Ce secteur est responsable du développement du budget et de ses mises à jour, tel que demandé par le conseil d'administration.

Activités principales du secteur:

- ◆ Établir le budget de l'événement;
- ◆ Produire les révisions budgétaires périodiquement;
- ◆ Développer un système afin de respecter l'évolution du budget, conformément aux décisions adoptées à ce sujet par le conseil d'administration;
- ◆ Assurer la liaison avec le comité des finances;
- ◆ Soulever à la direction générale et au Conseil d'administration s'il y a des préoccupations reliées aux finances.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.2.1.2 *Le secteur de l'approvisionnement*

Ce secteur établit les politiques et les procédures requises en ce qui a trait à la négociation, à l'acquisition, à l'expédition, au suivi et à la gestion des commandes de biens et services nécessaires. Il s'assure que les règles et les directives établies par le CNJF et ses partenaires financiers en matière d'approvisionnement sont observées et que les politiques d'appels d'offres et d'achats du CNJF sont respectées, tant en ce qui a trait à leur impact sur le calendrier que sur la qualité et sur les coûts. Il établit et applique les procédures de réquisition, de bon de commande, de livraison, de manutention et de réception des marchandises.

Activités principales du secteur:

- ◆ Travailler avec tous les services/secteurs en vue de déterminer leurs besoins d'approvisionnement;
- ◆ Comblent les besoins d'approvisionnement auprès de fournisseurs externes;
- ◆ Contrôler les processus de soumission et d'analyse pour les contrats ayant fait l'objet d'un appel d'offres;
- ◆ Contrôler l'usage des bons de commande;
- ◆ Travailler avec le gestionnaire responsable de l'élaboration des contrats pour les biens et services;
- ◆ Remplir les formulaires de remise de douanes;
- ◆ Faire les suivis pour constater la réception ainsi que la distribution à qui de droit et le bon état des marchandises;
- ◆ Coordonner le traitement des questions de douanes et de dédouanement des produits et de l'équipement fournis à titre de contribution sous forme de biens et services par les fournisseurs internationaux de biens et services;
- ◆ Obtenir les exonérations de douanes pour le matériel requérant telle

- exonération;
- ◆ Être responsable des services de courtage de douanes.

Code budgétaire:

- 02-01-07

4.4.2.1.3 *Le secteur de la comptabilité*

Ce secteur doit fournir toute l'information et la planification financières aux fins des rapports à produire à l'interne et à l'externe. Il établit des mécanismes de contrôle financier au sein de l'organisation afin de protéger les actifs du CNJF. Il assume la responsabilité de l'acquisition et de l'exploitation du système comptable, de l'acquisition des systèmes financiers connexes, de l'établissement du contrôle des coûts, de la vérification externe et des rapports qui en découlent, de la gestion des activités de paie et des services bancaires.

Activités principales du secteur:

- ◆ Acquérir et exploiter un système comptable;
- ◆ Acquérir les systèmes financiers appropriés;
- ◆ Établir les méthodes de contrôle des coûts et définir la planification des coûts;
- ◆ Être responsable de la vérification externe et des rapports financiers;
- ◆ Assurer la gestion de la masse salariale et de la paie;
- ◆ Être responsable des services bancaires;
- ◆ Collaborer aux travaux de planification des projets.

Codes budgétaires:

- 02-01-01 à 02-01-06 & 02-01-08
- 28-01-01

4.4.2.1.4 *Le secteur des opérations financières durant les Jeux*

Ce secteur doit fournir les services de vérification interne et de soutien financier (gestion des changes, gestion de l'encaisse) aux différents sites pendant la durée des Jeux de la Francophonie.

Activités principales du secteur:

- ◆ Établir l'horaire de travail pour l'exploitation des concessions en collaboration avec les directions concernées;
- ◆ Fournir aux exploitants l'encaisse avant le début des quarts de travail et les procédures de vérification de l'encaisse après les quarts de travail;
- ◆ Procéder aux inventaires nécessaires aux opérations de conciliation de caisse après chaque quart de travail;
- ◆ Élaborer un contrat de service avec un fournisseur d'échanges de monnaies étrangères;
- ◆ Fournir sur place l'encaisse et les services de comptabilité pour les concessionnaires requérant des fournitures ou de l'équipement imprévus, etc., durant la période des Jeux de la Francophonie et pour tenir compte des demandes des médias et des opérations couvertes par la grille des tarifs TV;
- ◆ Fournir un comptoir de change des monnaies étrangères au Village des Jeux à

l'intention des participants, des médias, de la famille du CIJF et des spectateurs.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.3 *La direction –Administration et ressources humaines*

La direction de l'administration et des ressources humaines fournit tous les services administratifs ainsi que le soutien de bureau et les services juridiques. Elle est responsable du fonctionnement approprié du soutien administratif et des autres bureaux du CNJF. Elle doit s'assurer que le CNJF est adéquatement pourvu du personnel nécessaire à l'atteinte de ses objectifs, que le personnel est adéquatement recruté, formé et évalué, qu'un nombre suffisant de bénévoles est recruté et que ceux-ci sont triés, formés et affectés à un site déterminé et, selon un horaire défini et conformément aux besoins, qu'ils soient motivés, soutenus, supervisés, informés, habillés et remerciés.

4.4.3.1 *Le service de l'administration*

Ce service a pour tâche de fournir les services et la planification liée à l'administration afin de permettre à la direction générale et au conseil d'administration d'atteindre les objectifs du CNJF. Il est responsable de la gestion administrative de l'événement.

4.4.3.1.1 *Le secteur du soutien administratif*

Ce secteur offre tous les services de soutien administratif à tous les services du CNJF. Il gère la réception et l'équipe d'adjoints administratifs. Il assume la responsabilité de la gestion et de la conservation des dossiers.

Activités principales du secteur:

- ◆ Coordonner le travail des réceptionnistes et des adjoints administratifs;
- ◆ Assumer la responsabilité de la réception, de l'enregistrement (entrant et sortant) et de l'envoi du courrier;
- ◆ Gérer le centre de photocopie et de télécopie;
- ◆ Élaborer les plans de gestion du secrétariat afin de desservir et soutenir tous les sites pendant la période des Jeux;
- ◆ Assumer la responsabilité de la gestion et du classement des dossiers;
- ◆ Veiller à la mise en place et au respect d'un système de classement des documents.

Codes budgétaires:

- 02-02-07 à 02-02-10

4.4.3.1.2 *Le secteur de la gestion des espaces de bureau*

Ce secteur a la responsabilité de fournir un environnement de travail productif, y compris la mise à la disposition de l'espace de travail, du mobilier et de l'équipement appropriés. Il doit coordonner les exigences administratives générales (à l'exclusion de l'équipement de bureau et des technologies de l'information).

Activités principales du secteur:

- ◆ Déterminer les exigences en termes d'espace de travail;
- ◆ Planifier l'allocation des espaces;
- ◆ Identifier les niveaux de service et les activités à exécuter.

Codes budgétaires:

- 02-02-01 à 02-02-06

4.4.3.1.3 *Le secteur du soutien informatique*

Ce secteur a la responsabilité des besoins en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) de tous les autres services en amont de l'événement.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer un plan de soutien informatique;
- ◆ Assurer le support et l'appui en matière de soutien informatique;
- ◆ Coordonner l'achat et l'installation des équipements de bureautique.

Codes budgétaires:

- 02-05-01 à 02-05-16

4.4.3.1.4 *Le secteur de l'inventaire et des legs*

Ce secteur est responsable de travailler avec les partenaires dans l'élaboration du plan de legs des Jeux et d'en assurer les suivis. Il est également responsable de la gestion des équipements acquis par le CNJF afin de s'assurer qu'ils sont disponibles et répertoriés correctement.

Activités principales du secteur:

- ◆ Travailler avec le personnel affecté à l'entreposage afin de contrôler l'inventaire physique de tout équipement acquis (comptabilisation, dépréciation et mise au rebut);
- ◆ Mettre en place un programme de legs qui créera un impact positif à long terme au sein de la communauté acadienne et de la province.

Code budgétaire:

- 27-01-01

4.4.3.2 *Le service de la gestion des risques et des aspects juridiques*

Ce service a pour tâche de déterminer les risques potentiels liés à l'organisation de l'événement et de tout service/secteur ayant besoin d'un avis juridique. Il établit également la politique d'assurances et leur niveau de couverture.

4.4.3.2.1 *Le secteur de la gestion des risques*

Ce secteur a la responsabilité de déterminer les risques quantitatifs et qualitatifs liés à l'organisation des Jeux de la Francophonie en 2021. Il doit reconnaître les menaces ou dangers directement liés à l'accueil de cet événement, autant organisationnels que sécuritaires.



Activités principales du secteur:

- ◆ Lister les risques potentiels liés à l'accueil de la manifestation;
- ◆ Faire une mise à jour de l'analyse de risques;
- ◆ Élaborer une stratégie d'atténuation des risques.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.3.2.2 *Le secteur des aspects juridiques*

Ce secteur assiste la direction générale du CNJF en fournissant les services et les conseils en matière juridique à même des ressources internes et, au besoin, par le recours à des services contractuels.

Activités principales du secteur:

- ◆ Réviser les contrats importants en ce qui a trait aux risques légaux/aux assurances/aux questions de TVH;
- ◆ Gérer l'application des marques de commerce en ce qui concerne l'utilisation du logo et des produits dérivés;
- ◆ Mettre en œuvre un programme de protection légale en ce qui concerne le logo et les produits dérivés.

Codes budgétaires:

- 02-03-01 & 02-03-02

4.4.3.2.3 *Le secteur des ententes contractuelles*

Ce secteur a la responsabilité de s'assurer que les ententes signées entre le CNJF et tout partenaire sont finalisées et respectées.

Activités principales du secteur:

- ◆ Proposer des méthodes d'élaboration et de gestion des contrats;
- ◆ Négocier les termes contractuels de différentes ententes;
- ◆ Élaborer les ententes avec les différents partenaires.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.3.2.4 *Le secteur des assurances*

Ce secteur est responsable d'analyser toutes les propositions/offres pour contracter une assurance appropriée pour l'événement, conformément à la politique du CNJF.

Activités principales du secteur:

- ◆ Doter le CNJF de la couverture d'assurance suffisante;
- ◆ Examiner les clauses d'assurances pour les risques à couvrir selon les politiques du CNJF;
- ◆ Vérifier que tous les risques sont couverts.

Codes budgétaires:

- 02-04-01 à 02-04-07

4.4.3.3 *Le service des ressources humaines*

Ce service assure tout le soutien en ressources humaines pour les Jeux de la Francophonie. Il est responsable de l'élaboration de la politique de gestion du personnel, de la diriger et la contrôler. Il définit et contrôle la rémunération et les avantages sociaux, engage et licencie le personnel. Il est également responsable d'offrir diverses formations. Il élabore et met en œuvre des politiques et procédures visant à s'assurer que les relations avec les employés sont cohérentes au sein du CNJF. Il est responsable de guider les gestionnaires dans la gestion du rendement des employés. Il gère les relations avec les membres du CNJF et planifie le programme de stages.

4.4.3.3.1 *Le secteur des embauches*

Ce secteur est responsable de l'embauche et, si nécessaire, du licenciement du personnel selon les règles établies par le CNJF dans le respect des Lois du Nouveau-Brunswick.

Activités principales du secteur:

- ◆ Recruter le personnel nécessaire à l'organisation des Jeux de la Francophonie, conformément aux politiques et procédures des programmes d'emploi gouvernementaux;
- ◆ Présélectionner et interviewer les candidates et candidats;
- ◆ Contribuer au remplacement du personnel postJeux.

Codes budgétaires:

- 03-01-01 & 03-01-02

4.4.3.3.2 *Le secteur de la gestion du personnel*

Ce secteur assume la responsabilité de l'élaboration, de l'application et du contrôle de la politique de gestion des ressources humaines. Il établit et contrôle la rémunération et les avantages sociaux et fournit la formation nécessaire. Il élabore et applique les procédures visant à assurer l'uniformité des conditions de travail du personnel dans l'ensemble de l'organisation.

Activités principales du secteur:

- ◆ Établir et contrôler l'application des politiques de gestion des ressources humaines, c.-à-d. rémunération et avantages sociaux;
- ◆ Élaborer et appliquer les programmes de formation et d'entraînement, au besoin;
- ◆ Diriger le personnel;
- ◆ Être responsable des relations de travail;
- ◆ Guider les gestionnaires dans la gestion du rendement des employés.

Codes budgétaires:

- 03-01-03
- 03-02-01 à 03-02-15

4.4.3.3.3 *Le secteur de la gestion des membres du CNJF*

Ce secteur est responsable de la gestion des membres du CNJF œuvrant à la planification de l'événement.

Activités principales du secteur:

- ◆ Mettre à jour la liste des membres du CNJF;
- ◆ S'assurer que le code d'éthique est signé par tous les membres du CNJF.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.3.3.4 *Le secteur du programme de stages*

Ce secteur est responsable d'offrir aux universités et collèges de la région de Moncton la possibilité de s'investir dans la préparation et la réalisation de cet événement d'envergure par le truchement de l'élaboration d'un programme de stages pour leurs étudiants, sous la supervision de professeurs.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer des programmes de stages répondant aux possibilités des curriculums de la région de Moncton et en lien avec l'organisation des Jeux;
- ◆ Sélectionner les stagiaires;
- ◆ Assurer un suivi de formation auprès des stagiaires;
- ◆ Assurer le suivi du programme afin qu'il réponde aux besoins du CNJF et s'inscrive dans le cursus universitaire;
- ◆ Évaluer les stagiaires.

Code budgétaire:

- Voir direction générale

4.4.3.4 *Le service des bénévoles*

Ce service a pour responsabilité de s'assurer qu'un nombre adéquat de bénévoles est recruté, placé, programmé, orienté, formé, motivé, informé, pris en charge afin de garantir le succès de l'organisation de l'événement.

4.4.3.4.1 *Le secteur de l'orientation et formation des bénévoles*

Ce secteur a pour rôle d'orienter et former tous les bénévoles en ce qui concerne les Jeux de la Francophonie, d'établir le programme des bénévoles et les descriptions de tâches.

Activités principales du secteur:

- ◆ Effectuer le suivi nécessaire auprès des bénévoles afin que tous aient reçu une formation adéquate;
- ◆ Animer des séances de formation générale des bénévoles;
- ◆ Coordonner la logistique des séances de formation spécifique à chaque service et à chaque secteur;
- ◆ Coordonner la logistique des séances de formation sur les sites.

Codes budgétaires:

- 03-03-01 & 03-03-02

4.4.3.4.2 *Le secteur du recrutement, placement, accréditation des bénévoles*

Ce secteur vise à recruter un nombre suffisant de bénévoles pour assurer le bon fonctionnement des Jeux de la Francophonie. Il voit à les affecter aux services et aux secteurs appropriés en fonction des besoins du CNJF ainsi que des compétences et des préférences de chacun.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer des politiques et procédures en ce qui concerne le recrutement et la participation des bénévoles;
- ◆ Identifier les ressources humaines bénévoles requises;
- ◆ Établir une stratégie de recrutement pour les bénévoles;
- ◆ Élaborer un cheminement critique pour la gestion des bénévoles;
- ◆ Travailler de pair et en collaboration avec les autres services et secteurs en ce qui concerne la participation des bénévoles et le nombre de bénévoles requis;
- ◆ Élaborer un organigramme pour la gestion des ressources bénévoles;
- ◆ Agir comme point de contact centralisé pour l'ensemble de la participation des personnes bénévoles grâce auquel sera canalisé tout le recrutement des bénévoles (c.-à-d. pour tous les groupes et organismes communautaires);
- ◆ Sélectionner et affecter les bénévoles de la façon appropriée;
- ◆ Coordonner l'accréditation des bénévoles.

Codes budgétaires:

- 03-04-01 à 03-04-03
- 03-06-01 à 03-06-03

4.4.3.4.3 *Le secteur du centre des bénévoles et de l'information*

Ce secteur met sur pied et gère des centres d'information où tous les bénévoles doivent se rapporter avant d'entreprendre leur quart de travail afin d'y recevoir l'information adéquate nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches.

Activités principales du secteur:

- ◆ Établir et maintenir un centre principal des bénévoles ainsi que les centres satellites annexes;
- ◆ S'assurer que les bénévoles reçoivent toutes les informations pertinentes (dans le format approprié) concernant le déroulement des Jeux;
- ◆ Produire toute la documentation nécessaire afin que les bénévoles puissent remplir leur rôle dans les meilleures conditions possibles.

Code budgétaire:

- 03-05-01 & 03-05-02

4.4.3.4.4 *Le secteur des agents de liaison des services*

Ce secteur aide chaque service pour le recrutement, le placement, l'orientation et la formation de ses bénévoles.

Activités principales du secteur:

- ◆ Identifier une personne par service provenant du service des bénévoles et devant agir comme agente de liaison avec le service des bénévoles;
- ◆ Agir comme interface entre les services/secteurs et le service des bénévoles pour tous les aspects administratifs du recrutement et du placement des bénévoles ainsi que de leur orientation et de leur formation.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.3.4.5 *Le secteur de la distribution des uniformes*

Ce secteur fournit à chaque bénévole l'uniforme approprié.

Activités principales du secteur:

- ◆ Déterminer le type d'uniforme convenant à chaque bénévole en fonction de son rôle au sein du CNJF;
- ◆ Dresser l'inventaire des besoins en uniformes;
- ◆ Faire apporter, au besoin, les retouches nécessaires;
- ◆ Assurer la distribution des uniformes aux bénévoles et autres personnes du CNJF.

Codes budgétaires:

- 03-07-01 à 03-07-07

4.4.4 La direction – Planification stratégique, relations internationales, gouvernementales et communautaires

Cette direction est responsable de la liaison avec le CIJF, les autorités fédérales, provinciales, municipales et établit les liens avec la communauté. Elle produit et met à jour également tous les principaux documents requis par les différentes autorités tout en étant responsable de tous les aspects locaux de l'événement, ce qui comprend les aspects protocolaires dont l'organisation des visites d'inspection et les services aux dignitaires.

4.4.4.1 *Le service de la planification stratégique et du transfert des connaissances*

Le Service de la planification stratégique et du transfert des connaissances élabore et met à jour les différents outils de planification et de gestion du CNJF : échéanciers, plan d'affaires, manuel des opérations et manuel d'exploitation par site. Il est responsable de l'élaboration et de la rédaction du rapport final. Il est responsable du transfert des connaissances avec les différents partenaires et le CNJF 2025.

4.4.4.1.1 *Le secteur de la gestion de l'échéancier*

Le mandat de ce secteur est de veiller à ce que l'échéancier soit respecté selon les phases de l'organisation déterminées.

Activités principales du secteur:

- ◆ Recueillir l'information nécessaire à la mise à jour des échéanciers;
- ◆ Ajuster les différents échéanciers, si nécessaire, afin de garder la bonne cohésion générale pour le succès de l'organisation des Jeux.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.4.1.2 *Le secteur de la production de documents opérationnels*

Ce secteur est responsable de la production et la mise à jour des documents clés pour l'organisation des Jeux de la Francophonie, tels que définis par le conseil d'administration.

Activités principales du secteur:

- ◆ Recueillir l'information nécessaire à l'élaboration et la mise à jour des outils de planification nécessaires à l'exécution du mandat du CNJF (plan d'affaires, manuel d'exploitation, etc.);
- ◆ Rédiger les documents en fonction de l'information recueillie en collaboration avec les différents services et secteurs;
- ◆ Faire valider les documents rédigés par les personnes appropriées;
- ◆ Assurer la distribution des documents rédigés aux personnes concernées.

Codes budgétaires:

- 01-04-12 & 01-04-13

4.4.4.1.3 *Le secteur du programme d'observation et transfert des connaissances*

Ce secteur est responsable de conduire les observations lors d'événements en amont des Jeux de la Francophonie afin d'en retirer un maximum de connaissances. Il doit aussi être capable de transférer l'expertise acquise et développée auprès d'autres organisations, locales ou internationales, tels les futurs organisateurs des Jeux de 2025.

Activités principales du secteur:

- ◆ Mettre en place des outils (rapports, photos, vidéos, etc.) afin que chaque membre du CNJF présent à un événement en amont des Jeux puisse rapporter et partager de manière précise les bons et moins bons côtés d'un tel événement;

- ◆ Coordonner des réunions d'observation afin de prendre en compte les points qui seraient salutaires pour l'organisation des Jeux;
- ◆ Accompagner, informer, collaborer avec les participants du programme d'observations des Jeux 2021 en les guidant.

Codes budgétaires:

- 04-02-01, 04-02-03, 04-02-04, 04-02-09, 04-02-10, 04-02-13 & 04-02-16

4.4.4.2 *Le service des relations internationales*

Le Service des relations internationales agit comme agent de liaison auprès des membres de la Francophonie et fournit toute information nécessaire à toute la famille accréditée du CIJF. Il satisfait aux obligations imposées par le CIJF telles que décrites dans les règlements du CIJF sur la tenue des Jeux de la Francophonie.

4.4.4.2.1 *Le secteur du CIJF*

Ce secteur doit satisfaire aux exigences du CIJF telles que décrites dans les règlements du CIJF sur la tenue des Jeux de la Francophonie en ce qui a trait aux visites d'inspection précédant l'événement, aux visites de sites et aux visites et réunions des délégués officiels et experts. Il assure la liaison continue entre le CNJF et le bureau du CIJF. Il coordonne les relations avec les membres du CIJF au cours de la période précédant immédiatement l'événement.

Activités principales du secteur:

- ◆ Coordonner toutes les visites de préinspection des sites au plan logistique;
- ◆ Coordonner la production des documents nécessaires à chacune des visites et recueillir l'information nécessaire à l'élaboration des rapports après chaque visite;
- ◆ Organiser les activités protocolaires lors des visites.

Codes budgétaires:

- 04-02-02, 04-02-05, 04-02-08, 04-02-11, 04-02-12, 04-02-14 & 04-02-15
- 04-03-01 à 04-03-06 & 04-03-08

4.4.4.2.2 *Le secteur des chefs de délégations*

Ce secteur est responsable de l'accueil et des services offerts aux chefs de délégations et travaille en étroite collaboration avec le service du protocole. Il fournit les services nécessaires afin que les délégations puissent avoir un séjour agréable.

Activités principales du secteur:

- ◆ Communiquer en amont de l'événement avec les chefs de délégations pour leur offrir l'information et le soutien nécessaires;
- ◆ Offrir les services aux chefs de délégations durant leur séjour.

Code budgétaire:

- 04-01-01

4.4.4.2.3 *Le secteur des délégations*

Ce secteur est responsable de l'accueil et des services offerts aux délégations. Il fournit les services nécessaires afin que les délégations puissent avoir les outils nécessaires pour leur travail.

Activités principales du secteur:

- ◆ Communiquer en amont de l'événement avec les délégations pour leur offrir l'information et le soutien nécessaires;
- ◆ Organiser les visites préJeux, en collaboration avec la direction de la programmation événementielle ;
- ◆ Offrir les services aux délégations durant leur séjour.

Code budgétaire:

- 04-03-07

4.4.4.2.4 *Le secteur des agents de liaison des délégations*

Ce secteur représente le point de contact principal avant et pendant l'événement entre les délégations et le CNJF. Il est le prolongement du secteur des délégations.

Activités principales du secteur:

- ◆ Veiller à donner suite aux demandes des délégations, dans la mesure du possible, avant et pendant l'événement;
- ◆ Être en liaison avec le secteur des délégations afin de veiller à ce que celles-ci obtiennent tout le matériel nécessaire à leur participation aux Jeux.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.4.2.5 *Le secteur des informations*

Ce secteur est responsable de la collecte et de la diffusion des informations auprès des délégations.

Activités principales du secteur:

- ◆ Mettre en place un système de collecte de l'information et assurer sa diffusion.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.4.3 *Le service des relations gouvernementales*

Le service des relations gouvernementales assume la responsabilité de la liaison principale avec les autorités gouvernementales fédérales, provinciales et municipales en ce qui a trait à la production et à la mise à jour de tous les principaux documents exigés par les différentes autorités gouvernementales. Il coordonne toutes les relations du CNJF avec les intervenants clés des différents ministères, services et agences des gouvernements fédéral, provincial et

municipal, dont l'intervention doit être sollicitée pour la présentation des Jeux de la Francophonie.

4.4.4.3.1 *Le secteur des relations intergouvernementales*

Ce service assure la liaison continue entre le CNJF, le gouvernement du Canada, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les villes de Moncton et Dieppe.

Activités principales du secteur:

- ◆ Répondre aux demandes du gouvernement du Canada, du gouvernement du Nouveau-Brunswick et des villes de Moncton et Dieppe;
- ◆ Établir et maintenir des relations entre les partenaires intergouvernementaux et le CNJF.

Codes budgétaires:

- 04-04-01 & 04-04-02

4.4.4.3.2 *Le secteur de la gestion administrative du comité de coordination*

Ce service est responsable des aspects logistiques en relation avec le comité de coordination.

Activités principales du secteur:

- ◆ Offrir des services d'appui administratif au comité de coordination.

Code budgétaire:

- 01-04-05

4.4.4.4 *Le service des relations avec la communauté*

Le service des relations avec la communauté assume la responsabilité de la liaison principale entre les différentes communautés invitées à contribuer au succès des Jeux de la Francophonie et le comité d'engagement de la communauté.

4.4.4.4.1 *Le secteur des relations avec la communauté acadienne*

Ce secteur assure la liaison continue entre le CNJF et la communauté acadienne.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer une stratégie et un plan d'action;
- ◆ Établir et maintenir des relations de confiance entre la communauté acadienne et le CNJF;
- ◆ Soutenir les objectifs de l'événement en termes d'engagement de la communauté acadienne;
- ◆ S'assurer que la communauté acadienne est au courant de l'événement, en a une image positive et souhaite y contribuer;
- ◆ Gérer au quotidien un programme proactif pour le bénéfice mutuel et établir des relations durables visant au soutien de l'événement sous toute forme;
- ◆ S'assurer, en collaboration avec la direction de la programmation événementielle, que la communauté acadienne reçoit une reconnaissance appropriée et est associée à l'événement;

- ◆ Sécuriser les biens et services appropriés en provenance de la communauté acadienne.

Codes budgétaires:

- 09-02-01, 09-02-05, 09-02-07 & 09-02-10

4.4.4.4.2

Le secteur des relations avec la communauté autochtone

Ce secteur assure la liaison continue entre le CNJF et la communauté autochtone.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer une stratégie et un plan d'action;
- ◆ Établir et maintenir des relations de confiance entre la communauté autochtone et le CNJF;
- ◆ Soutenir les objectifs de l'événement en termes d'engagement de la communauté autochtone;
- ◆ S'assurer que la communauté autochtone est au courant de l'événement, en a une image positive et souhaite y contribuer;
- ◆ Gérer au quotidien un programme proactif pour le bénéfice mutuel et établir des relations durables visant au soutien de l'événement sous toute forme;
- ◆ S'assurer, en collaboration avec la direction de la programmation événementielle, que la communauté autochtone reçoit une reconnaissance appropriée et est associée à l'événement;
- ◆ Sécuriser les biens et services appropriés en provenance de la communauté autochtone.

Code budgétaire:

- 09-02-01

4.4.4.4.3

Le secteur des relations avec la communauté anglophone

Ce secteur assure la liaison continue entre le CNJF et la communauté anglophone.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer une stratégie et un plan d'action;
- ◆ Établir et maintenir des relations de confiance entre la communauté anglophone et le CNJF;
- ◆ Soutenir les objectifs de l'événement en termes d'engagement de la communauté anglophone;
- ◆ S'assurer que la communauté anglophone est au courant de l'événement, en a une image positive et souhaite y contribuer;
- ◆ Gérer au quotidien un programme proactif pour le bénéfice mutuel et établir des relations durables visant au soutien de l'événement sous toute forme;
- ◆ S'assurer, en collaboration avec la direction de la programmation événementielle, que la communauté anglophone reçoit une reconnaissance appropriée et est associée à l'événement;
- ◆ Sécuriser les biens et services appropriés en provenance de la communauté anglophone.

Code budgétaire:

- 09-02-01

4.4.4.4

Le secteur des relations avec la communauté francophone canadienne

Ce service assure la liaison continue entre le CNJF et la communauté francophone canadienne.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer une stratégie et un plan d'action;
- ◆ Établir et maintenir des relations de confiance entre la communauté francophone canadienne et le CNJF;
- ◆ Soutenir les objectifs de l'événement en termes de réputation et d'engagement de la communauté francophone canadienne;
- ◆ S'assurer que la communauté francophone canadienne est au courant de l'événement, en a une image positive et souhaite y contribuer;
- ◆ Gérer au quotidien un programme proactif pour le bénéfice mutuel et établir des relations durables visant au soutien de l'événement sous toute forme;
- ◆ S'assurer, en collaboration avec la direction de la programmation événementielle, que la communauté francophone canadienne reçoit une reconnaissance appropriée et est associée à l'événement;
- ◆ Sécuriser les biens et services appropriés en provenance de la communauté francophone canadienne.

Codes budgétaires:

- 04-02-04 & 04-02-09

4.4.4.5

Le service du protocole

Ce secteur assume la responsabilité, avec la collaboration des acteurs clés, de toutes les fonctions protocolaires du Comité national organisateur. Il est en charge de la prestation d'aide pour l'ensemble des arrangements nécessaires afin de faire du séjour des dignitaires lors des Jeux de la Francophonie une expérience agréable, sécuritaire et mémorable.

4.4.4.5.1

Le secteur des services aux délégations

Ce secteur organise et fournit les services d'accueil et d'information au comptoir d'accueil des hôtels des délégations. Il assume la responsabilité de l'élaboration et de la coordination des itinéraires des invités d'honneur et des invités du CNJF.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer et coordonner les itinéraires des invités d'honneur et des invités du comité national organisateur, incluant ceux de l'OIF et du CIJF;
- ◆ Agir comme répondant du CNJF auprès des membres de la famille du CIJF concernant toutes les questions d'ordre logistique.

Code budgétaire:

- 04-03-07

4.4.4.5.2 *Le secteur des services aux dignitaires*

Ce secteur organise et fournit les services d'accueil et d'information au comptoir d'accueil des hôtels des dignitaires. Il assume la responsabilité de l'élaboration et de la coordination des itinéraires des dignitaires.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer et coordonner les itinéraires des dignitaires, incluant ceux de l'OIF et du CIJF;
- ◆ Agir comme répondant du CNJF auprès des dignitaires concernant toutes les questions d'ordre logistique.

Codes budgétaires:

- 04-01-01 à 04-01-04

4.4.4.5.3 *Le secteur des activités protocolaires sur les sites*

Ce secteur s'assure de développer et coordonner l'attribution des sièges pour la famille du CIJF, selon leur niveau protocolaire (VVIP, VIP, etc.) ainsi que de gérer les salons d'hospitalité. Il prend également en charge les invités spéciaux des délégations.

Activités principales du secteur:

- ◆ Assurer que l'attribution des sièges et l'accueil pour la famille du CIJF et les délégations sont satisfaits conformément aux exigences protocolaires;
- ◆ Gérer les salons d'hospitalité.

Code budgétaire:

- 04-01-01

4.4.4.5.4 *Le secteur des hôtes et hôtesse*

Ce secteur élabore l'horaire de travail du groupe des hôtes et hôtesse pour toutes les réunions du CIJF et activités protocolaires. Il fournit aux hôtes et hôtesse le support nécessaire pendant leur période de travail.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer l'horaire de travail des hôtes et hôtesse pour toutes les réunions du CIJF et les événements aux sites de compétitions/concours;
- ◆ Fournir aux hôtes et hôtesse le support nécessaire pendant leur période de travail;
- ◆ Affecter certains hôtes et certaines hôtesse à des délégués et à des membres du personnel du CIJF.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.4.5.5 *Le secteur des invitations*

Ce secteur assume la responsabilité de la création des listes d'invités et de la gestion des invitations, tant pour les activités sur les sites de

compétitions/concours que pour les réceptions et autres activités protocolaires des Jeux.

Activités principales du secteur:

- ◆ Établir les listes d'invités pour chacune des activités aux sites de compétitions/concours et des réceptions;
- ◆ En collaboration avec le secteur des publications et du graphisme du service des communications, voir à l'impression des cartons d'invitation;
- ◆ Assurer la distribution des invitations.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.5 *La direction – Communications et marketing*

La direction marketing et communications a pour rôle de rechercher les commandites afin d'obtenir, voire dépasser les projections de revenus. Elle est aussi responsable de générer des revenus en provenance de la vente des billets. Elle doit optimiser toutes les occasions de vente de produits dérivés. Elle coordonne les communications, les publications et veille à l'image de marque du CNJF. Cette direction fournit toutes les communications et tous les services aux médias précédant les Jeux de la Francophonie, y compris le télédiffuseur hôte, et sensibilise le public à l'égard de ces Jeux de manière à maximiser sa participation.

4.4.5.1 *Le service des commandites*

Le service des commandites a pour mandat de maximiser toutes les occasions de commandites afin d'atteindre, voire dépasser les cibles établies sur le plan des revenus. Il a également comme tâche de trouver des commandites sous forme de biens ou de services destinés à compenser des éléments identifiés comme des dépenses dans le budget du CNJF.

4.4.5.1.1 *Le secteur de la recherche de commanditaires*

Ce secteur a pour but de cibler les partenaires et les fournisseurs nationaux, provinciaux et locaux qui peuvent contribuer, à titre de commanditaires, au succès des Jeux de la Francophonie, grâce à des contributions en argent ou en biens et services qui compensent des dépenses prévues au budget. Il convient avec les commanditaires des moyens d'assurer leur visibilité et des possibilités de reconnaissance adaptés au plus grand événement populaire francophone international. Le secteur de recherche de commanditaires fonctionne à l'intérieur des balises fixées par le CIJF et conformément aux politiques du CNJF.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer une stratégie et un plan en vue de promouvoir le programme des partenaires et fournisseurs locaux et nationaux;
- ◆ Établir un programme de visibilité pour les partenaires et fournisseurs locaux et nationaux conformément aux règlements du CIJF et aux politiques du CNJF;
- ◆ Établir un programme d'amis des Jeux;
- ◆ Solliciter les partenaires et fournisseurs locaux et nationaux ciblés dans le plan et conclure les ententes appropriées;
- ◆ Élaborer et définir les termes des contrats de fourniture de biens et services;

- ◆ Travailler en étroite collaboration avec le service des finances et le fournisseur de biens et services afin d'établir une méthode appropriée de facturation, d'enregistrement et de documentation des biens et services reçus;
- ◆ S'assurer que toutes les dispositions des contrats avec les partenaires et fournisseurs internationaux, nationaux et locaux sont clairement définies en ce qui a trait aux services/produits devant être fournis;
- ◆ S'assurer, de concert avec les services concernés, que les dates de livraison des services/produits sont respectées;
- ◆ S'assurer, de concert avec les services concernés, que les produits/équipements sont livrés aux endroits appropriés.

Codes budgétaires:

- 05-01-01 à 05-01-03
- 05-06-01 à 05-06-04

4.4.5.1.2 *Le secteur de l'activation des commanditaires*

Ce secteur coordonne le service après-vente auprès des commanditaires et s'assure que tous les avantages consentis, sous quelque forme que ce soit, sont respectés conformément aux ententes intervenues.

Activités principales du secteur:

- ◆ Voir à l'application du programme de visibilité établi pour chaque partenaire ou fournisseur local, national et international, conformément aux règlements du CIJF.

Codes budgétaires:

- 05-02-01
- 05-03-01 à 05-03-05
- 05-04-01 & 05-04-02
- 05-05-01 à 05-05-03

4.4.5.1.3 *Le secteur de l'activation des partenaires publics et institutionnels*

Ce secteur coordonne le service après-vente en ce qui a trait aux avantages de visibilité consentis aux partenaires publics et institutionnels, y compris l'utilisation des mots symboles, l'affichage, la distribution de laissez-passer pour dignitaires et l'accès aux services d'hospitalité.

Activités principales du secteur:

- ◆ Coordination des services aux partenaires, y compris les panneaux de signalisation, l'affichage promotionnel et les programmes d'hospitalité.

Codes budgétaires:

- 04-04-03 & 04-04-04
- 04-05-01 à 04-05-05
- 04-06-01 à 04-06-06
- 04-07-01 à 04-07-09

- 04-08-01

4.4.5.1.4 *Le secteur de la mercatique pirate*

Ce secteur est responsable de la protection des intérêts du CNJF, du CIJF et des partenaires et fournisseurs internationaux et nationaux des Jeux de la Francophonie, de manière à éviter que des entités concurrentes ou incompatibles ne tirent pas avantage d'une quelconque participation ou d'un quelconque alignement sur l'événement.

Activités principales du secteur:

- ◆ S'assurer que les dispositions des règles de marketing du CIJF et du CNJF sont respectées en ce qui concerne les panneaux d'affichage, l'affichage, les distributrices de produits, l'espace, etc. sur ou à proximité des sites, des hôtels, de l'aéroport, etc.;
- ◆ Travailler de concert avec les partenaires locaux pour s'assurer que tout l'affichage d'entités concurrentes soit retiré des sites officiels (lieux de compétitions, aires de concours, aires d'entraînement, d'échauffement et de répétition, lieux d'hébergement et d'alimentation des participants, hôtels, etc.);
- ◆ S'assurer que des entreprises non associées aux Jeux de la Francophonie n'utilisent pas le logo, la mascotte, ni l'image graphique des Jeux.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.5.2 *Le service de la billetterie et produits dérivés*

Le service de la billetterie et produits dérivés a pour mandat de maximiser les revenus provenant de la vente des billets, d'optimiser toutes les occasions de vente de produits dérivés en vue d'atteindre les cibles de revenus des Jeux de la Francophonie, en sollicitant le soutien financier en faveur du CNJF. Il élabore des activités de financement et une gamme de produits dérivés attrayants et novateurs visant particulièrement la communauté locale ainsi que la vente au public.

4.4.5.2.1 *Le secteur de la gestion de la billetterie*

Ce secteur s'assure que les ventes de billets sont réalisées en temps opportun afin de maximiser la capacité de participation. Il répond à toutes les exigences et les obligations du CIJF et les filiales commerciales en termes de billetterie. Il établit un mécanisme efficace et sécurisé des billets achetés en amont et durant les Jeux et assure sa gestion pour le CNJF.

Activités principales du secteur:

- ◆ Sélectionner les services d'une agence de billetterie;
- ◆ Élaborer les politiques de billetterie;
- ◆ Collaborer à l'élaboration et la mise en œuvre de la campagne de publicité de la billetterie avec le service des communications;
- ◆ Établir la projection des ventes de billetterie;
- ◆ Vérifier l'inventaire des sièges existants;

- ◆ Faire la projection des coûts/avantages des sièges temporaires;
- ◆ Définir la base de prix des billets proposés (avec comparaisons);
- ◆ Mettre en œuvre le plan d'exécution proposé (par exemple les demandes pour un agent de billetterie);
- ◆ Communiquer et annoncer les stratégies.

Codes budgétaires:

- 06-01-01 à 06-01-05

4.4.5.2.2

Le secteur de la création, production et inventaire des produits dérivés

Ce secteur élabore une gamme d'articles attrayants et novateurs à vendre aux participants et au public ou à insérer dans les sacs-cadeaux. Il sollicite des propositions de produits vendus sous licence et établit des catégories pour ces produits vendus sous licence. Il maximise les revenus provenant de la vente de produits dérivés avant et pendant l'événement et en contrôle l'inventaire.

Activités principales du secteur:

- ◆ Solliciter les propositions d'octroi de licences et établir les catégories de produits sous licence, en liaison avec le CIJF;
- ◆ Créer des articles ou produits dérivés arborant l'image corporative en vue de la vente;
- ◆ Élaborer une stratégie de vente de produits dérivés avant et pendant les Jeux de la Francophonie;
- ◆ Déterminer les quantités et approvisionner les points de vente avant et pendant les Jeux;
- ◆ En liaison avec le service des finances, contrôler les inventaires et les recettes selon le calendrier et les directives établis;
- ◆ Veiller à et réunir les personnes pour l'ensachage des sacs-cadeaux.

Code budgétaire:

- 06-02-01

4.4.5.2.3

Le secteur de la boutique souvenirs

Ce secteur vise à maximiser les revenus provenant de la vente d'objets promotionnels à la boutique souvenirs des Jeux de la Francophonie.

Activités principales du secteur:

- ◆ Appliquer le plan de vente des produits dérivés à la boutique souvenirs en liaison avec le secteur de la création, production et inventaire des produits dérivés;
- ◆ Maximiser les ventes des produits dérivés à la boutique souvenirs.

Code budgétaire:

- 06-02-02

4.4.5.2.4 *Le secteur de la vente et distribution du journal/programmes*

Ce secteur vise à maximiser les revenus provenant de la vente du journal et du programme officiel des Jeux de la Francophonie.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer et mettre en œuvre un plan de vente du programme officiel avant le début des Jeux de la Francophonie;
- ◆ Élaborer et mettre en œuvre un plan de vente du programme officiel et de distribution du journal des Jeux pendant la durée des Jeux;
- ◆ Déterminer les besoins matériels de soutien à la vente (comptoirs de vente, stands, etc.);
- ◆ Évaluer les besoins en ressources humaines pour la vente des programmes et la distribution du journal des Jeux;
- ◆ Déterminer les quantités de programmes à produire en fonction des ventes réalisées et des prévisions de ventes de billets.

Code budgétaire:

- Voir publications

4.4.5.3 *Le service des communications*

Le service des communications fournit toutes les communications et tous les services aux médias en amont des Jeux de la Francophonie et sensibilise le public à l'égard de ces Jeux de manière à maximiser sa participation. Il coordonne également la conception, la production et/ou l'utilisation de tous les outils publicitaires et promotionnels à la disposition du CNJF, y compris le site Internet des Jeux et les pages des réseaux sociaux, de manière à accroître l'intérêt des participants potentiels et du grand public face à cet événement et à stimuler la participation du public. Il assume la responsabilité de la production et de l'impression de tout le matériel nécessaire avant et pendant l'événement.

4.4.5.3.1 *Le secteur de la mascotte*

Ce secteur élabore et met en œuvre un programme de visites de la mascotte dans le but de promouvoir les Jeux de la Francophonie.

Activités principales du secteur:

- ◆ Lancer un concours auprès des jeunes en vue d'identifier la mascotte des Jeux de la Francophonie et de lui donner un nom;
- ◆ Faire exécuter le concept visuel de la mascotte, selon les résultats du concours, et faire fabriquer le costume selon le concept visuel retenu;
- ◆ Recruter et entraîner les personnes qui incarneront la mascotte, de même que l'équipe d'accompagnement, pendant la période préparatoire et la durée des Jeux;
- ◆ Planifier et exécuter, en collaboration avec la direction de la programmation événementielle, un programme d'apparitions publiques de la mascotte pendant la période s'étendant de septembre 2020 à juillet 2021.

Codes budgétaires:

- 07-05-01 à 07-05-03

4.4.5.3.2 *Le secteur des outils promotionnels*

Ce secteur a pour rôle de planifier et exécuter, en collaboration avec le service de programmation événementielle, toute activité ou tout événement promotionnel à l'échelle locale, nationale ou internationale visant à augmenter la notoriété des Jeux de la Francophonie et le degré de sensibilisation du grand public à leur égard, et ce, dans le but d'accroître la vente des billets.

Activités principales du secteur:

- ◆ Développement d'une stratégie de promotion des Jeux;
- ◆ Présence lors de différentes manifestations (compétitions sportives, festivals, expositions, etc.);
- ◆ Promotions commerciales;
- ◆ Distribution de matériel d'information.

Codes budgétaires:

- 07-01-01 à 07-01-08
- 07-01-13 & 07-01-14

4.4.5.3.3 *Le secteur du programme et activation touristique*

Ce secteur a pour but d'élaborer, en collaboration avec la direction de la programmation événementielle, au profit des membres de la famille du CIJF, un programme d'activités touristiques qui mette en valeur des ressources culturelles locales, y compris l'organisation de circuits touristiques post Jeux pour les personnes intéressées à prolonger leur séjour.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer une programmation post Jeux offerte par des fournisseurs de services existants.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.5.3.4 *Le secteur de la publicité*

Ce secteur coordonne toutes les composantes locales, provinciales et nationales de la publicité des Jeux de la Francophonie, y compris tous les types de publicité utilisés, en vue de promouvoir l'événement et de stimuler la participation du grand public par le truchement de la vente de billets.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer un plan d'achat de publicité, faisant appel aux supports tels que l'imprimé, la radio, la télévision, et ce, pour différentes campagnes publicitaires;
- ◆ Élaborer une campagne de sensibilisation afin d'augmenter le degré de sensibilisation et le niveau de connaissances du grand public dans la région en ce qui a trait aux différents sports et concours culturels proposés ainsi qu'aux Jeux de la Francophonie;

- ◆ Élaborer une campagne de publicité en vue de stimuler la vente des billets auprès des acheteurs potentiels.

Codes budgétaires:

- 07-02-01 à 07-02-07

4.4.5.3.5 *Le secteur des relations de presse en amont*

Ce secteur tend à fournir l'information adéquate sur les Jeux de la Francophonie aux médias d'information, aux partenaires institutionnels et publics (gouvernement du Canada, gouvernement du Nouveau-Brunswick et aux villes de Dieppe et Moncton), aux intervenants clés, aux participants potentiels, aux autorités compétentes et au public en général, afin de s'assurer de leur sensibilisation et de leur appui. Il vise à protéger et promouvoir la réputation des Jeux et du CNJF, tout en suscitant l'attention et l'intérêt du public, dans le but de favoriser la vente de billets.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer une stratégie et un plan d'action;
- ◆ Maintenir des relations de travail étroites avec les médias à tous les niveaux;
- ◆ Coordonner la diffusion de l'information et de messages clés au moyen de communiqués;
- ◆ Établir et maintenir des relations de confiance avec tous les niveaux de gouvernement et les décideurs;
- ◆ Fournir de l'information sur l'importance économique et sociale de l'événement;
- ◆ Faciliter la communication de l'information clé aux administrateurs du CNJF;
- ◆ Mettre l'accent prioritaire sur les médias de la région et du Nouveau-Brunswick et, en second lieu, sur les médias canadiens et internationaux;
- ◆ Mettre sur pied un service de réponse à toute question acheminée au CNJF au sujet des Jeux;
- ◆ Organiser les conférences de presse, les points de presse et les séances de photos.

Codes budgétaires:

- 07-06-01 à 07-06-03

4.4.5.3.6 *Le secteur de la norme et activation de la marque*

Ce secteur s'assure que l'identification visuelle originale des Jeux de la Francophonie est utilisée conformément aux règles établies par le CIJF et le CNJF. Il en diffuse les normes et les standards et voit à ce que ces normes et standards soient respectés dans toutes leurs applications.

Activités principales du secteur:

- ◆ Finaliser l'identification visuelle permettant d'intégrer à la fois la charte graphique du CIJF, d'utiliser le logo et la raison sociale « les Jeux de la Francophonie 2021 » en s'inspirant du logo de candidature;
- ◆ Élaborer la charte graphique du CNJF;

- ◆ Élaborer la liste de toutes les applications possibles: publications, publicité, affichage, site Internet, aménagement visuel des sites, bannières, drapeaux, objets promotionnels, produits dérivés, etc.;
- ◆ Voir au respect des normes et standards établis dans les différentes applications.

Code budgétaire:

- 07-03-01

4.4.5.3.7 *Le secteur des publications et du graphisme*

Ce secteur assume la responsabilité de la publication et de la production de tous les imprimés officiels requis par les différents services du CNJF avant et pendant la durée des Jeux de la Francophonie. Il voit à ce que tous les imprimés officiels présentent une image graphique originale, cohérente, dynamique et conforme aux dispositions des règlements du CIJF.

Activités principales du secteur:

- ◆ Recueillir et traiter l'information, rédiger les textes, recueillir les photographies, voir à la conception graphique, à l'impression et à la distribution de tous les imprimés officiels (pour plus d'informations, se référer au plan de marketing). Assurer la qualité des écrits produits par le CNJF.

Codes budgétaires:

- 07-04-01, 07-04-02, 07-04-04 à 07-04-06

4.4.5.3.8 *Le secteur des langues officielles et traductions*

Ce secteur s'assure que toutes les communications et matériaux promotionnels à destination du public respectent la politique des langues officielles du CNJF.

Activités principales du secteur:

- ◆ Fournir des services et des communications dans les deux langues officielles du Canada et assurer que tous les documents officiels et publics sont disponibles en français et en anglais.

Code budgétaire:

- 07-04-04

4.4.5.3.9 *Le secteur du site Internet et médias sociaux*

Ce secteur élabore le contenu et met à jour le site Internet du CNJF en vue de répondre aux besoins de diffusion de l'information concernant les Jeux de la Francophonie à travers le monde. Il crée tous les liens sur les réseaux de médias sociaux et leur identification propre. Il met à jour toutes les informations et nourrit régulièrement les réseaux. Par ces actions, il assure la connaissance et la promotion de l'événement, favorise le recrutement des bénévoles et la vente de billets.

Activités principales du secteur:

- ◆ Concevoir et réaliser le site Internet, sa structure et la programmation

nécessaire;

- ◆ Intégrer les applications dans le site Internet selon les besoins (ex. gestion des bénévoles, billetterie, produits dérivés, etc.);
- ◆ Établir des hyperliens vers d'autres sites Internet pertinents;
- ◆ Effectuer la mise à jour et la maintenance continue du site Internet à l'approche des Jeux de la Francophonie;
- ◆ Élaborer et mettre en œuvre un plan de mise à jour continue du site au cours de la période des Jeux afin de diffuser les résultats des compétitions et concours culturels;
- ◆ Mettre à jour toutes les informations et nourrir les réseaux sociaux pour accroître la connaissance de l'événement et le rendre vivant lors de son déroulement.

Codes budgétaires:

- 07-01-09 à 07-01-12

4.4.5.3.10 Le secteur du Journal officiel durant les Jeux

Ce secteur devra organiser la publication d'un journal quotidien durant toute la période des Jeux de la Francophonie dans le but de diffuser de l'information sur les activités de la journée, des nouvelles concernant les participants et les équipes, etc.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer et mettre en application un plan de diffusion du journal officiel pendant les Jeux de la Francophonie;
- ◆ Évaluer les besoins en ressources humaines pour la diffusion du journal officiel;
- ◆ Déterminer les quantités de journaux à produire en fonction du plan de diffusion;
- ◆ Produire le contenu du journal quotidiennement.

Code budgétaire:

- 07-04-03

4.4.5.4 Le service des services aux médias

Les services aux médias ont pour mandat de fournir les meilleures conditions de travail et les meilleurs services possibles aux représentants de la presse écrite et électronique ainsi qu'aux photographes pendant les Jeux de la Francophonie.

4.4.5.4.1 Le secteur de l'accréditation et hébergement

En liaison avec le secteur de l'accréditation du service de la logistique, ce secteur s'assure que les représentants agréés des médias sont accrédités en vue de l'événement. Il est également responsable de l'hébergement des médias, en offrant un nombre suffisant et varié de lieux d'hébergement. En coopération avec le service de la comptabilité, il gère les réservations en amont et s'assure que les médias reçoivent leur hébergement tel que réservé.

Activités principales du secteur:

- ◆ Concevoir les formulaires appropriés, tant pour l'accréditation que l'hébergement;
- ◆ Rendre les formulaires disponibles et en aviser les médias désirés;
- ◆ Coordonner la gestion des données et la correspondance avec les requérants;
- ◆ Remettre les accréditations aux représentants de la presse ainsi que leurs titres d'hébergement.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.5.4.2 *Le secteur des statistiques et résultats, information médias*

À l'aide du système électronique de statistiques et de résultats du CIJF, ce secteur saisit et produit les statistiques et les résultats aux fins de distribution aux médias immédiatement avant et pendant la durée des Jeux de la Francophonie.

Activités principales du secteur:

- ◆ Distribuer aux représentants des médias l'information provenant du comité technique, des statisticiens du CIJF, du service de presse du CIJF, de même que les communiqués de presse;
- ◆ Produire des aperçus d'événements à venir, des revues, des citations éclair, des nouvelles d'intérêt général, des documents d'information du CNJF et des citations de conférences de presse.

Code budgétaire:

- Voir plan de ressources humaines

4.4.5.4.3 *Le secteur du centre international médias (CIM) et satellites*

Ce secteur pourvoit à l'aménagement du centre international médias (CIM) ainsi que celui des centres de presse décentralisés pendant la durée des Jeux, et au bon fonctionnement de ceux-ci.

Activités principales du secteur:

- ◆ Pourvoir des espaces de travail pour la presse;
- ◆ Voir à l'installation des installations de télécommunications nécessaires;
- ◆ Assurer le soutien technique en collaboration avec le service des technologies;
- ◆ Procurer tout autre service nécessaire au bon fonctionnement du centre international médias (CIM) et des centres de presse décentralisés.

Codes budgétaires:

- 08-01-01 à 08-01-03
- 08-02-01

4.4.5.4.4 *Le secteur des photographes*

Ce secteur doit déterminer et voir à l'installation de toutes les positions de photographes. Pendant la durée des Jeux de la Francophonie, il voit au bon fonctionnement de toutes les positions de photographes.

Activités principales du secteur:

- ◆ Distribuer les dossards appropriés à tous les photographes autorisés à travailler à l'intérieur de l'aire de compétitions et autres zones restrictives;
- ◆ Voir à ce que les photographes s'en tiennent aux positions qui leur sont affectées.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.5.4.5 *Le secteur des conférences de presse pendant l'événement*

Ce secteur voit au bon déroulement de toutes les conférences de presse et interviews données durant l'événement.

Activités principales du secteur:

- ◆ Organiser des conférences de presse avec tous les médaillés;
- ◆ Organiser des points de presse impromptus concernant des activités dignes d'intérêt pour la presse ou selon les besoins.

4.4.5.5 *Le service de la télédiffusion*

Ce service apporte le soutien au télédiffuseur hôte et diffuseurs internationaux concernant les informations médiatiques.

4.4.5.5.1 *Le secteur du signal international*

Ce secteur a la responsabilité de soutenir le télédiffuseur hôte afin qu'il puisse produire le signal international conformément aux critères du CIJF.

Activités principales du secteur:

- ◆ Assurer un suivi auprès du télédiffuseur hôte avant l'événement afin de coordonner l'ensemble de ses demandes;
- ◆ Répondre aux demandes du télédiffuseur hôte durant l'événement.

Codes budgétaires:

- 25-01-01 à 25-01-03

4.4.5.5.2 *Le secteur du centre de radio-télédiffusion*

Ce secteur gère le centre de radio-télédiffusion accessible à tous les diffuseurs internationaux et au diffuseur national. Il est également le contact avec l'ensemble des diffuseurs internationaux et nationaux précédant leur arrivée.

Activités principales du secteur:

- ◆ Être en contact avec les différents diffuseurs internationaux et nationaux avant leur arrivée afin de répondre à l'ensemble de leurs besoins en fonction d'une grille tarifaire (ratecard);
- ◆ Gérer le kiosque d'accueil du centre de télédiffusion;
- ◆ Réserver les installations et services de dernière minute en fonction d'une grille tarifaire (ratecard).

Codes budgétaires:

- Inclus dans 25-01-01 à 05-01-03

4.4.5.5.3 *Le secteur des résumés TV*

Ce secteur produit les résumés quotidiens qui seront acheminés par satellite pour les diffuseurs internationaux.

Activités principales du secteur:

- ◆ Produire les résumés avec commentaires;
- ◆ Coordonner les différents commentateurs et analystes pour les différents sports/concours afin d’avoir des commentaires sur le signal international en direct.

Codes budgétaires:

- Inclus dans 25-01-01 à 05-01-03

4.4.6 *La direction – Programmation événementielle*

La direction de la programmation événementielle a pour mandat d’organiser des activités en amont des Jeux de la Francophonie et de mettre en place des événements protocolaires et des activités périphériques pendant les Jeux. Elle est aussi responsable de l’animation du Village de la Francophonie, des cérémonies d’accueil, d’ouverture, de clôture, des remises de médailles et du gala des lauréats.

4.4.6.1 *Le service des événements pré Jeux*

Ce service est responsable des événements en amont des Jeux liés à l’éducation, la communauté et la promotion. Il doit organiser des activités de financement, de promotion et de valorisation des Jeux.

4.4.6.1.1 *Le secteur des programmes éducatifs*

Ce secteur vise à faciliter la mise en œuvre d’un programme éducatif destiné à augmenter la notoriété des Jeux de la Francophonie et le niveau de sensibilisation de la population et des jeunes, en particulier à l’égard du sport, de la culture et de la Francophonie.

Activités principales du secteur:

- ◆ Faciliter la réalisation par les districts scolaires et les établissements d’enseignement privés de projets éducatifs en relation avec les Jeux, à l’aide du matériel pédagogique conçu à cette fin, du plan de curriculum, de la pratique des activités sportives, culturelles et pédagogiques et de l’association de chaque établissement scolaire à un pays membre de la Francophonie;
- ◆ Adapter au contexte acadien le matériel pédagogique élaboré à cette fin à l’occasion des Jeux de la Francophonie.

Codes budgétaires:

- 09-01-01 à 09-01-04

- 4.4.6.1.2 *Le secteur des événements promotionnels et communautaires*
 Ce secteur organise, selon la stratégie de promotion des Jeux du CNJF, et en collaboration avec la direction du marketing, des communications, des événements de promotion au plan local, national ou international afin d'augmenter la connaissance de l'événement, dans le but d'accroître la notoriété de l'événement.

Activités principales du secteur:

- ◆ Mettre en œuvre, en collaboration avec la direction des communications et du marketing, la stratégie de promotion des Jeux;
- ◆ Sensibiliser la population locale à la Francophonie nationale et internationale;
- ◆ Maintenir la présence du CNJF lors de divers événements (sportifs, festivals, expositions, etc.);
- ◆ Diffuser des informations.

Codes budgétaires:

- 09-02-01 à 09-02-10
- 10-01-01

- 4.4.6.1.3 *Le secteur des expositions, salons et galas*
 Ce secteur participera à des expositions, salons et galas en amont de l'événement afin d'augmenter la notoriété des Jeux de la Francophonie et d'accroître la vente de billets, selon la stratégie de promotion des Jeux.

Activités principales du secteur:

- ◆ Établir une liste d'activités ainsi que leur fréquence et envergure;
- ◆ Planifier et organiser les installations et services à offrir lors des expositions, salons et galas.

Code budgétaire:

- 09-03-01

- 4.4.6.1.4 *Le secteur des activités de financement*
 Ce secteur organisera des activités de financement, telles que décrites dans le plan de marketing, afin de permettre la collecte de fonds, mais également d'accroître la notoriété de l'événement.

Activités principales du secteur:

- ◆ Mettre en œuvre la stratégie de financement;
- ◆ Établir une liste des activités de financement ainsi que leur fréquence et envergure;
- ◆ Planifier et organiser des activités de financement;
- ◆ Organiser les activités de financement en liaison avec d'autres organismes concernés.

Code budgétaire:

- 09-04-01

4.4.6.2 *Le service des événements périphériques*

Le service des événements périphériques a pour mandat d'élaborer, de mettre en œuvre et de superviser la réalisation d'un ensemble de programmes d'activités culturelles, sociales, économiques et touristiques qui visent toutes à faire des Jeux de la Francophonie un événement qui illustre la richesse et la diversité culturelles de la région et qui mobilise la communauté tout entière. Il offre aux participants la possibilité de prendre part à un ensemble d'activités qui se déroulent parallèlement aux Jeux (spectacles, activités artistiques et culturelles, visites touristiques) et qui leur permettront de s'intégrer davantage à la société acadienne, d'occuper leur temps libre et de passer un agréable séjour au Nouveau-Brunswick dans le cadre des Jeux de la Francophonie. Il coordonne tous les aspects des fonctions protocolaires et des réceptions du CNJF et des acteurs clés des Jeux de la Francophonie.

4.4.6.2.1 *Le secteur de la programmation du Village de la Francophonie*

Ce secteur conçoit et met en œuvre l'ensemble du village, y compris les activités liées au Village de la Francophonie, permettant aux participants, population, médias, partenaires, dignitaires et visiteurs des Jeux de la Francophonie de vivre une expérience unique dans une atmosphère festive et sécuritaire.

Activités principales du secteur:

- ◆ Créer le plan d'aménagement et de la logistique du village;
- ◆ Planifier les activités qui célébreront la diversité culturelle de l'Acadie, du Nouveau-Brunswick et de la Francophonie en soulignant et en présentant des artistes au Village de la Francophonie;
- ◆ Coordonner les activités de programmation, dont les spectacles, l'animation et le coin famille;
- ◆ Planifier et offrir les services aux dignitaires durant les Jeux qui auront accès à un salon;
- ◆ S'assurer, en collaboration avec la direction de la communication et du marketing, que le Village de la Francophonie respecte les plans d'installation en fonction des contrats de commandite.

Code budgétaire:

- 10-01-04

4.4.6.2.2 *Le secteur de l'animation au Village des Jeux*

Ce secteur planifie et organise un certain nombre d'activités permettant aux participants des Jeux de la Francophonie de fraterniser dans une atmosphère festive et sécuritaire au sein de leur village.

Activités principales du secteur:

- ◆ Créer le plan d'activités qui célébrera la diversité culturelle de l'Acadie, du Nouveau-Brunswick et de la Francophonie en soulignant et en présentant des artistes interprètes du Nouveau-Brunswick au Village des Jeux;
- ◆ Coordonner les activités.

Code budgétaire:

- 10-01-02

4.4.6.2.3 *Le secteur des réunions officielles de la Francophonie*

Ce secteur a pour but de planifier, d'organiser, de gérer tous les aspects logistiques des réunions officielles de la Francophonie en fonction de leur demande.

Activités principales du secteur:

- ◆ Organiser toute la logistique ayant trait aux différentes réunions officielles de la Francophonie;
- ◆ Être en contact avec chaque responsable des opérateurs de la Francophonie en regard de leurs besoins selon le type de réunion officielle.

Code budgétaire:

- 10-03-03

4.4.6.2.4 *Le secteur des réceptions*

Ce secteur assume la responsabilité, avec la collaboration des acteurs clés, de toutes les réceptions du CNJF, des partenaires et des délégations étrangères.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer un calendrier des réceptions;
- ◆ Identifier les lieux convenables pour la tenue des différentes réceptions;
- ◆ Négocier les ententes appropriées avec les traiteurs et autres pourvoyeurs de services pour les réceptions;
- ◆ Collaborer avec les différents organisateurs d'activités protocolaires pour s'assurer du respect du protocole.

Codes budgétaires:

- 10-01-03
- 10-02-01 à 10-02-08
- 10-02-12

4.4.6.2.5 *Le secteur des journées spéciales et touristiques*

Ce secteur organise, à l'intention des dignitaires, des visites touristiques d'une demi-journée durant les jours de compétition. Il organise une tournée des installations durant les journées de compétitions/concours pour des groupes attitrés.

Activités principales du secteur:

- ◆ Organiser chaque jour des visites touristiques différentes, tant pour les VIPs que pour les athlètes/artistes;
- ◆ Coordonner le transport des personnes;
- ◆ Animer chacune des visites;

- ◆ Coordonner les réservations nécessaires;
- ◆ Assurer l'encadrement des participants;
- ◆ Consacrer chacune des journées des Jeux à un groupe différent (gouvernements, villes, universités, partenaires et fournisseurs, etc.);
- ◆ Organiser, à l'intention de chaque groupe, une visite des installations, un repas avec les athlètes/artistes, une réception suivie d'un accès aux sièges VIPs.

Codes budgétaires:

- 10-03-01 & 10-03-02

4.4.6.2.6 *Le secteur du banquet final*

Ce secteur offre aux participants, dignitaires et représentants des médias un banquet final qui constituera une conclusion mémorable des Jeux.

Activités principales du secteur:

- ◆ Restauration – Définir le menu et sélectionner/contracter un traiteur;
- ◆ Décor – Conception, sélection et installation de toutes les décorations de salles requises;
- ◆ Divertissement – sélectionner et contracter tout divertissement nécessaire pour l'événement;
- ◆ Logistique – planifier, élaborer et gérer tous les besoins logistiques du banquet final;
- ◆ Lieux – sélectionner et contracter les lieux où aura lieu le banquet final.

Codes budgétaires:

- 10-02-09 & 10-02-10

4.4.6.2.7 *Le secteur de la soirée des bénévoles*

Ce secteur organise une soirée spéciale deux jours après les Jeux dont l'objectif est de remercier les bénévoles pour leur contribution au succès de l'événement.

Activités principales du secteur:

- ◆ Restauration – Définir le menu et sélectionner/contracter un traiteur;
- ◆ Décor – Conception, sélection et installation de toutes les décorations de salles requises;
- ◆ Divertissement – sélectionner et contracter tout divertissement nécessaire pour l'événement;
- ◆ Logistique – planifier, élaborer et gérer tous les besoins logistiques de la soirée des bénévoles;
- ◆ Lieux – sélectionner et contracter les lieux où aura lieu la soirée des bénévoles.

Code budgétaire:

- 10-02-11

4.4.6.3 *Le service des cérémonies et gala des lauréats*

4.4.6.3.1 *Le secteur de la cérémonie d'accueil*

Ce secteur organise tous les aspects de chaque cérémonie d'accueil lors de l'arrivée des délégations aux Jeux de la Francophonie. Il conceptualise, en collaboration avec le CIJF, le scénario et la durée de chaque cérémonie afin que celle-ci demeure respectueuse du protocole en vigueur au Canada et pour le pays concerné.

Activités principales du secteur:

- ◆ Concevoir une cérémonie sobre et digne répondant aux souhaits du CIJF;
- ◆ Déterminer la nature, le style et la séquence des cérémonies;
- ◆ Établir un agenda des cérémonies en fonction des arrivées des délégations;
- ◆ Obtenir tous les hymnes nationaux, drapeaux et thèmes musicaux requis;
- ◆ Rassembler les membres de chaque délégation et les officiels requis afin que chaque cérémonie se déroule selon le protocole prévu.

Code budgétaire:

- 10-01-02

4.4.6.3.2 *Le secteur de la cérémonie d'ouverture*

Ce secteur conçoit le spectacle de la cérémonie d'ouverture et en assure la mise en scène. Il planifie et organise la participation active des athlètes et artistes au défilé durant la cérémonie. Il est responsable du recrutement et des répétitions des figurants nécessaires au volet culturel. Il coordonne le programme de réalisation de tous les costumes nécessaires aux figurants. Il s'assure de coordonner le programme de réalisation de tous les décors et accessoires nécessaires aux volets protocolaires et culturels de la cérémonie d'ouverture.

Activités principales du secteur:

- ◆ Créer le contenu du spectacle (thèmes, effets visuels, musique, scénographie, etc.), y compris le protocole et les composantes culturelles francophones;
- ◆ Mettre en scène;
- ◆ Rassembler des athlètes au moment opportun dans un site près du site de la cérémonie et les regrouper dans l'ordre du défilé;
- ◆ Coordonner le défilé des délégations dans l'ordre alphabétique, avec les délégations du Canada en dernier;
- ◆ Accueillir les délégations dans les estrades après le défilé;
- ◆ Sélectionner le producteur de la cérémonie d'ouverture, de la production et des équipes artistiques;
- ◆ Identifier les besoins en figurants;
- ◆ Recruter et entraîner les figurants;
- ◆ Imaginer, concevoir et réaliser les costumes pour la présentation du volet culturel de la cérémonie;
- ◆ Réaliser les ajustements une fois les essayages réalisés;
- ◆ Imaginer, concevoir et réaliser les décors et accessoires en lien pour les participants à la cérémonie d'ouverture;

- ◆ Aménager les décors sur le site de la cérémonie d'ouverture.

Code budgétaire:

- 11-02-01

4.4.6.3.3 *Le secteur de la cérémonie de clôture*

Ce secteur conçoit le spectacle de la cérémonie de clôture et en assure la mise en scène. Il coordonne le programme de réalisation de tous les costumes nécessaires aux figurants lors de la cérémonie. Il s'assure de coordonner le programme de réalisation de tous les décors et accessoires nécessaires aux volets protocolaires et culturels de la cérémonie de clôture.

Activités principales du secteur:

- ◆ Créer le contenu du spectacle (thèmes, effets visuels, musique, scénographie, etc.), y compris le protocole et les composantes culturelles francophones;
- ◆ Mise en scène;
- ◆ Rassembler des athlètes au moment opportun dans un site près du site de la cérémonie de clôture et les regrouper pour le défilé;
- ◆ Sélection du producteur de la cérémonie, de la production et des équipes artistiques;
- ◆ Identifier les besoins en figurants;
- ◆ Recrutement et entraînement des figurants;
- ◆ Imaginer, concevoir et réaliser les costumes pour la présentation du volet culturel des cérémonies;
- ◆ Réaliser les ajustements une fois les essayages réalisés;
- ◆ Imaginer, concevoir et réaliser les décors et accessoires en lien pour les participants à la cérémonie de clôture;
- ◆ Aménager les décors sur le site de la cérémonie de clôture.

Code budgétaire:

- 11-02-03

4.4.6.3.4 *Le secteur des remises de médailles*

Ce secteur répond à tous les aspects des remises de médailles aux athlètes et artistes des Jeux de la Francophonie.

Activités principales du secteur:

- ◆ Contribuer à la conception des médailles;
- ◆ Obtenir tous les hymnes nationaux, drapeaux et thèmes musicaux requis;
- ◆ Veiller à la conception et construction de podium;
- ◆ Veiller à la confection des costumes des hôtes et hôtesse, des coussins de cérémonies ;
- ◆ Concevoir le cérémonial des remises des médailles (costumes, coussins, diplômes, souvenirs, gerbes de fleurs);
- ◆ Déterminer la nature, le style et la séquence des cérémonies;
- ◆ Rassembler les athlètes et artistes médaillés après la fin de leur épreuve/concours;

- ◆ Coordonner le cérémonial des cérémonies de remise de médailles.

Codes budgétaires:

- 11-01-01 à 11-01-05

4.4.6.3.5 *Le secteur du gala des lauréats*

Ce secteur est responsable de la conception et de la production du gala des lauréats conformément aux règlements du CIJF, de manière à mettre en valeur les médaillés des Jeux (Sport, culture et activités de développement).

Activités principales du secteur:

- ◆ Créer le contenu du spectacle pour le gala (thèmes, effets visuels, musique, scénographie, etc.), y compris le protocole;
- ◆ Mettre en scène chaque tableau lors du gala.

Code budgétaire:

- 11-02-02

4.4.7 *La direction – Programmation des compétitions et concours culturels*

La direction de la programmation des compétitions et concours culturels a pour mandat de répondre aux besoins des participants en matière de compétition et d'échauffement, de concours et de répétitions, en s'assurant que les éléments opérationnels sont organisés selon les standards du CIJF, des fédérations internationales et les avis des experts. Ceci permettra aux participants de performer à la hauteur de leur capacité et aux spectateurs de jouir du spectacle.

4.4.7.1 *Le service des compétitions sportives*

Le service des compétitions sportives comprend les secteurs suivants :

- 4.4.7.1.1 *Le secteur – Athlétisme et Handisport*
- 4.4.7.1.2 *Le secteur – Basket-ball*
- 4.4.7.1.3 *Le secteur – Football (Soccer)*
- 4.4.7.1.4 *Le secteur – Lutte libre*
- 4.4.7.1.5 *Le secteur – Lutte africaine*
- 4.4.7.1.6 *Le secteur – Judo*
- 4.4.7.1.7 *Le secteur – Tennis de table*
- 4.4.7.1.8 *Le secteur – Tennis (démonstration)*

Chaque secteur est responsable des aspects techniques de sa discipline, en respect avec les règles du CIJF et les règlements édictés par les fédérations internationales. Il comprendra également les sous-secteurs suivants liés au bon déroulement des compétitions.

Sous-secteur de l'opération technique : Il s'assurera du bon déroulement des compétitions et coordonnera l'ensemble des intervenants liés à la compétition.

Codes budgétaires:

- 12-01-01 à 12-01-08
- 13-01-01 à 13-01-07

Sous-secteur des aires d'entraînement: Il s'assurera que les aires d'entraînement sont gérées de manière à satisfaire ou à dépasser les exigences fixées par les fédérations internationales et le CIJF, et qu'elles répondent aux besoins des participants et des équipes.

Code budgétaire:

- Aucun

Sous-secteur des officiels techniques : il s'assurera que les officiels techniques reçoivent tous les services dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mandat conformément aux règlements du CIJF.

Codes budgétaires:

- 13-08-01 & 13-08-03
- 13-09-01 à 13-09-08

Sous-secteur du secrétariat des compétitions : il s'assurera que le soutien administratif offert aux participants individuels et aux équipes sur chacun des sites de compétition répond de façon adéquate aux exigences du CIJF.

Codes budgétaires:

- 13-04-01 à 13-04-07

Sous-secteur de l'équipement technique : il s'assurera que l'équipement disponible sur les sites d'échauffement et de compétitions est approuvé par le CIJF et est disponible. Il contrôlera l'inventaire et l'entreposage et gèrera l'équipement technique en collaboration avec la direction des opérations.

Codes budgétaires:

- 13-03-01 à 13-03-08

Sous-secteur de l'animation : il assumera la responsabilité de l'animation des concours/ateliers afin d'offrir un spectacle et un divertissement de qualité auprès des spectateurs.

Codes budgétaires:

- 13-02-01 & 13-02-02

4.4.7.2 *Le service des concours culturels et activités de développement*

Le service des concours culturels et activités de développement comprend les secteurs suivants :

- 4.4.7.2.1 *Le secteur – Arts plastiques et visuels*
- 4.4.7.2.2 *Le secteur – Arts de la rue*
- 4.4.7.2.3 *Le secteur – Chanson*
- 4.4.7.2.4 *Le secteur – Contes et conteurs*
- 4.4.7.2.5 *Le secteur – Danse de création*
- 4.4.7.2.6 *Le secteur – Littérature*
- 4.4.7.2.7 *Le secteur – Photographie*
- 4.4.7.2.8 *Le secteur – Improvisation (démonstration)*
- 4.4.7.2.9 *Le secteur – Création de développement durable*
- 4.4.7.2.10 *Le secteur – Création numérique*

Chaque secteur culturel et de développement devra comprendre les sous-secteurs suivants:

Sous-secteur de la régie du concours : il s'assurera du bon déroulement du concours et coordonnera l'ensemble des intervenants en lien avec le concours.

Codes budgétaires:

- 12-02-01 à 12-02-13
- 13-01-08 à 13-01-15

Sous-secteur des ateliers et de répétition : il s'assurera que les aires de répétition et d'ateliers sont gérées de manière à satisfaire ou à dépasser les exigences fixées par les experts du CIJF, et qu'elles répondent aux besoins des participants et des équipes.

Code budgétaire:

- Aucun

Sous-secteur des membres du jury : il s'assurera que les membres du jury reçoivent tous les services dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mandat conformément aux règlements du CIJF.

Code budgétaire:

- 13-08-02

Sous-secteur du secrétariat des concours/ateliers : il s'assurera que le soutien administratif offert aux participants sur chacun des sites de concours/ateliers répond de façon adéquate aux exigences du CNJF et du CIJF.

Code budgétaire:

- Aucun

Sous-secteur de l'équipement technique : il s'assurera que l'équipement disponible sur les sites de répétition et de concours/ateliers est disponible. Il contrôlera l'inventaire et l'entreposage et gèrera l'équipement technique.

Codes budgétaires:

- 13-03-09 à 13-03-21

Sous-secteur de l'animation : il assumera la responsabilité de l'animation des concours/ateliers afin d'offrir un spectacle et un divertissement de qualité auprès des spectateurs.

Codes budgétaires:

- 13-02-01 & 13-02-02

4.4.7.3 *Le service des services connexes*

Ce service s'assure que les participants disposent de l'encadrement, de l'équipement indispensable aux compétitions et concours. Il est également responsable des aspects médicaux pour les participants, les contrôles antidopage. Il gère les résultats et les statistiques. Il recrute et forme les officiels et juges locaux pour les compétitions et concours culturels.

4.4.7.3.1 *Le secteur des événements tests*

Ce secteur est responsable des compétitions et répétitions tenues en amont des Jeux de la Francophonie afin de valider la préparation des sites, des processus opérationnels et du personnel qui opéreront lors des Jeux.

Activités principales du secteur:

- ◆ Tester toutes les aires fonctionnelles et le plan d'opération liés aux sites de compétitions et de concours, des processus opérationnels et du personnel.

Codes budgétaires:

- 13-01-01 à 13-01-15

4.4.7.3.2 *Le secteur de la présentation et animation*

Ce secteur assume la responsabilité de l'animation des compétitions et concours, en collaboration avec la direction des communications et du marketing, afin d'offrir un spectacle et un divertissement de qualité auprès des spectateurs.

Activités principales du secteur:

- ◆ Recruter une équipe dynamique d'animation connaissant les Jeux de la Francophonie ainsi que les sports et concours culturels;
- ◆ Assumer la responsabilité de l'animation des compétitions et des concours;
- ◆ Offrir un spectacle et un divertissement de qualité aux spectateurs;
- ◆ Communiquer l'information adéquate aux spectateurs.

Codes budgétaires:

- 13-02-01 & 13-02-02

4.4.7.3.3 *Le secteur de l'équipement sportif et culturel*

Ce secteur est responsable de répondre aux besoins des participants en s'assurant que tout l'équipement dont les participants peuvent avoir besoin – en fonction des réglementations des fédérations internationales et les avis des

experts culturels – est disponible aux sites d’entraînement, d’échauffement, de compétitions, de répétitions, d’ateliers et de concours. Il doit également contrôler l’inventaire et l’entreposage de ces équipements techniques.

Activités principales du secteur:

- ◆ Établir la liste des besoins en collaboration avec les services des compétitions et des concours;
- ◆ Valider la réception des équipements et, en coopération avec le secteur de la gestion des équipements, en assurer le stockage adéquat;
- ◆ Établir une procédure adéquate et installer les équipements en temps utiles et les retourner à l’entrepôt.

Codes budgétaires:

- 13-03-01 à 13-03-21

4.4.7.3.4 *Le secteur médical*

Ce secteur est responsable de répondre aux besoins des participants en s’assurant que tous les services médicaux requis sont fournis selon un niveau approuvé par les fédérations internationales et le CIJF. Il offre également un service de premiers soins aux autres clientèles (spectateurs, médias, dignitaires).

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer et assurer la prestation de tous les programmes médicaux;
- ◆ Mettre en place une clinique médicale et une pharmacie centrale;
- ◆ Établir des postes médicaux sur chacun des sites de compétitions et concours;
- ◆ Dresser des postes de premiers secours sur chacun des sites de compétitions, de certains concours et des cérémonies d’ouverture et de clôture;
- ◆ Élaborer les protocoles appropriés pour le personnel médical des équipes participantes;
- ◆ Identifier l’équipement médical et les médicaments requis et élaborer le formulaire de distribution des médicaments.

Codes budgétaires:

- ◆ 13-06-01 à 13-06-09

4.4.7.3.5 *Le secteur des contrôles antidopage*

Ce secteur répond aux exigences des fédérations internationales en matière de procédures et de tests de contrôle antidopage.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer un plan opérationnel en vue de déterminer le nombre de tests, les procédures de contrôle antidopage, le transport des échantillons et l’obtention des résultats des tests;
- ◆ Aménager une aire d’attente, une aire de travail et des aires de cueillette d’échantillons sur les lieux de compétitions;
- ◆ Publier les guides, directives, formules d’inscription et manuels requis;
- ◆ Identifier et obtenir les fournitures requises;

- ◆ Effectuer la liaison avec le laboratoire agréé par le CIO à Montréal et avec le CCES.

Codes budgétaires:

- 13-07-01 à 13-07-06

4.4.7.3.6 *Le secteur de la gestion des résultats / statistiques*

Ce secteur est responsable de la saisie et production des statistiques et résultats aux fins de distribution aux équipes, à l'aide d'un système électronique de statistiques et de résultats.

Activités principales du secteur:

- ◆ Si le fournisseur de services n'est pas offert par le CIJF, contracter un fournisseur à même de pourvoir à l'édification de statistiques et résultats pour les Jeux de la Francophonie;
- ◆ Collecter les informations afin de pouvoir les saisir dans le logiciel de résultats;
- ◆ Distribuer les résultats aux équipes et les vérifier pour insertion dans les programmes quotidiens.

Codes budgétaires:

- 13-04-01 à 13-05-01

4.4.7.3.7 *Le secteur des officiels techniques et juges*

Ce secteur s'assure que les officiels de compétitions reçoivent tous les services dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mandat conformément aux règlements du CIJF, aux fédérations sportives concernées et aux juges des concours.

Activités principales du secteur:

- ◆ Dresser la liste des besoins en collaboration avec les services des compétitions et des concours et selon les consignes du CIJF;
- ◆ Établir une procédure adéquate afin que les officiels techniques et juges puissent bénéficier des services requis.

Codes budgétaires:

- 13-08-01 à 13-08-03
- 13-09-01 à 13-09-08

4.4.8 *La direction – Opérations*

La direction des Opérations vise à mettre en place le meilleur système de logistique qui soit pour ce qui a trait au transport, l'accréditation, l'émission des visas et des permis de travail. Elle gère l'hébergement et les services alimentaires (hors du Village des Jeux). Elle a pour vocation de superviser l'ensemble des moyens de sécurité à mettre en place pour assurer la pérennité des Jeux de la Francophonie.

4.4.8.1 *Le service de la logistique*

Le service de la logistique fournit le soutien quant à l'émission des visas et les services de transport aux représentants du CIJF et autres participants entre l'aéroport, les centres d'accréditation et leur lieu d'hébergement. Il est responsable d'accueillir à l'aéroport tous les membres de la famille accréditée. Il offre aux participants des services de navette entre les sites d'hébergement et de restauration, le centre des opérations et les sites des compétitions/concours. Il assume la gestion des services d'accréditation conformément aux règlements du CIJF.

4.4.8.1.1 *Le secteur des visas d'entrée au Canada*

Ce secteur s'assure que les participants disposent de l'information nécessaire au sujet des visas dans les délais suffisants afin de pouvoir entrer au pays.

Activités principales du secteur:

- ◆ Déterminer quels pays membres de l'OIF ont besoin d'un visa pour entrer au pays;
- ◆ Déterminer les points d'entrée principaux sur le territoire canadien;
- ◆ Déterminer quel type de visa d'entrée au Canada requièrent les personnalités internationales;
- ◆ Accompagner les délégations nationales en ce qui concerne les demandes de visas.

Codes budgétaires:

- 14-01-01 & 14-01-02

4.4.8.1.2 *Le secteur de l'aéroport*

Ce secteur fournit les services d'accueil à l'aéroport international Roméo-LeBlanc de Moncton. Il offre également un support de gestion auprès des aéroports principaux internationaux par lesquels la majorité des participants transiteront (premier aéroport d'entrée au pays).

Activités principales du secteur:

- ◆ Immigration, douanes et manutention des bagages;
- ◆ Accueil des dignitaires et participants en transit;
- ◆ Stationnement et aide au transport;
- ◆ Services aux invités.

Codes budgétaires:

- 14-02-01 à 14-02-03

4.4.8.1.3 *Le secteur de l'accréditation*

Ce secteur s'assure d'accréditer toutes les personnes qui participent aux Jeux de la Francophonie. Il établit les droits d'accès et les privilèges qui y sont associés pour toutes ces personnes, conformément aux règlements du CIJF.

Activités principales du secteur:

- ◆ Établir le guide et les procédures d'accréditation;

- ◆ Concevoir et imprimer les formulaires;
- ◆ Coordonner et gérer les données;
- ◆ Distribuer les accréditations.

Codes budgétaires:

- 14-03-01 à 14-03-07

4.4.8.1.4 *Le secteur du transport*

Ce secteur met en œuvre un système bien planifié, efficace et souple de transport des personnes. Il fournit notamment un service de transport aux participants, médias et représentants du CIJF.

Activités principales du secteur:

- ◆ Proposer des méthodes de délivrance des services;
- ◆ Identifier les besoins en installations;
- ◆ Se conformer aux obligations et exigences contractuelles du CIJF;
- ◆ Identifier les besoins de la famille du CIJF (incluant les participants, les représentants des médias, les bénévoles et les officiels de compétitions, les jurys, etc.);
- ◆ Établir et exécuter le plan de transport, incluant les trajets, les horaires, la fréquence des navettes et définir les besoins en stationnement;
- ◆ Planifier et fournir l'information quant aux services sur tous les sites officiels;
- ◆ S'assurer que tous les besoins en transport pour chaque groupe sont satisfaits.

Codes budgétaires:

- 14-04-01 à 14-04-06

4.4.8.2 *Le service de l'hébergement et de l'alimentation (hors Village des Jeux)*

Le service de l'hébergement et de l'alimentation a pour mandat de prévoir un nombre suffisant et varié de lieux qui offrent divers types d'hébergement pour toute la famille accréditée des Jeux de la Francophonie prise en charge par le CNJF. Il leur fournit des services alimentaires de qualité, notamment aux installations où des services alimentaires ne sont pas déjà fournis. Ceci comprend des services de traiteur dans les salons d'hospitalité et aux sites où l'on retrouve des bénévoles du CNJF. Ce service s'assure, dans la mesure du possible, que les participants vivent une expérience formidable dès leur arrivée aux Jeux, et ce, jusqu'au moment de leur départ.

4.4.8.2.1 *Le secteur de l'hébergement (hors Village des Jeux)*

Ce secteur coordonne, avec l'aide de l'office de Tourisme de Moncton, un service d'ensemble efficace (centrale d'hébergement) pour s'assurer que tous les participants des Jeux de la Francophonie peuvent se loger convenablement (hors Village des Jeux). Il est responsable de fournir l'hébergement aux représentants du CIJF, aux officiels majeurs / aux membres du jury et aux fournisseurs de services, y compris les espaces de travail et de réunion et les fournitures nécessaires.

Activités principales du secteur:

- ◆ Déterminer les installations nécessaires;
- ◆ Développer et gérer les contrats et accords liés aux lieux utilisés;
- ◆ Identifier les modifications/améliorations à apporter;
- ◆ Déterminer les besoins en aménagement temporaire;
- ◆ Préparer les plans d'opération des lieux d'hébergement;
- ◆ Développer l'équipe à mettre en place pour les kiosques d'information.

Codes budgétaires:

- 15-02-01 à 15-02-21

4.4.8.2.2 *Le secteur de l'alimentation (hors Village des Jeux)*

Ce secteur se doit de fournir un excellent niveau de service et de qualité d'alimentation aux dignitaires, aux officiels majeurs, aux fournisseurs de services et aux bénévoles. Il ne coordonne pas les services d'alimentation au Village des Jeux ou lors des réceptions officielles.

Activités principales du secteur:

- ◆ Établir les besoins en services alimentaires pour les bénévoles;
- ◆ Déterminer les besoins de restauration et d'accueil pour les médias, commanditaires et dignitaires aux différents sites;
- ◆ Finaliser un contrat avec un traiteur pour fournir les services requis.

Codes budgétaires:

- 15-03-01 à 15-03-22
- 15-04-01 à 15-04-04

4.4.8.3 *Le service de la sécurité*

Le service de la sécurité s'assure que tous les plans et stratégies de sécurité requis pour les Jeux de la Francophonie sont exécutés avec succès. Il produit les plans de sûreté détaillés et des procédures de commandement et de contrôle. Il détermine la nécessité et la sélection des sous-contractants pour des services de sécurité et du matériel de sécurité. Il met en œuvre un plan de stationnement précis. Il s'assure de la présence d'un nombre suffisant de contrôleurs et préposés aux sites de compétitions/concours afin que les accès soient sécurisés.

4.4.8.3.1 *Le secteur de la police*

Ce secteur coordonne l'ensemble des services policiers reliés à l'événement.

Activités principales du secteur:

- ◆ Planifier les services policiers nécessaires pour les Jeux;
- ◆ Superviser les équipes de sécurité sur chacun des sites.

Codes budgétaires:

- 20-01-01 à 20-01-05

4.4.8.3.2 *Le secteur des services de sécurité des sites*

Ce secteur coordonne l'ensemble des actions de la sécurité sur chacun des sites des Jeux.

Activités principales du secteur:

- ◆ Coordonner le poste de commandement principal et satellite;
- ◆ Être en constante communication avec les responsables de la sécurité sur chacun des sites.

Codes budgétaires:

- 14-05-01 & 14-05-02

4.4.8.3.3 *Le secteur du gardiennage*

Ce secteur est responsable du gardiennage de l'ensemble de l'équipement sur chacun des sites des Jeux.

Activités principales du secteur:

- ◆ Planifier le contrôle de l'équipement sur chacun des sites;
- ◆ Mettre en place le personnel nécessaire pour le contrôle de l'équipement.

Code budgétaire:

- 14-05-03

4.4.8.3.4 *Le secteur du contrôle d'accès*

Ce secteur est responsable du contrôle des différentes zones d'accès sur chacun des sites des Jeux.

Activités principales du secteur:

- ◆ Planifier le contrôle d'accès sur chacun des sites;
- ◆ Mettre en place une équipe de bénévoles pour le contrôle d'accès.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.8.3.5 *Le secteur des stationnements*

Ce secteur coordonne l'accès aux stationnements sur l'ensemble des sites des Jeux.

Activités principales du secteur:

- ◆ Planifier le contrôle des stationnements sur chacun des sites;
- ◆ Mettre en place une équipe de bénévoles pour le contrôle des stationnements;
- ◆ Distribuer et gérer les permis de stationnement.

Code budgétaire:

- Aucun

4.4.8.3.6 *Le secteur du contrôle du trafic*

Ce secteur contrôle le trafic routier autour des différents sites des Jeux, en collaboration avec les municipalités de Moncton et de Dieppe.

Activités principales du secteur:

- ◆ Planifier la gestion du trafic autour des différents sites;
- ◆ Mettre en place une équipe de policiers pour la gestion du trafic autour des sites avec grande affluence.

Code budgétaire:

- 14-05-02

4.4.9 *La direction adjointe – Installations*

La direction des installations planifie, coordonne et entreprend toutes les actions associées à la prise en charge et l'exploitation sur les différents sites (lieux de compétitions/concours, entraînement/ répétitions, villages, etc.) au cours de la période des Jeux de la Francophonie, quant à la gestion des sites – y compris le Village des Jeux, les services généraux, la technologie et la liaison avec les immobilisations requises. Elle planifie toutes les activités des différents services du CNJF sur chacun des différents sites.

4.4.9.1 *Le service de la gestion des sites (hors Village des Jeux)*

Le service de la gestion des sites planifie, coordonne et met en œuvre toutes les activités associées au soutien et au fonctionnement des différents sites (sites des compétitions/concours et autres sites) durant la période des Jeux de la Francophonie: allocation des espaces, services aux spectateurs, exploitation des sites, gestion des ordures, etc. Il met en place toutes les mesures nécessaires pour que l'événement soit le plus vert possible.

4.4.9.1.1 *Le secteur de la gestion et exploitation des sites*

Ce secteur agit comme forum pour l'identification, la planification et la gestion des opérations sur les sites des compétitions/concours et les autres sites, ce qui comprend tous les éléments nécessaires en vue de produire les Jeux de la Francophonie et d'en assurer le succès. Ces éléments comprennent notamment: les besoins d'espaces, l'allocation spécifique des espaces, la gestion du matériel, le mobilier, les appareils et l'équipement, les plans d'opération, la gestion des ordures, l'aménagement et le démantèlement des sites.

Activités principales du secteur:

- ◆ Animer les différents comités de gestion de sites regroupant l'ensemble des acteurs sur un site prédéterminé;
- ◆ Prendre les décisions nécessaires concernant la localisation de l'ensemble des services sur un site donné;
- ◆ Gérer le site durant l'événement;
- ◆ Coordonner l'enlèvement des déchets;
- ◆ Coordonner tous les travaux de conciergerie à réaliser au sein des bâtiments existants et des structures temporaires;
- ◆ Nettoyer les tribunes/salons des spectateurs/dignitaires tous les jours.

Codes budgétaires:

- 21-01-01 à 21-05-07

4.4.9.1.2 *Le secteur des prestations aux spectateurs et concessions*

Ce secteur vise à offrir les services nécessaires aux spectateurs : information, comptoir des objets perdus, services aux personnes handicapées, etc. Il tente de maximiser les revenus grâce à l'exploitation efficace de concessions pendant les Jeux de la Francophonie.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer et mettre en œuvre un plan visant à offrir des services appropriés à tous les spectateurs;
- ◆ Organiser et exploiter un stand d'information pendant la durée de l'événement;
- ◆ Développer un stand pour les objets perdus;
- ◆ S'assurer que les personnes handicapées physiques ont accès à tous les services aux spectateurs (stands, toilettes, concessions);
- ◆ Mettre en place un système de gestion afin d'assurer des revenus optimums d'exploitation de la concession;
- ◆ S'assurer que les concessions sont exploitées adéquatement, aussi bien de manière qualitative qu'efficace;
- ◆ Veiller à ce que des concessions soient gérées conformément aux règles de marketing du CIJF et du CNJF.

Codes budgétaires:

- 21-01-01 à 21-05-07

4.4.9.1.3 *Le secteur du développement durable*

Ce secteur se dotera d'une stratégie afin de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour que l'événement soit le plus vert possible et s'assurera que tous les services/secteurs suivent ses directives. Il répondra également au besoin de sensibiliser davantage la population à l'urgence de protéger l'environnement et à l'importance d'encourager le développement durable.

Activités principales du secteur:

- ◆ Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de développement durable et l'appliquer à tous les services/secteurs de l'organisation;
- ◆ Développer des ateliers de sensibilisation afin que les participants et le public aient une meilleure connaissance des enjeux liés au développement durable;
- ◆ Mettre en place une politique verte afin de réduire le plus possible l'empreinte carbone des Jeux de la Francophonie.

Code budgétaire:

- 01-04-15

4.4.9.2 *Le service du Village des Jeux*

Le service du Village des Jeux planifie, coordonne et met en œuvre toutes les activités associées à la gestion, les logements et les repas au Village des Jeux durant la période des Jeux de la Francophonie: allocation des espaces, exploitation des sites, gestion des ordures, etc.

4.4.9.2.1 *Le secteur de la gestion*

Ce secteur a la responsabilité d'offrir l'ensemble des services nécessaires aux participants et normalement offerts à l'intérieur des arrondissements du Village des Jeux.

Activités principales du secteur:

- ◆ Coordonner le service de kiosque d'accueil afin de répondre à toutes les questions des participants;
- ◆ Offrir des services adéquats aux missions de chaque gouvernement et État participants;
- ◆ Planifier les besoins pour le centre de services aux participants, le centre d'activités périphériques, la zone internationale et le débarcadère;
- ◆ Offrir les services et équipements suivants : buanderie, téléphonie, poste et Internet sans fil sur l'ensemble des campus;
- ◆ Donner l'accès à des salles de réunion et de travail de différentes tailles et des locaux dédiés à l'entreposage d'équipement.

Codes budgétaires:

- 22-01-01 à 22-01-07

4.4.9.2.2 *Le secteur des logements*

Ce secteur a la responsabilité d'offrir l'ensemble des services d'hébergement à l'intérieur du Village des Jeux.

Activités principales du secteur:

- ◆ Offrir les services adéquats aux résidences des participants;
- ◆ Planifier les besoins pour les résidences;
- ◆ Donner l'accès aux chambres des résidences.

Codes budgétaires:

- 15-01-01 à 15-01-04

4.4.9.2.3 *Le secteur des repas*

Ce secteur a la responsabilité d'offrir l'ensemble des services d'alimentation à l'intérieur du Village des Jeux.

Activités principales du secteur:

- ◆ Développer et exécuter le plan de restauration;
- ◆ Offrir des services adéquats de restauration;
- ◆ Planifier les besoins pour la cafétéria;
- ◆ Offrir les services et équipements nécessaires au bon fonctionnement de la restauration;

- ◆ Donner l'accès à la cafétéria pendant 18 heures par jour.

Code budgétaire:

- 15-03-23

4.4.9.3 *Le service des services généraux*

Ce service est responsable de la planification de l'ensemble des sites utilisés pour les Jeux de la Francophonie. Son éventail de services comprend: l'élaboration des plans avec AutoCAD; tous les aménagements temporaires et mobiles, y compris les abris, les remorques, le câblage, les toilettes, etc.; les services de soutien opérationnel, d'entreposage et de transport interne des produits de base; l'identification des sites; la signalisation; le pavoiement des sites et la gestion d'un atelier de fabrication interne.

4.4.9.3.1 *Le secteur de la planification des sites et aménagements temporaires*

Ce secteur aide les différentes directions de services à identifier leurs besoins en termes d'espaces et d'aménagements temporaires des espaces mis à leur disposition, dans le but d'assurer le bon fonctionnement de leur service et, à cette fin, élaborer les plans et devis nécessaires. Il identifie les fournisseurs capables de répondre aux différents besoins d'aménagements temporaires. Il gère l'installation et l'aménagement de chaque site ainsi que leur entretien et le démantèlement des installations temporaires de chaque site. Il élabore tous les échéanciers nécessaires et se charge de la conception et de la production à l'interne des divers éléments qui peuvent être fabriqués dans les ateliers du CNJF.

Activités principales du secteur:

- ◆ Définir l'étendue des projets;
- ◆ Identifier les lieux à utiliser;
- ◆ Identifier le type et la nature des travaux d'aménagement;
- ◆ Mettre en place des installations temporaires pour l'événement qui répondront aux besoins.

Codes budgétaires:

- 23-01-01
- 23-02-01 à 23-02-08

4.4.9.3.2 *Le secteur de la gestion des équipements et entrepôts*

Ce secteur établit un site d'entreposage complet et sécuritaire avec un système de contrôle des inventaires afin de gérer tous les biens du CNJF. Il voit à la circulation des biens entre l'entrepôt et les différents sites. Il dresse le calendrier de livraison pour le CNJF et pour les différents fournisseurs. Il établit, en liaison avec le service des finances, les mécanismes de contrôle des biens et un système de recouvrement.

Activités principales du secteur:

- ◆ Chercher à minimiser le coût des biens et matériaux de toutes provenances, y compris ceux des commanditaires et des gouvernements, les dons et le marché public;

- ◆ Faciliter et identifier les besoins, en collaboration avec d'autres divisions;
- ◆ Élaborer et mettre en œuvre les systèmes de contrôle du matériel et leurs procédures;
- ◆ Sélectionner les entrepôts et supporter les exigences en matériel des participants;
- ◆ Recevoir le matériel et gérer les plans d'entreposage;
- ◆ Identifier les besoins en services de soutien et en équipement.

Codes budgétaires:

- 23-03-01 à 23-03-03
- 23-04-01 à 23-04-03
- 23-07-01 à 23-07-04

4.4.9.3.3 *Le secteur de la signalisation, du pavoisement et de la décoration*

Ce secteur élabore l'ensemble du programme de signalisation et d'orientation en collaboration avec les services techniques des villes de Dieppe et Moncton et le ministère des Transports du Nouveau-Brunswick. Il gère l'ensemble de la production et de l'implantation de toute la signalisation. Il élabore un programme fonctionnel de décoration qui fournit une image agréable et uniforme auprès des participants, des personnes qui les accompagnent, des membres de la famille accréditée du CIJF, des spectateurs et des résidents de la région, à partir de l'image de marque élaborée pour les Jeux de la Francophonie.

Activités principales du secteur:

- ◆ Aider à l'élaboration et la conception du programme de signalisation et apparat en collaboration avec le service de la communication et l'équipe de conception;
- ◆ Produire ou prendre des dispositions pour la production de tous les panneaux de signalisation et d'apparat.

Codes budgétaires:

- 23-05-01 à 23-05-06

4.4.9.3.4 *Le secteur de la fabrication*

Ce secteur vise à répondre à tous les besoins du CNJF en matière de fabrication de mobilier, de tribunes, d'accessoires, etc.

Activités principales du secteur:

- ◆ Gérer un atelier;
- ◆ Identifier les besoins de fabrication pour chaque service/secteur;
- ◆ Estimer les coûts de fabrication selon les besoins;
- ◆ Produire les éléments requis.

Codes budgétaires:

- 23-06-01 & 23-06-02

4.4.9.3.5 *Le secteur de l'électricité et sa distribution*

Ce secteur élabore l'ensemble du programme de distribution électrique; il tend à gérer l'ensemble de la distribution électrique nécessaire à la tenue des Jeux de la Francophonie.

Activités principales du secteur:

- ◆ Identifier les besoins en puissance électrique et définir l'étendue de chaque projet;
- ◆ Déterminer l'emplacement de chaque installation;
- ◆ Identifier la nature des travaux à effectuer pour chaque installation;
- ◆ S'assurer que chaque installation répond aux besoins des Jeux et au code de construction inhérent;
- ◆ Concevoir et réaliser toutes les installations temporaires sur les sites de compétitions/concours (y compris les sites d'échauffement/répétition), le centre international média et le Village des Jeux.

Codes budgétaires:

- 23-08-01 à 23-08-03

4.4.9.4 *Le service de la technologie*

Le service de la technologie est responsable de tous les systèmes informatiques nécessaires à la tenue des Jeux de la Francophonie, ce qui comprend : toute l'infrastructure informatique, tous les logiciels et toutes les télécommunications nécessaires au soutien des bureaux du CNJF; le soutien des systèmes de chronométrage, de production des résultats et d'accréditation; l'élaboration et le soutien technique des applications administratives nécessaires à la tenue de l'événement; le soutien technique pour le site Internet du CNJF et le soutien technique au centre des médias. Il est responsable de toutes les télécommunications pour l'événement, ce qui comprend: les lignes terrestres, les communications radio bidirectionnelles, la téléphonie cellulaire, les réseaux locaux et étendus, ainsi que tous les autres réseaux de données requis pour les Jeux. Le service de la technologie est aussi responsable de s'assurer de la disponibilité des télécommunications pour la famille accréditée du CIJF et les participants. Il a aussi la responsabilité de fournir les diverses autres technologies, y compris les appareils électroniques de consommation courante (télécopieurs, photocopieurs, téléviseurs et lecteurs de DVD), les systèmes de sécurité et les systèmes audio.

4.4.9.4.1 *Le secteur de l'infrastructure technologique*

Ce secteur assume la responsabilité de l'acquisition, de l'implantation, de l'entretien et, le cas échéant, du rétablissement de toutes les composantes de l'infrastructure technologique et de tous les périphériques utilisés lors des Jeux de la Francophonie.

Activités principales du secteur:

- ◆ Chercher à minimiser les coûts des biens et matériaux de toutes provenances, y compris ceux des commanditaires et des gouvernements, les dons et le marché public;
- ◆ Faciliter et identifier les besoins en collaboration avec les autres divisions;

- ◆ Élaborer et mettre en œuvre les systèmes de contrôle du matériel et leurs procédures;
- ◆ Déterminer les besoins en services/équipement.

Codes budgétaires:

- 24-01-01 à 24-01-09

4.4.9.4.2 *Le secteur de l'équipement technologique*

Ce secteur est responsable de l'acquisition, du suivi, de la mise en œuvre et la récupération de tous les composants du matériel informatique, des imprimantes, des photocopieurs, du système de son ainsi que tous les périphériques qui seront utilisés lors des Jeux.

Activités principales du secteur:

- ◆ Chercher à minimiser les coûts des biens et matériaux de toutes provenances, y compris ceux des commanditaires et des gouvernements, les dons et le marché public;
- ◆ Faciliter et identifier les besoins en collaboration avec les autres divisions;
- ◆ Élaborer et mettre en œuvre les systèmes de contrôle du matériel et leurs procédures;
- ◆ Déterminer les besoins en services/équipement.

Codes budgétaires:

- 24-03-01 à 24-03-04
- 24-05-01 à 24-05-05

4.4.9.4.3 *Le secteur du support technique*

Ce secteur s'assure que tous les besoins en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) de tous les autres services sont comblés durant l'événement; il agit comme agent de liaison auprès des autres services pour la prestation de services de TIC. Il est le seul point de contact pour toute question relative aux TIC. Il prend en note tous les problèmes, réfère ceux qui ne peuvent être résolus sur-le-champ et voit à ce qu'ils soient réglés de façon satisfaisante.

Activités principales du secteur:

- ◆ Définir les groupes de clientèle;
- ◆ Fixer et communiquer les processus pour les clients et les relations avec les groupes de prestation de service au sein du TIC;
- ◆ Décider de la relation aux autres services de dépannage aux Jeux;
- ◆ Estimer les niveaux de dotation et modèle de prestation de service;
- ◆ Délivrer un point de contact unique pour tous les dépannages TIC lors des Jeux de la Francophonie.

Codes budgétaires:

- 24-04-01 à 24-04-11

4.4.9.4.4 *Le secteur des applications et de la programmation*

Ce secteur assure l'installation et le bon fonctionnement des logiciels spécialisés nécessaires à la préparation et à la réalisation des Jeux de la Francophonie. Il développe et teste les applications et la programmation demandées par le CNJF, notamment pour la gestion des bénévoles, la gestion et le contrôle des inventaires, les bases de données internes, logiciel d'accréditation, etc.

Activités principales du secteur:

- ◆ Collecter toutes les exigences de la clientèle pour toutes les applications requises;
- ◆ Sélectionner les logiciels appropriés;
- ◆ Acquérir les logiciels;
- ◆ Mettre en œuvre les logiciels et les personnaliser au besoin;
- ◆ Tester les applications;
- ◆ Effectuer la maintenance continue des logiciels selon les besoins;
- ◆ Tester le développement des applications et assurer leur maintenance.

Codes budgétaires:

- 24-02-01 à 24-02-04

4.4.9.4.5 *Le secteur des télécommunications*

Ce secteur assume la responsabilité de l'acquisition, de l'implantation et, le cas échéant, de l'entretien de l'équipement nécessaire pour répondre aux besoins en téléphonie, en talkies-walkies, en communication sans fil et en lignes data. Il agit comme responsable de tous les réseaux des Jeux en ce qui a trait à la conception, à la mise en service, à la réalisation de tests et à la sauvegarde de tous les réseaux.

Activités principales du secteur:

- ◆ Chercher à minimiser les coûts des biens et matériaux de toutes provenances, y compris ceux des commanditaires et des gouvernements, les dons et le marché public;
- ◆ Faciliter et identifier les besoins en collaboration avec les autres divisions;
- ◆ Élaborer et mettre en œuvre les systèmes de contrôle du matériel et leurs procédures;
- ◆ Déterminer les besoins en services/équipement.

Codes budgétaires:

- 24-01-01 à 24-01-09

4.4.9.5 *Le service de la liaison aux immobilisations*

Le service de la liaison aux immobilisations est, en lien avec les propriétaires de sites, responsable de l'amélioration de leurs installations respectives.

Codes budgétaires:

- Voir budget d'immobilisations





ÉCHÉANCIER DE L'ÉVÉNEMENT



Dans le cadre de l'organisation d'un tel événement d'envergure, il est essentiel d'établir l'échéancier général selon des principes et une méthodologie avérés.

5.1 Méthodologie de l'échéancier pour l'événement

Il y a 3 catégories de services à l'intérieur du CNJF:

- ◆ Catégorie 1 : Les services qui réalisent les Jeux tous les jours et qui n'ont pas beaucoup de livrables durant l'événement proprement dit :
 - Finances et administration;
 - Gestion de risques / Aspects juridiques;
 - Planification stratégique / Transfert de connaissances;
 - Relations internationales;
 - Relations gouvernementales;
 - Relations avec la communauté;
 - Commandites (autres que les secteurs d'activation);
 - Communications;
 - Événements pré Jeux.
- ◆ Catégorie 2 : Les services qui offrent une prestation de service aux autres services du Comité national organisateur ou aux sites :
 - Ressources humaines;
 - Bénévoles;
 - Sécurité;
 - Gestion de sites (hors Village des Jeux);
 - Services généraux;
 - Technologie;
 - Amélioration des infrastructures.
- ◆ Catégorie 3 : Enfin, les services qui offrent une prestation aux différentes clientèles des CNJF
 - Protocole;
 - Services aux médias
 - Télédiffuseur hôte;
 - Billetterie et produits dérivés;
 - Événements périphériques;
 - Cérémonies et gala des lauréats;
 - Compétitions sportives;
 - Concours culturels et activités de développement;
 - Logistique;
 - Hébergement / Alimentation (hors Village);
 - Village des Jeux.

Il est essentiel que les échéances de réalisation pour les services de catégorie 1 précèdent ceux des catégories 2 et 3. Pendant la phase préparatoire des Jeux, les services de la catégorie 1 sont directement associés, sur une base quotidienne, à la réalisation d'activités en vue des Jeux, ce qui veut dire qu'ils auront des ressources plus importantes dès le début de la planification de l'événement.

Les services de catégorie 2 et 3 sont engagés dans la planification conduisant à la tenue de la manifestation, ce qui veut dire qu'ils auront beaucoup de ressources nécessaires à la tenue de l'événement, mais de façon exponentielle; ceci signifie que peu de ressources seront attirées au départ. Cependant, dans les derniers

mois précédant l'événement, ils auront plus de ressources que ceux de la catégorie 1. Les services de la catégorie 2 pourront finaliser leur planification seulement une fois que les services de catégorie 3 auront établi leurs besoins.

L'échéancier général ne liste pas l'ensemble des tâches à accomplir pour chaque service et secteur, cette information se retrouvant dans les échéanciers de chacun des services qui seront produits en relation avec les dates phares de l'échéancier général. Les activités incluses pour les catégories 2 et 3 dans l'échéancier général sont des activités qui touchent plus d'un secteur.

L'échéancier général inclura les éléments suivants :

- ◆ Actions des services de catégorie 1 qui réalisent les Jeux tous les jours;
- ◆ Actions des services de catégorie 2 qui ont un impact sur l'ensemble des services de catégorie 3 (ex. : date de recrutement des bénévoles). Dates qui devront être les mêmes dans chacun des échéanciers de service.
- ◆ Actions afin de pouvoir produire les documents de planification stratégique / procédés suivants pour les catégories 2 et 3 :
 - Le Plan d'affaires;
 - Le Plan de marketing;
 - Procédés administratifs et RH;
 - Le cadre budgétaire;
 - Le Manuel des opérations incluant les plans d'opération;
 - Le Manuel d'exploitation des sites;
 - Le Rapport final.

PHASES	PÉRIODES	NB DE MOIS	DESCRIPTION
1	Mai 2016 - avril 2017	12	COMITÉ DE TRANSITION
2	Mai - août 2017	4	MISE EN PLACE DU CNJF incluant visite d'observation (Abidjan)
3	Septembre - décembre 2017	4	MISE EN PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION
4	Janvier - avril 2018	4	PRODUCTION DU PLAN D'AFFAIRES
5	Mai - août 2018	4	PRODUCTION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS ET DE MARKETING ET DU MANUEL D'OPÉRATION (SECTION GÉNÉRALE)
6	Septembre - décembre 2018	4	MISE EN APPLICATION DU PLAN DE COMMANDITE ET CAMPAGNE DE SENSIBILISATION (DÉBUT)
7	Janvier - avril 2019	4	PRODUCTION MANUEL D'OPÉRATION PAR SERVICE
8	Mai - août 2019	4	MISE EN APPLICATION DU PLAN DE COMMUNICATION (DÉBUT)
9	Septembre - décembre 2019	4	MISE EN PLACE DES COMITÉS DE RÉGIE
10	Janvier - avril 2020	4	PRODUCTION DES PLANS D'OPÉRATION
11	Mai - août 2020	4	ALLOCATION DES RESSOURCES

PHASES	PÉRIODES	NB DE MOIS	DESCRIPTION
12	Septembre - décembre 2020	4	PRODUCTION DU BUDGET FINAL
13	Janvier - mars 2021	3	PRODUCTION DU MANUEL D'EXPLOITATION DE SITE (FIN)
14	Avril - juin 2021	3	PRÉPARATION FINALE
15	Juillet - août 2021	2	DÉROULEMENT DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
16	Septembre 2021 – mars 2022	7	ÉVALUATION

5.2 Échéancier de l'événement

L'icône ci-dessous permet de visualiser l'échéancier complet de l'événement. Il y a plusieurs onglets en relation avec l'organigramme (36 pages au total).



Échéancier des Jeux





6.0 LES SITES



Le lecteur trouvera ici les informations de base quant aux différents sites qui seront utilisés lors des Jeux de la Francophonie.

Le Comité national organisateur planifiera avec soin le déroulement dans le temps des différentes étapes de rénovations des sites qui accueilleront les Jeux de la Francophonie en 2021. Il veillera également à ce que l'utilisation des sites pendant ces dix jours soit optimale. À ce sujet, il est possible de consulter le programme général provisionnel, la grille horaire projetée en annexe 1.

Les compétitions sportives sont listées en annexe 2, alors que les concours culturels et les activités de développement sont listés en annexe 3; les autres sites en annexe 4.

Grâce à une concentration des sites réunissant les meilleures composantes de la région, le Comité national organisateur 2021 souhaite rallier les Jeux de la Francophonie à l'enthousiasme populaire, tout en laissant un héritage distinctif au Nouveau-Brunswick, dont la région hôte gardera un souvenir permanent.

Les sites de compétitions doivent satisfaire à toutes les exigences techniques prévues dans le cadre de compétitions internationales de haut niveau, telles que définies par chacune des fédérations sportives internationales. Dans cette optique, chaque sport recevra des épreuves préparatoires en vue de la mise au point de leur site respectif avant l'ouverture officielle des Jeux en 2021.

Au fil des ans, la région a su investir dans ses infrastructures sportives dans le but d'accueillir des événements sportifs majeurs, tels que les Championnats mondiaux juniors d'athlétisme de l'IAAF, la Coupe du Monde Féminine U-20 de la FIFA, les Championnats du monde de curling et autres championnats canadiens. Le concept retenu repose sur l'utilisation de plusieurs sites existants et polyvalents.

Les sites des concours culturels doivent également satisfaire à toutes les exigences techniques reconnues par les opérateurs culturels internationaux. Chaque concours culturel recevra à ce titre des épreuves préparatoires afin de valider l'opération du site choisi.

6.1 Exigences des Jeux de la Francophonie

Les sites sont un facteur essentiel du succès des Jeux de la Francophonie, tant du point de vue opérationnel que financier.

Les exigences relatives aux infrastructures sportives englobent une multitude d'éléments, en commençant par les exigences concernant les terrains de jeu (FOP), comme les dimensions minimales ou maximales de la surface de jeu ou la largeur des lignes d'un terrain. Les sites devront respecter les normes des fédérations sportives internationales.

Dans le cas des infrastructures culturelles et des activités de développement, les exigences sont semblables à celles énumérées pour les infrastructures sportives, mais concernent plutôt les dimensions des aires de performance, des salles d'exposition et des locaux d'ateliers, y compris les loges. Les infrastructures culturelles de concours et de répétitions devront respecter les normes habituellement pratiquées au niveau international et selon les exigences des experts culturels du CIJF.

Pour de plus amples détails sur les exigences, se référer aux annexes 6.2 et 6.3 regroupant les exigences du CIJF et les normes techniques d'Abidjan.

6.2 Les paramètres

Les sites sont situés à moins de 15 minutes de transport du Village des Jeux (Université de Moncton et Crandall). Pour ceux demeurant à l'Université Mount Allison, la durée du trajet sera de moins de 45 minutes.

Une évaluation des installations a été réalisée afin de maximiser celles existantes.

Des facteurs importants, comme les services aux spectateurs, participants, médias et dignitaires, les contraintes de télédiffusion – avec comme objectif la télédiffusion de toutes les finales sportives et de concours – ont été considérés avant de présenter le scénario ci-dessous.

Choisis selon des critères de qualité, de proximité des lieux d'hébergement et d'accessibilité, dix sites de compétitions, cinq sites d'entraînement distincts²⁰, six sites de concours culturels, deux sites distincts²¹ pour les ateliers/répétitions, soit 23 sites au total, seront aménagés pour recevoir les compétitions sportives, concours culturels et activités de développement inscrits au programme des Jeux de la Francophonie de Moncton et Dieppe.

Les installations respecteront les normes des fédérations sportives internationales et les normes habituellement pratiquées au niveau international pour les concours culturels et activités de développement. Elles tiendront compte également des commentaires des délégués techniques des fédérations internationales et des experts culturels du CIJF lors des futures visites et échanges; cependant, elles devront au préalable respecter les limitations énumérées dans le cahier de candidature.

Il est prévu que le montage de tous les sites de compétitions, d'entraînement, des concours culturels et des activités de développement sera terminé trois jours avant la cérémonie d'ouverture. En fonction des sites, plusieurs facteurs ont été pris en compte, notamment l'utilisation des sites en exclusivité durant les jours de montage (entre 2 et 40 jours).

La plupart des propriétaires des installations ont envoyé une lettre d'appui au Comité national organisateur lors de la phase de candidature. Ces derniers seront sollicités dans les prochains mois afin de confirmer leur engagement à rendre disponibles leurs plateaux gratuitement et exempts de toute publicité pour les Jeux.

Les améliorations aux installations seront toutes achevées au plus tard au printemps 2020 afin de pouvoir organiser des compétitions et concours culturels d'essai dans les 6 à 12 mois en amont des Jeux de la Francophonie.

Un objectif important dans la sélection des sites de compétitions consistait à éviter une trop grande dispersion de l'événement et, donc, l'emphase a été mise sur leur regroupement afin que les participants,

²⁰ Plusieurs sites sont situés à même les sites de compétitions et/ou entraînement et/ou du Village des Jeux.

²¹ Voir commentaires ci-dessus.

les médias et les spectateurs puissent se déplacer facilement d'un site à un autre, créant ainsi une ambiance plus conviviale. 83 % des sites se tiennent à l'intérieur des zones 1 à 4²² ci-dessous.

- ◆ Zone 1: Université de Moncton : site de la « *Place du Village des Jeux* », de compétitions, d'entraînement, de répétitions et d'ateliers;
- ◆ Zone 2: Centre-Ville de Dieppe : site de compétitions, de concours culturels, d'entraînement, de répétitions, d'ateliers et du Village de la Francophonie;
- ◆ Zone 3: Centre-Ville de Moncton : site de concours culturels, du gala des lauréats, de la cérémonie de clôture;
- ◆ Zone 4: Zone ouest de Moncton : site de compétitions et d'entraînement;
- ◆ Zone 5 : Sackville : site de l'arrondissement est du Village des Jeux, d'entraînement et de répétitions.

Seuls sont excentrés les sites pour le concours de danse de création situés au Casino du Nouveau-Brunswick, « *l'Arrondissement Ouest du Village des Jeux* » à l'Université Crandall à Moncton et « *l'Arrondissement Est du Village des Jeux* » à Mount Allison, incluant deux sites d'entraînement et un site de répétition à Sackville.

6.3 Les sites sportifs, culturels et d'activités de développement

6.3.1 *Zone 1 : Université de Moncton*

L'Université de Moncton sera l'hôtesse de la Place du Village des Jeux et des sites suivants :

6.3.1.1 *Stade de l'Université de Moncton*

Les compétitions d'athlétisme, handisport et les matchs de demi-finales et finale de football (soccer) se tiendront au stade sur une piste d'athlétisme synthétique à l'intérieur sur terrain synthétique. Les lancers se dérouleront sur un terrain annexe au stade. Le stade sera également l'hôte de la cérémonie d'ouverture.

6.3.1.2 *CEPS*

Les compétitions de judo et de lutte libre se tiendront au stade Vance-Tonner du CEPS qui est adjacent au stade de Moncton. Les entraînements auront lieu au gymnase du CEPS.

6.3.1.3 *CEPS terrain extérieur*

La compétition de lutte africaine aura lieu à trois minutes à pied du CEPS. Les entraînements auront lieu sur ce même site.

6.3.1.4 *Terrain d'entraînement de lancer*

Les terrains d'entraînement de lancer seront situés en face de l'aréna Jean-Louis-Lévesque.

6.3.1.5 *Sites de répétition et atelier de la chanson*

Les ateliers de la chanson, ouverts au public, et les répétitions auront lieu au Théâtre Jeanne-de-Valois, à mi-distance entre l'aréna Jean-Louis-Lévesque et le stade.

²² Les sites sont situés à moins de 15 minutes de transport du Village des Jeux (Université de Moncton et Crandall). Pour les participants demeurant à l'Université Mount Allison, la durée du trajet n'excédera pas 45 minutes.

6.3.1.6 *Studio Théâtre La Grange*

Le studio théâtre La Grange, situé à cinq minutes du stade sera l'hôte des ateliers et répétitions pour les contes et conteurs.

Note : Le centre international des médias sera également situé en zone 1 au Pavillon Rémi-Rossignol de l'Université de Moncton. Pour plus de détails, se référer à la section 6.7.3.

6.3.2 *Zone 2 : Centre-Ville de Dieppe*

6.3.2.1 *La Place 1604*

La Place 1604 sera l'hôtesse du concours des arts de la rue ainsi que de la compétition de la marche et le théâtre de l'arrivée du marathon.

6.3.2.2 *Centre des arts et de la culture de Dieppe*

Le Centre des arts et de la culture de Dieppe est situé à même la Place 1604. Le concours des contes et conteurs aura lieu à la salle la Caserne. De plus, certaines performances auront également lieu sur la scène extérieure de ce même centre.

6.3.2.3 *Hôtel de ville de Dieppe*

L'hôtel de ville partage lui aussi la Place 1604 et sera l'hôte de l'activité de la création pour le développement durable.

6.3.2.4 *CCNB*

À cinq minutes en voiture de la Place 1604, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) sera l'hôte des expositions des arts visuels, de la photographie et des textes de littérature (nouvelle). L'auditorium sera utilisé pour le concours de littérature (nouvelle).

Les ateliers des arts visuels, de la photographie, de la littérature (nouvelle), ainsi que des marionnettes géantes, s'y tiendront et seront ouverts au public.

Finalement, sur le terrain extérieur, se dérouleront les matchs de qualification de football (soccer).

6.3.2.5 *École Mathieu-Martin*

À une minute à pied du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), l'école Mathieu-Martin accueillera les répétitions et atelier de hip-hop dans l'amphithéâtre et de jonglerie dans le gymnase.

6.3.2.6 *Centre multigénérationnel*

Le Centre multigénérationnel situé de l'autre côté de la rue du CCNB accueillera des compétitions de qualification du basketball et le Village de la Francophonie. Pour plus d'informations, voir la section 6.7.2.

6.3.3 Zone 3 : Centre-Ville de Moncton

6.3.3.1 Théâtre Capitol

Le Théâtre Capitol situé à trois minutes à pied des principaux hôtels du centre-ville, dont l'hôtel du CIJF, sera l'hôte du concours de la chanson.

6.3.3.2 Centre culturel Aberdeen et le Théâtre L'Escaouette

Ces deux installations ne sont distantes que d'un coin de rue et seront les hôtes respectivement du concours de développement de la création numérique et du concours culturel de l'improvisation (activité de démonstration). Ces deux centres ne sont qu'à quatre coins de rue du Théâtre Capitol.

6.3.3.3 Complexe centre-ville

Le tout nouvel aréna de 8 500 places, qui ouvrira ses portes en 2018, sera l'hôte du gala des lauréats, de la cérémonie de clôture, du banquet final ainsi que la soirée des bénévoles. Le Complexe centre-ville est situé à 10 minutes à pied du Théâtre Capitol.

Note : Tous les hôtels qui accueilleront les délégations/juges seront situés en zone 3. Pour plus d'information, voir la section 6.5.

6.3.4 Zone 4 : Zone-ouest de Moncton

6.3.4.1 CN Sportplex

Le CN Sportplex sera au centre de cette zone et sera l'hôte des matchs de qualification de football (soccer).

6.3.4.2 Colisée de Moncton

Le Colisée, situé à cinq minutes en voiture du Sportplex, accueillera les compétitions de basketball et de tennis de table.

6.3.4.3 Parc Centennial et Terrain Rocky Stone

Les matchs de tennis auront lieu au parc Centennial, à cinq minutes en voiture du Sportplex. Des entraînements de football (soccer) auront lieu en face du parc Centennial sur les terrains de Rocky Stone.

6.3.4.4 École Bernice MacNaughton

L'école Bernice MacNaughton est située à cinq minutes du parc Centennial et offrira des terrains adéquats pour les entraînements de football (Soccer) et de basketball.

6.3.4.5 École Harrison Trimble

Située à moins de cinq minutes du CN Sportplex, l'école Harrison Trimble offrira des installations pour les entraînements de football (soccer) et de basketball.

6.3.5 Zone 5 : Sackville

6.3.5.1 Université Mount Allison

L'Université Mount Allison, second arrondissement du Village des Jeux, accueillera les entraînements du football (soccer) et du basketball au Lingley Hall. De plus, elle offrira des installations pour la répétition de la chanson (amphithéâtre Brunton), danse (Convocation Hall) hip-hop (édifice McCain). Le centre Purdy Crawford sera utilisé pour les répétitions des contes et conteurs et pour la pratique libre des arts visuels.

L'Université Mount Allison est le seul site des Jeux qui est vraiment excentré : elle est située à 30 minutes de déplacement de l'Université de Moncton et reliée via l'autoroute.

6.3.5.2 Parc Mémorial Bill Johnstone

Les terrains de tennis situés en face de l'Université Mount Allison seront utilisés pour l'entraînement.

6.3.5.3 École Tantramar

L'école Tantramar, située à cinq minutes en voiture de l'Université Mount Allison en direction de Moncton, sera disponible pour les répétitions de jonglerie. Ce site sera également utilisé comme centre d'accréditation satellite pour les participants qui seront hébergés à Sackville.

6.3.5.4 Centre Mémorial Civique Tantramar

Ce centre est situé à mi-chemin entre l'école Tantramar et l'Université Mount Allison. Les entraînements de lutte libre, judo et tennis de table y auront lieu.

6.3.6 Sites décentralisés

6.3.6.1 Casino du Nouveau-Brunswick

Le Casino du Nouveau-Brunswick sera l'hôte du concours de danse de création. Ce site sera également utilisé pour la répétition et les ateliers.

6.3.6.2 Crandall University

L'Université Crandall, située près du Casino du Nouveau-Brunswick, sera le troisième arrondissement du Village des Jeux.

6.4 Le Village des Jeux

6.4.1 Généralités

6.4.1.1 Description du Village

LE CNJF a proposé dans son cahier de candidature un concept de Village des Jeux articulé autour de trois arrondissements d'hébergement :

- ♦ la Place du Village, située au Centre des Jeux à l'Université de Moncton;
- ♦ L'Arrondissement Est, à l'Université Mount Allison;
- ♦ L'Arrondissement Ouest, à l'Université Crandall.

Axée avant tout sur les participants, l'approche de la Place du Village et de ses arrondissements a été pensée avec soin afin que chaque jeune baigne dans la même atmosphère, peu importe son lieu d'hébergement. Cette approche sera accompagnée d'un niveau de cohérence et d'équilibre entre les services et les programmes d'animation offerts entre les arrondissements.

S'agissant tout particulièrement de la programmation culturelle et éducative, des navettes spéciales destinées exclusivement aux déplacements entre les arrondissements du Village seront opérationnelles en journée et en soirée pour impulser des échanges entre résidents des différentes communautés culturelles et leur participation à la programmation intra-muros, qui sera coordonnée entre les arrondissements durant tout leur séjour. Chaque arrondissement du Village sera représenté par son maire au sein du Conseil du Village, appelé à se réunir au quotidien pour, entre autres, veiller à cet équilibre.

Dans l'ensemble, la Place du Village et ses arrondissements fourniront aux artistes, athlètes et accompagnateurs d'équipe (chefs de mission, médecin, entraîneurs, etc.) des installations accueillantes, confortables, paisibles et sécuritaires, entièrement inclusives et accessibles, pour profiter des Jeux selon les normes du CIJF. Ils comprendront des équipes d'employés et de bénévoles qualifiés qui veilleront à répondre aux besoins des résidents, un service de transport efficace vers les différents sites associés aux Jeux et une vaste gamme d'avantages et de commodités dans le but de rehausser le confort et le plaisir des invités :

- ◆ services médicaux (polyclinique satellite rattachée aux hôpitaux de référence);
- ◆ studios aménagés pour personnes à mobilité réduite;
- ◆ lieux de socialisation et d'animation internationale;
- ◆ zones de loisirs et espaces de repos;
- ◆ salle de visionnement télé;
- ◆ accès : Internet, Wi-Fi, téléphonie, services postaux et bancaires, distributeurs automatiques;
- ◆ salon et salle de jeux communs;
- ◆ boutiques de souvenirs;
- ◆ centre d'information tactile (programme général et programmation quotidienne des Jeux, incluant chacun des arrondissements du Village des Jeux, le Village de la Francophonie, les résultats des compétitions, des concours et des activités éducatives, les horaires des autobus, des informations touristiques, etc.);
- ◆ salles de réunion;
- ◆ salon des chefs de mission;
- ◆ bureau des délégations;
- ◆ consigne pour articles personnels et aires d'entreposage pour le matériel des délégations;
- ◆ buanderie.

L'arrivée de chaque équipe sera solennellement marquée par une cérémonie d'accueil national dans son arrondissement respectif, au cours de laquelle les hymnes seront entendus et les drapeaux hissés. En plus des activités culturelles qui seront déployées sur les scènes et lieux d'animation internationaux, les résidents pourront profiter d'un service de transport pour les célébrations prévues dans chacun des arrondissements et au Village de la Francophonie, où se tiendront notamment les cérémonies nocturnes de remises protocolaires de médailles.

Les programmes de la Place du Village et des arrondissements donneront aussi accès à une variété d'activités culturelles, dont des visites de connaissance des villes d'accueil et de leurs environs.

6.4.1.2 *La restauration*

L'aménagement de la Place du Village et des arrondissements comprendra un plan de restauration ayant pour objectif d'assurer la meilleure alimentation dans les restaurants de chacun des arrondissements avec un accès illimité. Ces espaces conviviaux seront aménagés, avec accès contrôlé, sur le principe du libre-service où seront servis une grande variété nutritionnelle d'aliments et des menus santé, préparés par des nutritionnistes dans le respect des habitudes alimentaires régionales.

Plus de 9 000 repas seront ainsi préparés et servis globalement entre chacun des restaurants sur une base quotidienne, où la part serait établie selon le nombre de résidents par arrondissement. Le restaurant central de la Place du Village (Université de Moncton) se verrait confier la responsabilité d'offrir les repas (entre midi et 17 h) aux participants de l'Arrondissement Est (Université Mount Allison) pour ceux et celles qui le souhaiteraient.

L'ouverture des cafétérias (18 heures par jour) sera adaptée au programme des compétitions et des concours. Sera également prévu, l'accès à des paniers-repas nutritifs sur commande pour les personnes ne pouvant pas se rendre aux restaurants en raison de l'horaire des compétitions, des concours, des entraînements ou des pratiques.

6.4.2 *La Place du Village*

Le campus de l'Université de Moncton, désigné pour l'occasion Place du Village, pourra accueillir jusqu'à 1 286 personnes en résidences, appartements et studios (une, deux et trois chambres).

6.4.3 *L'Arrondissement Est*

Érigé dans un environnement ressemblant à un parc, le campus de l'Université Mount Allison, situé à 45 minutes de route de la Place du Village (Université de Moncton), dans la ville de Sackville, est un charmant campus abritant des trésors architecturaux au milieu d'une ville riche en édifices patrimoniaux. Désigné Arrondissement Est, le site offre 12 résidences pouvant accueillir jusqu'à 1 605 personnes et contient également d'excellentes installations sportives et d'entraînement.

6.4.4 *L'Arrondissement Ouest*

L'Arrondissement Ouest sera situé au campus de l'Université Crandall, en périphérie de Moncton, à huit minutes de la Place du Village. Il pourra accueillir jusqu'à 215 personnes.

6.5 Les hôtels

L'hôtel principal des Jeux sera l'hôtel Delta Beauséjour qui hébergera les personnalités. Il servira également comme site des bureaux du CIJF, d'accréditation des dignitaires, du salon principal des dignitaires ainsi que des réunions quotidiennes des chefs de mission.

Les représentations des délégations se répartiront dans quatre hôtels, tous à distance de marche entre eux : hôtel Delta Beauséjour, le Résidence Inn Marriott, Crown Plaza, Hôtel Hyatt.



La liste de l'allocation complète des hôtels pour les juges, arbitres nationaux et internationaux, membres des jurys culturels, médias, télédiffuseur hôte, personnel médical et fournisseurs de services se trouve en annexe 4.

6.6 Les sites protocolaires

6.6.1 *Cérémonies d'ouverture et de clôture*

La cérémonie d'ouverture se déroulera au stade de l'Université de Moncton (d'une capacité de 9 400 places) le vendredi 23 juillet. La cérémonie de clôture se déroulera, quant à elle, le dimanche 1^{er} août (veille de la fête du Nouveau-Brunswick) au tout nouveau complexe du centre-ville (ouverture en 2018) dont la capacité est de 8 500 places. Les festivités entourant ces deux activités inscrites à la programmation officielle des Jeux 2021 donneront respectivement le coup d'envoi de cette 9^e édition et le passage du relais à la prochaine ville hôtesse des Jeux de la Francophonie 2025. Y seront illustrées les valeurs de la Francophonie qui sont : rapprochement des peuples, diversité et excellence, équité des genres, partage de la langue française au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable.

Tout au long de ce programme, un parallèle sera établi entre l'histoire du Canada et du Nouveau-Brunswick, la culture, la fierté et les couleurs de l'Acadie, sa jeunesse et celle de la grande Famille francophone, leurs espoirs au présent et surtout leurs rêves pour un nouveau commencement, où rayonneront le mieux-vivre et le faire ensemble, imprégné d'un esprit de vivacité, de pérennité et de legs en faveur des Jeux de la Francophonie. Programme auquel s'ajoutera le jumelage entre, notamment, le théâtre, la musique, la chanson, la danse, la création numérique, le sport, l'activité physique et les loisirs.

Ces valeurs inclusives incarneront également la nature même de l'événement que le Nouveau-Brunswick propose de traduire au quotidien pour la durée des Jeux. Il s'agit d'une occasion de mettre en valeur et à profit lors de cette 9^e édition leurs politiques respectives consacrées à la jeunesse, la culture et aux sports. La nature du bilinguisme de la province et de la présence des autochtones sera également mise en valeur.

En outre, la cérémonie de clôture honorera également les lauréats et les performances remarquables de la 9^e édition des Jeux ainsi que les contributions de tous les partenaires, toujours dans une ambiance de fête.

6.6.2 *Banquet final*

La cérémonie de clôture sera suivie d'un banquet final pour les participants, situé sur le site de concert adjacent au Complexe du centre-ville.

6.6.3 *Le gala des lauréats*

Le gala des lauréats, tradition des Jeux de la Francophonie, aura lieu le samedi 31 juillet 2021 au Complexe du centre-ville, ce qui donnera la chance aux lauréats de performer devant une audience de 8 500 spectateurs.

6.7 Les autres sites pendant l'événement

6.7.1 *L'aéroport*

Situé dans les limites de la municipalité de Dieppe (6 km) et à proximité du centre-ville de Moncton (10 km), c'est-à-dire dans la couronne nord-est des deux villes, l'aéroport international du Grand Moncton (AIGM) répond aux normes et aux exigences posées par l'accueil de grands événements internationaux et sera le principal aéroport utilisé pour les Jeux en 2021.

L'aéroport international du Grand Moncton a connu une croissance et des travaux importants pendant les dernières années, notamment dans le cadre du VIII^e Sommet de la Francophonie en 1999 et l'ouverture d'un nouveau terminal des vols internationaux en 2001.

Situé sur la route orthodromique de l'Europe à l'Amérique du Nord (code AITA : YQM et code OACI : CYQM), les liaisons aériennes en provenance et à destination de Montréal, Toronto, Ottawa, Calgary, Vancouver, Halifax et New-York, pour des correspondances internationales, sont offertes aux passagers par les compagnies aériennes régulières qui desservent l'AIGM, dont Air Canada, Air Canada Jazz, CanJet, WestJet et Delta. Au total, ce sont plus de 100 vols hebdomadaires qui sont offerts. Les pistes de l'aéroport permettent d'accueillir les avions de toutes tailles et configurations.

Il faut compter environ 10 à 15 minutes de route depuis le centre de Moncton ou de Dieppe pour se rendre jusqu'à l'aéroport et 30 minutes de Sackville.

6.7.2 *Le Village de la Francophonie*

6.7.2.1 *Description*

En marge des IX^{es} Jeux, le Nouveau-Brunswick perpétuera la tradition du Village de la Francophonie, qui fut instauré pour la toute première fois sur son sol en 1999, lors du Sommet de Moncton.

Les participants et la population locale seront quotidiennement conviés à explorer la Francophonie et ses couleurs planétaires réparties sur les cinq continents. Lieu unique d'énergie créatrice, de célébration de la jeunesse, de la culture et de l'amitié, cet espace situé à Dieppe au Centre multigénérationnel sera au cœur des Jeux et permettra aux visiteurs du monde entier de rencontrer, échanger, partager, vibrer au son de la francophonie tout en découvrant leurs différences culturelles. Un domaine convivial où les États et gouvernements participants, les communautés hôtes et les représentants des communautés autochtones du Canada seront invités à y représenter leurs caractéristiques nationales. Expositions, animations, espace familles, concerts, spectacles, danses, musiques, nourriture et autres activités grand public seront proposés aux visiteurs, l'objectif étant de surpasser l'impact du tout premier Village de 1999 qui, à cette époque, avait rassemblé plus de :

- ◆ 110 000 visiteurs
- ◆ 62 kiosques et expositions
- ◆ 250 artistes, comédiens, artisans et musiciens de 30 pays.

6.7.2.2 *Cérémonie nocturne de remises de médailles*

Hommage aux nouveaux et anciens lauréats des Jeux, une Place des médailles sera érigée dans le Village de la Francophonie où s'ajouteront à la programmation de celui-ci des cérémonies

nocturnes de remises protocolaires des médailles devant un large public. En plus de remettre les médailles aux lauréats et diffuser des images concernant leurs performances du jour, préparées par les jeunes journalistes en formation, des soirées hommage aux lauréats vedettes des éditions précédentes seront animées en présentiel, sur montage vidéo ou photo.

6.7.2.3 *Kiosques des partenaires*

Réunis sur le même site du Village de la Francophonie, les partenaires disposeront de kiosques avec leurs propres espaces et aménagements. Ce site accueillera les kiosques des pays et États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, de la francophonie canadienne et des partenaires de l'OIF, du CIJF, du CNJF. Un salon d'accueil VIP y sera également disponible.

6.7.3 *Le centre international des médias*

Le Centre international des médias (CIM) hébergera le Centre de presse principal (CPP) et le Centre de radiotélédiffusion internationale (CRI) au sein d'un même immeuble, d'où travailleront les personnes rattachées aux médias pour la télévision, le numérique, la radio, la presse écrite ainsi que le radio télédiffuseur hôte. Le CIM sera situé au Pavillon Rémi-Rossignol à l'Université de Moncton à proximité de sites de compétitions et de répétitions. Les médias auront instantanément accès aux résultats et aux renseignements concernant la programmation et les concurrents. Le CIM et les centres de médias auxiliaires (CMA), situés à même les sites de compétitions et de certains concours, seront reliés au réseau étendu spécifique des Jeux et au Wi-Fi.

Le CIM offrira tous les services, les commodités et les installations d'usage pour satisfaire les besoins des membres de la presse écrite, des diffuseurs, des journalistes en ligne et des photojournalistes :

- ◆ capacité à large bande sans fil partout dans l'établissement avec connexions haute vitesse pour les ordinateurs portatifs et les imprimantes;
- ◆ centre de services sur place comprenant assistance technique, réparation et entretien, prêt d'équipement, stations pour édition de photos et production d'images;
- ◆ zone réservée aux conférences de presse avec écrans de téléviseurs en haute définition recevant les flux de diffusion en provenance des sites de compétitions;
- ◆ salles de travail et de réunion disponibles dans chaque site de compétition et de concours;
- ◆ tables de travail individuelles avec prises de courant et téléphones fixes;
- ◆ photocopieurs et numériseurs;
- ◆ espace de détente.

L'espace brut accordé aux détenteurs de droits de radiotélédiffusion sera disponible pendant la période des Jeux et pendant un délai raisonnable au cours de la période menant au début des Jeux.

Le CRI offrira, en outre, les services suivants :

- ◆ archives offrant des séquences (vidéo et audio) auxquelles les détenteurs de droits n'auraient pas autrement accès;
- ◆ régie centrale pour distribution de flux en direct des sites de compétitions et de concours aux détenteurs de droits;
- ◆ espaces sécuritaires pour le rangement d'équipement.

Sur chaque site de compétition et de concours :

- ◆ des postes de commentateur sur réservation;
- ◆ une zone mixte des médias réservée aux détenteurs de droits.

6.7.4 *Les autres sites*

Voir annexe 4.

6.8 Les sites avant l'événement

6.8.1 *Quartiers généraux du Comité national organisateur*

Le comité de direction du CNJF est déjà en place et les bureaux du CNJF sont situés à la Tour Assomption Vie à Moncton. Par la suite, des bureaux supplémentaires seront disponibles dans le même bâtiment, une fois le Congrès mondial acadien réalisé (août 2019).

6.8.2 *Ateliers et entrepôts*

Pendant plusieurs mois précédant les Jeux de la Francophonie, le Comité national organisateur aura besoin d'ateliers de fabrication et d'entrepôts pour remiser le matériel et les équipements qui seront déployés sur les différents sites des Jeux de la Francophonie en 2021.





7.0 LE BUDGET



7.1 Les paramètres du budget

Le Comité national organisateur des Jeux de la Francophonie (CNJF) a fait appel à la firme *Organisports Consultants*, spécialiste en événements majeurs ponctuels, pour la production, entre autres, du budget et d'une série de documents en relation avec le budget. L'ensemble des documents listés ont été réalisés en partenariat avec les consultants cités ci-dessous²³.

7.1.1 *Au plan des ressources humaines*

- ◆ Structure du Comité national organisateur (voir section 4 et l'annexe 8.1);
- ◆ Plan d'embauche détaillant le nombre de mois/employés permanents (1 944) nécessaires pour présenter l'événement.

Au plan des relations internationales, gouvernementales et des legs :

- ◆ Obligations du CNJF à l'égard du CIJF susceptibles d'avoir un impact sur le budget de l'événement (voir la colonne « Remarques » dans le budget détaillé);
- ◆ Contributions en nature (biens et services) à être offertes par les trois paliers de gouvernement, les partenaires institutionnels et les propriétaires de sites auprès du Comité national organisateur (voir onglet « VIK » dans le budget détaillé);
- ◆ Budget des legs produit par le directeur de la planification stratégique, relations internationales, gouvernementales et communautaires, en collaboration avec le sous-comité de legs et optimisation (voir section 8 et onglet « Legs » dans le budget détaillé).

7.1.2 *Au plan marketing*

- ◆ Paramètres pour la billetterie (annexe 9.4) et les commandites (annexe 9.5) expliquant les différents revenus non gouvernementaux, préparés en collaboration avec la directrice des communications et du marketing;
- ◆ Budget détaillé concernant les coûts de télédiffusion de l'événement produite par la société Radio-Canada, en tenant compte des paramètres établis par *Organisports Consultants* (voir annexe 9.3 pour les paramètres et annexe 11.16 pour le budget).

7.1.3 *Au plan de la programmation*

- ◆ Programme général de l'événement offrant un aperçu de l'ampleur de celui-ci (voir annexe 1);
- ◆ Budget des équipements sportifs et des officiels a été produit par le directeur de la programmation des compétitions et des concours culturels du CNJF avec la collaboration des associations sportives canadiennes ainsi que des fédérations provinciales de sport (voir annexe 11.9 pour l'équipement et l'onglet « Officiels » dans le budget détaillé);
- ◆ Le budget des équipements pour les concours culturels a été produit par Éric Haché de Musique Guivio, spécialiste événementiel dans le domaine culturel, avec l'aide d'experts des concours culturels des Jeux de la Francophonie (voir annexe 11.9 pour ce budget).

²³ Pour l'expérience d'*Organisports Consultants* et des autres consultants, voir en annexe 16.

- ◆ Budget d'animation des activités périphériques produit par le directeur de la programmation événementielle du CNJF (voir onglet « Act. Per » dans le budget détaillé).

7.1.4 *Au plan opérationnel*

- ◆ Budget détaillé concernant le gardiennage (voir annexe 9.1 pour les paramètres et l'onglet « sites » dans le budget détaillé);
- ◆ Budget détaillé concernant le transport (voir annexe 9.2 pour les paramètres et annexe 11.11 pour le budget de transport).

7.1.5 *Au plan des sites*

- ◆ Différents sites exploités avant et pendant l'événement (voir section 6 et annexes 2, 3, et 4);
- ◆ Éric Haché de Musique Guivio, spécialiste événementiel, a rempli un formulaire décrivant les infrastructures existantes pour chaque site. Il a également produit le budget audiovisuel (voir annexe 11.16 pour le budget audiovisuel et le volume 3 pour l'ensemble des formulaires de sites).
- ◆ Budget des aménagements temporaires, des aires fonctionnelles et les plans schémas produits par OMR Project, spécialiste des aménagements temporaires lors de Grands Jeux (voir annexe 11.15 pour le budget et volume 4 pour les plans schémas et les aires fonctionnelles);
- ◆ Budget des opérations de sites produit également par OMR Project (voir onglet « site » dans le budget détaillé);
- ◆ Évaluation des infrastructures à construire par les propriétaires de sites respectifs suite à la production de l'« étendue des travaux » établie par *Organisports Consultants inc.* (voir annexe 11.14).
- ◆ Budgets d'immobilisation établis par les firmes suivantes :
 - La firme CBCL a produit au nom du CNJF une grande partie des évaluations.
 - La firme Viridis a, quant à elle, produit l'évaluation pour les terrains extérieurs du Centre multigénérationnel de Dieppe.
 - L'Université de Moncton a produit les évaluations pour la plupart de ses installations.
 - La Ville de Moncton a produit certaines évaluations pour ses installations.

Pour les détails des budgets, voir annexe 11.

- ◆ Liste des éléments n'ayant pas été pris en compte dans le budget, fournie avec, pour chaque élément, les explications pertinentes (voir annexe 11.4).

7.2 Approche budgétaire

Il sera toujours possible de réduire les dépenses prévues dans le budget proposé, entre autres, lorsque les « inconnues » mentionnées à la section 9.15 seront tirées au clair. Lors de cet exercice, le risque de dénaturer la manifestation, de la réduire à une simple série de compétitions sportives et concours culturels, sans mobilisation de la collectivité, sera présent, pour ne pas dire tentant. Or, une telle décision nuira potentiellement au succès populaire de l'événement, à l'ambiance et à l'atmosphère festive attendue

pendant un événement de cette envergure et à la réputation du Nouveau-Brunswick sur le plan événementiel, tant au pays qu'à l'international.

7.2.1 Budget conventionnel

Le budget établi pour les IX^{es} Jeux de la Francophonie – Moncton/Dieppe 2021 est supérieur aux budgets des éditions précédentes.

- ◆ Le CNJF, pour les Jeux 2021, a produit à cette étape de réalisation :
 - Des analyses et un budget détaillé: le budget de dépenses comporte à lui seul quatre niveaux budgétaires (si on prend en compte les remarques) et plus de 540 postes budgétaires.
 - La liste de la totalité des biens et services de l'événement à l'intérieur du budget d'organisation;
 - Une étude exhaustive des documents contractuels du CIJF en relation avec le budget tel que produit dans ce *Plan d'affaires*.
- ◆ La nomination d'une ville hôte cinq ans avant les Jeux amène une charge financière importante au niveau du plan des ressources humaines. Il est évident que dans le passé, les sommes investies en ressources humaines pour la planification des Jeux n'ont pas été toutes prises en compte dans le budget présenté et les employés étaient, pour la plupart, des employés publics prêtés par l'employeur aux Jeux.
- ◆ Les Jeux en 2021 vont contribuer à un legs important en termes d'achat d'équipements sportifs et culturels, ce qui a pour conséquence d'augmenter le budget conventionnel.
- ◆ Afin de réaliser une fête de la Francophonie, le CNJF a voulu inclure une programmation importante pour le grand public ainsi qu'une programmation aux trois Villages des Jeux. De plus, les cérémonies et le Gala des Lauréats, pour être à la hauteur des attentes, seront présentés en tenant compte des événements majeurs similaires tenus au Canada.
- ◆ L'ensemble des coûts de gardiennage a été inclus dans ce budget : dans le passé, ces coûts n'étaient pas visibles. Par exemple, dans le rapport d'Abidjan, il est simplement mentionné « 10 000 personnes associées à la sécurité des Jeux ».
- ◆ Le fait d'avoir trois Villages des Jeux amène des coûts plus importants.
- ◆ Le coût des nuitées et d'alimentation pour les participants dans les Villages des Jeux (localisés aux universités) est important, mais reflète la qualité et le niveau de services offerts en sol canadien. Il est important de signaler que ces services font partie de l'expérience des participants aux Jeux.
- ◆ Prenant en compte tous les éléments ci-dessus mentionnés, il est très clair que le budget conventionnel de 10 millions d'euros (soit environ 16 millions de dollars canadiens) ne peut être respecté pour organiser l'événement au Nouveau-Brunswick selon les critères actuellement imposés.
- ◆ Il faut bien garder en mémoire que le montant de ce budget conventionnel n'a pas été revu à la hausse depuis 2013, alors que le poids des obligations, lui, a été accru.

7.2.2 Budget complémentaire

Lors de chaque édition, un budget complémentaire a été nécessaire afin de pallier à toutes les dépenses opérationnelles des Jeux, budget complémentaire qui ne reprend pas les mêmes éléments d'une édition à l'autre, pour de nombreux facteurs, tenant notamment au mode de prise en charge des différentes variables comptables propres à chaque pays/gouvernement hôte. Ainsi :

- ◆ Les budgets complémentaires passés ne comptabilisaient pas les biens et services des partenaires publics, institutionnels et commerciaux.
- ◆ Au Canada, les coûts de sécurité policière sont indiqués comme une dépense réelle associée aux Jeux, ce qui n'a pas été le cas à Abidjan, par exemple.
- ◆ Le CIJF demande également au CNJF de fournir les services d'un télédiffuseur hôte; au Canada, ce service est automatiquement associé à une dépense du Comité organisateur, soit 8,2 millions, selon l'évaluation détaillée réalisée par Radio-Canada.
- ◆ Au Canada, les infrastructures sportives sont souvent de moindre importance, car construites en fonction de l'utilisation nécessaire par la communauté et non pas pour la tenue d'événements internationaux. L'organisateur doit donc pallier à cela avec des infrastructures temporaires afin d'offrir les services adéquats aux différentes clientèles des Jeux, à savoir les participants, les officiels techniques, les médias, les dignitaires, les spectateurs et les bénévoles. Cependant, dans certains cas, les aménagements temporaires ne peuvent être une option et des sommes en amélioration aux immobilisations existantes doivent être engagées.
- ◆ La comptabilisation pour la gestion de sites suit les normes similaires aux autres manifestations majeures canadiennes, normes qui ne sont pas comptabilisées dans d'autres pays, car ces budgets d'opération sont à même les budgets de fonctionnement respectifs de chaque site.
- ◆ La part du budget dédiée à la technologie dans un pays tel que le Canada sera plus importante que celle des précédentes éditions : les Canadiens s'attendent, en effet, à un niveau de services de même qualité que celui dont ils ont bénéficié lors d'autres manifestations majeures tenues au Canada.
- ◆ Le CIJF ne parle pas de legs financier; or, une tradition établie depuis plusieurs années lors d'événements sportifs majeurs tenus au Canada a institué qu'il est impensable d'organiser un événement d'une telle magnitude sans qu'un legs financier conséquent ne soit pourvu.
- ◆ Une contingence a également été imputée au budget, contingence qui n'était pas présente dans les budgets antérieurs consultés.

7.3 Structure du budget et principes budgétaires

La structure du budget d'opération élaboré en vue de la tenue Jeux de la Francophonie comporte quatre niveaux sur le plan des dépenses (si l'on tient compte de la colonne « Remarques ») :

- ◆ Niveau 1 : les divisions budgétaires (5 divisions pour les revenus et 26 divisions pour les dépenses); ces divisions sont en relation avec l'organigramme du Comité national organisateur (voir annexe 8.1).
- ◆ Niveau 2: les subdivisions budgétaires (10 pour les revenus et 98 pour les dépenses);

- ◆ Niveau 3: les postes budgétaires (50 pour les revenus et plus de 540 pour les dépenses).

Les coûts ont été inclus dans chaque poste budgétaire en tenant compte des principes suivants:

- ◆ Un certain nombre de services à l'intérieur du Comité national organisateur sont des pourvoyeurs de biens et services fournis à d'autres secteurs. En conséquence, tous les éléments qui appartiennent à l'éventail des responsabilités de l'un ou l'autre de ces services sont inclus dans la division budgétaire correspondant à ce service (par exemple, tous les téléphones cellulaires se trouvent dans le budget du Service de la technologie). Ce traitement budgétaire aide les services qui sont des pourvoyeurs de biens et services à mieux contrôler leur propre budget. Il y a cependant une exception à cette règle en ce qui a trait aux événements qui sont organisés avant la tenue de la manifestation (par exemple, les épreuves tests); dans ce cas, tous les items d'un poste budgétaire sont inclus à l'intérieur de l'événement lui-même. La raison tient au fait que le service pourvoyeur peut ne pas être prêt à fournir le service pour cette activité spécifique.
- ◆ Tous les coûts à l'intérieur d'un service sont inscrits sans les taxes (TVH). Les taxes ont été saisies à la fin des divisions budgétaires en tenant compte d'un remboursement de 50 %, soit le remboursement minimum pour un organisme à but non lucratif. Cependant, les immobilisations ont été saisies avec 100 % de la taxe, car ces dépenses seront effectuées par les différents propriétaires de sites.
- ◆ Enfin, une contingence de 5 % a été incluse dans le budget d'opération.

7.4 Sommaire du budget

Le lecteur consultera, par ailleurs, une série d'annexes qui fournissent les analyses de certains aspects particuliers du budget :

- ◆ Les annexes 11.1 et 11.2 reprennent le sommaire des revenus et des dépenses; elles présentent une analyse des risques concernant chacune des divisions budgétaires.
- ◆ L'annexe 11.18 dresse l'étude d'impact économique.
- ◆ L'annexe 11.5 est consacrée à la question du remboursement des taxes de vente (TVH). Elle prend appui sur l'expérience vécue à l'occasion d'événements majeurs et fournit une méthode de travail utile pour le calcul du recouvrement des taxes de vente une fois l'événement terminé.

SOMMAIRE DES REVENUS D'OPÉRATION (Niveau 2)

Réf. Division	Nom division	Argent	Biens et Services	Total	%
91-00-00	GOUVERNEMENTS, INSTITUTIONS, PARTENAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE SITES				
91-01-00	PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX				
91-01-01.	Gouvernements fédéral et provinciaux (opération)	68 500 000\$	11 430 000\$	79 930 000\$	85.1
91-01-02.	Ville de Moncton (opération)	750 000\$	645 000\$	1 395 000\$	1.5

Réf. Division	Nom division	Argent	Biens et Services	Total	%
91-01-03.	Ville de Dieppe (opération)	750 000\$	535 000\$	1 285 000\$	1.4
91-01-04.	CODIAC	0\$	863 000\$	863 000\$	0.9
91-01-05.	Placement Carrière	0\$	203 840\$	203 840\$	0.3
91-02-00.	INSTITUTIONS	0\$	1 607 000\$	1 607 000\$	1.7
91-03-00.	PROPRIÉTAIRES DE SITES	0\$	347 000\$	347 000\$	0.5
92-00-00.	COMMANDITES	2 700 000\$	3 323 952\$	6 023 952\$	6.0
93-00-00.	FRAIS D'INSCRIPTION	1 549 125\$	0\$	1 549 125\$	1.7
94-00-00.	AUTRES REVENUS COMMERCIAUX	653 874\$	0\$	653 874\$	0.8
95-00-00.	AUTRES REVENUS	95 000\$	0\$	95 000\$	0.1
TOTAL REVENUS		74 997 999\$	18 954 792\$	93 952 791\$	100

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'OPÉRATION (Niveau 1)

Budget conventionnel

Réf. Division	Nom division	Argent	Biens et Services
01-00-00.	Direction générale	13 963 882\$	203 840\$
02-00-00.	Finances, administration et aspects légaux	1 448 596\$	300 000\$
03-00-00.	Ressources humaines et bénévoles	1 586 875\$	0 \$
04-00-00.	Planification stratégique, relations internationales, gouvernementales et communautaires et protocole	885 735\$	5 727 000\$
05-00-00.	Commandites	940 550\$	1 817 202\$
06-00-00.	Billetterie et produits dérivés	54 100\$	0 \$
07-00-00.	Communications	902 072\$	550 000 \$
08-00-00.	Médias	76 500\$	0 \$
09-00-00.	Événements préJeux	218 030\$	0 \$
10-00-00.	Événements périphériques	3 122 725 \$	0 \$
11-00-00.	Cérémonies et Gala des Lauréats	3 440 000 \$	0 \$
12-00-00.	Programmation des compétitions et concours culturels	210 000\$	0 \$
13-00-00.	Services connexes	2 141 153 \$	50 000 \$
14-00-00.	Logistique	4 731 085\$	106 750 \$
15-00-00.	Hébergement et alimentation	7 125 156\$	50 000 \$
TOTAL DÉPENSES BUDGET CONVENTIONNEL DES JEUX		40 846 459\$	8 804 792\$

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'OPÉRATION (Niveau 1) Budget complémentaire

Réf. Division	Nom division	Argent	Biens et Services
20-00-00.	Services policiers	0\$	10 000 000 \$
21-00-00.	Gestion des sites	698 177\$	0 \$
22-00-00.	Village des Jeux	1 729 252\$	0 \$
23-00-00.	Services généraux	10 147 350\$	0 \$
24-00-00.	Technologie	1 591 785\$	150 000 \$
25-00-00.	Télédiffusion	8 227 193\$	0 \$
26-00-00.	Fondation	4 244 116 \$	0 \$
27-00-00.	Contingences	3 156 558\$	0 \$
28-00-00.	Taxes (fédérale, provinciale, municipale et d'hébergement)	4 357 109\$	0 \$
	TOTAL AUTRES DÉPENSES NÉCESSAIRES	34 151 540\$	10 150 000 \$
	GRAND TOTAL DES DÉPENSES OPÉRATIONS	74 997 999\$	18 954 792\$

Enfin, les principales conclusions tirées de cet exercice de budgétisation sont formulées dans la synthèse du *Plan d'affaires* (section 9.0), plus particulièrement aux sous-sections 9.15 (les « inconnues »), 9.13 (Financement) et 9.17 (Plan d'action).

Voir annexe 11.14 pour le détail des coûts d'immobilisation.

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATION (Niveau 1)

		Essentiel	Souhaitable	Utile et idéal
1/	Athlétisme	2 826 259 \$	806 000 \$	12 831 \$
2/	Basketball	533 156 \$	114 967 \$	
3/	Football (soccer)	13 180 338 \$	99 137 \$	
4/	Judo et lutte libre	499 842 \$	104 556 \$	6 675 000 \$
5/	Tennis	2 217 179 \$		37 212 \$
6/	Lutte africaine	217 725 \$		
7/	Tennis de table	159 444 \$		
8/	Concours culturels et activités de développement	222 611 \$	82 002 \$	835 818 \$

		Essentiel	Souhaitable	Utile et idéal
9/	Village des Jeux et Village de la Francophonie	1 749 364 \$	1 302 435 \$	1 370 000 \$
Total avant taxes		21 605 918 \$	2 509 097\$	
Taxes		3 240 888 \$	376 365\$	inclus
Total après taxes		24 846 806 \$	2 885 462\$	8 930 861\$
TOTAL GÉNÉRAL		36 663 128\$		

7.5 Projet du contrôle des coûts et mises à jour du Budget

Comme lors d'autres manifestations majeures tenues au Canada, les autorisations financières seront limitées à un petit nombre de personnes à l'intérieur du Comité national organisateur des IX^{es} Jeux de la Francophonie (CNJF) et impliqueront automatiquement la direction – finances²⁴. Toute dépense devra d'abord être approuvée par la direction responsable du poste budgétaire ainsi que par la direction – finances et la direction générale adjointe ou la direction générale, dépendamment des montants impliqués. L'autorisation de transférer une somme d'argent d'un poste budgétaire à l'autre devra suivre la même procédure.

Cette approche donnera l'occasion à la direction – finances d'assurer un contrôle adéquat des finances des Jeux.

La dernière mise à jour budgétaire durant l'automne 2020 se fera une fois les plans opérationnels produits et que toutes les directions auront transmis leurs besoins aux directions fournisseuses de services. À l'automne 2020, il est prévu que la nomination de la plupart des commanditaires aura été réalisée et les accords avec les propriétaires des différents sites seront signés. Pour l'heure, les biens et services fournis par les différents paliers de gouvernement, les institutions et organisations doivent être acceptés et leur liste détaillée établie. Enfin, la majorité des dépenses liées à la réalisation de l'événement ne sera pas autorisée avant la dernière approbation du budget en décembre 2020.

Un comité des finances sera également mis en place et étudiera chaque révision du budget, transmettra une recommandation au Conseil d'administration. Une fois que la dernière révision du budget sera approuvée en décembre 2020, le comité des finances se réunira plus régulièrement au cours des six derniers mois précédant l'événement. Pour plus d'informations sur le comité des finances, voir la section 4.3.2.4.

7.6 Gestion de la contingence

Un montant est prévu dans le budget pour une contingence qui est actuellement de 5 % du montant du budget global, à l'exception des deux postes suivants :

- ◆ Fondation
- ◆ Immobilisations

²⁴ Le supérieur hiérarchique de la direction – finances aura cette tâche jusqu'à ce que le poste soit pourvu.

Les fonds de réserve de la contingence serviront uniquement aux dépenses engagées au cours de l'événement ou pour les revenus non confirmés. Ce ne sera seulement que quelques semaines avant l'événement que le CNJF pourra savoir jusqu'à quel point cette provision de contingence pourrait devoir être utilisée.

Pour les besoins en contingence avant l'événement, la direction générale définira une contingence opérationnelle (non illustrée dans le présent budget). L'argent sera transféré à ce compte en provenance de chaque poste budgétaire n'ayant pas utilisé la totalité du montant projeté ou lorsque les niveaux de service auront été réduits ou coupés.

La contingence opérationnelle sera gérée par la direction des finances. Ces fonds serviront à combler d'éventuels dépassements budgétaires, tel que stipulé dans le document « cadre financier » (voir annexe 12.1)

7.7 Politique financière et autres documents

Les documents suivants ont été révisés par le comité ad hoc et seront approuvés au Conseil d'administration du CNJF lors de leur réunion du mois d'avril 2018:

- ◆ Niveaux d'autorisation : qui décrivent qui, au sein du CNJF, peut autoriser des dépenses et jusqu'à quel montant;
- ◆ Autorisation pour les services bancaires: personnes autorisées à signer les chèques et les contrats du CNJF;
- ◆ Cadre financier.

Les politiques financières suivantes ont été révisées par le comité ad hoc et seront approuvées au Conseil d'administration du CNJF lors de leur réunion du mois d'avril 2018:

- ◆ Politique d'acquisition
- ◆ Politique concernant les frais de déplacement

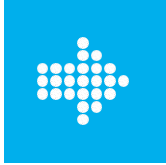
La politique financière sera conforme à toute autre organisation à but non lucratif et aux comités organisateurs de précédents événements majeurs ayant eu lieu au Canada.

Ces documents peuvent être consultés en annexe 12.



8.0 IMPACTS ET RETOMBÉES DE L'ÉVÉNEMENT





Cette section vise à permettre de répondre à une question fondamentale que soulève toute organisation d'une manifestation sportive et culturelle internationale de grande envergure : comment notre communauté devrait-elle tenir les Jeux de la Francophonie en 2021 afin qu'ils ne soient pas simplement « un autre événement », mais qu'ils puissent apporter des réponses à des attentes de la communauté? Des réponses précises concernant tant le type d'impact économique que la tenue de la manifestation devrait générer au sein de la collectivité acadienne, que le type d'héritage que la manifestation devrait laisser dans la communauté une fois terminée, fournissent un éclairage qui est une aide précieuse pour la planification, la budgétisation et la réalisation de la manifestation. Les legs et héritage de l'événement seront présentés en fonction des catégories suivantes :

- ◆ Impact économique;
- ◆ Impact sur le développement culturel;
- ◆ Impact sur le développement sportif;
- ◆ Retombées éducationnelles et récréatives;
- ◆ Retombées financières;
- ◆ Retombées en infrastructures;
- ◆ Retombées en équipements;
- ◆ Retombées promotionnelles;
- ◆ Retombées en expertise culturelle, sportive et organisationnelle;
- ◆ Retombées écologiques, environnementales et développement durable;
- ◆ Retombées en intégration.

Afin de développer un plan de legs pour les Jeux 2021, un sous-comité de legs et optimisation a été mis sur pied. Ce comité comprend des représentants des gouvernements fédéral et provincial, des deux municipalités hôtes ainsi que du CNJF. L'objectif de ce comité est de proposer des projets de legs basés sur des thèmes et objectifs précis pouvant assurer un impact durable et à long terme une fois les Jeux terminés. Les thèmes et objectifs sur lesquels s'est basé le sous-comité sont les suivants : assurer l'engagement de la jeunesse, devenir un modèle pour l'organisation écoresponsable de futurs grands événements en francophonie, assurer l'impact des Jeux dans la Francophonie internationale et la Francophonie canadienne, renforcer nos capacités sportives et culturelles, assurer la pérennité des Jeux de la Francophonie, construire et mettre à niveau de sites utilisés pour l'événement, assurer le rapprochement des communautés et augmenter la capacité de la province dans l'organisation d'événements majeurs.

8.1 Impact économique

Un des critères déterminants dans l'organisation d'une manifestation sportive multisport et multiculturelle consiste à évaluer, de façon prévisionnelle, l'activité économique immédiate que l'événement est susceptible de générer dans la ville hôte.

À cette fin, l'Alliance canadienne du tourisme sportif (ACTS) a élaboré un modèle économique qui permet aux Comités nationaux organisateurs d'établir une prévision de l'impact économique que la présentation d'une manifestation sportive est susceptible de générer au sein d'une communauté, tant au niveau régional que provincial. Le Modèle MEETS – Modèle d'évaluation économique du tourisme sportif – est mis à la disposition des membres de l'ACTS. Il permet aux promoteurs de mesurer à l'avance le potentiel d'activité économique que la manifestation peut générer et, par la suite, grâce aux résultats d'une enquête appropriée réalisée pendant la manifestation, d'évaluer dans quelle mesure les prévisions d'impact économique se sont avérées justes.

Selon les résultats fournis par le modèle MEETS 2.0 de l'Alliance Canadienne du Tourisme Sportif sur la base de données actuelles des prévisions des dépenses éligibles, les Jeux de la Francophonie 2021 sont susceptibles de produire un impact économique considérable au Nouveau-Brunswick. Le total combiné des dépenses des visiteurs, des dépenses d'exploitation et des coûts des immobilisations résultant de la tenue des Jeux de la Francophonie 2021 à Moncton/Dieppe a été estimé à 165 millions au Canada, dont 147.9 millions dans la province du Nouveau-Brunswick et 131.9 millions dans les villes de Moncton et Dieppe. L'événement devrait générer un PIB estimé à 95.7 millions au Canada, dont 86.8 millions au Nouveau-Brunswick (activité économique nette), pour 68.5 millions de dollars dans les villes de Moncton et Dieppe. Au total 59.4 millions devraient être payés en traitements et salaires au Canada, dont 54.3 millions au Nouveau-Brunswick dont 44.3 millions dans les villes de Moncton et Dieppe; ce qui permettra de soutenir, selon les estimations, 743 emplois au Canada, dont 680 au Nouveau-Brunswick et 522 dans les villes de Moncton et Dieppe. La manifestation soutiendrait un total de 11.5 millions en taxes.

8.2 Impact sur le développement culturel

Les concours culturels programmés aux Jeux de la Francophonie représentent à la fois une merveilleuse occasion d'apprécier la richesse de la création francophone et une chance formidable pour de jeunes talents de débiter une carrière professionnelle, car les Jeux de la Francophonie servent souvent de tremplin vers la notoriété internationale pour des talents émergents.

Un dispositif d'accompagnement des lauréats est mis en place et plusieurs actions sont menées dans ce sens :

- ◆ par les lauréats eux-mêmes à travers leur engagement et leurs actions;
- ◆ par les États et gouvernements ayant remis des prix, des bourses aux lauréats ainsi qu'à travers des appuis multiformes;
- ◆ par l'OIF à travers, notamment, l'appui de la direction de la diversité culturelle en faveur des artistes lauréats des Jeux: des invitations à d'autres concours culturels de par le monde sont offertes; le site des Jeux dresse les portraits et témoignages de lauréats, ce qui ajoute à leur visibilité internationale.
- ◆ D'autres actions sont régulièrement développées en partenariat avec les opérateurs de la Francophonie, la CONFÉJES et la CONFÉMEN.

Parce que les Jeux de la Francophonie souhaitent aider les jeunes artistes francophones dans leur quête de reconnaissance internationale et que la qualité des productions présentées constitue un moyen de valoriser à la fois les artistes et les cultures locales, la participation aux concours culturels est réservée aux moins de 35 ans et fait l'objet d'une véritable sélection, tant au niveau national qu'international. Ainsi, des experts régionaux désignés par l'Organisation internationale de la Francophonie se rendent dans chaque pays pour valider les sélections nationales avant d'effectuer un choix définitif parmi les artistes proposés par les États et gouvernements. En outre, l'Organisation internationale de la Francophonie soutient au-delà des Jeux l'activité des artistes ou des troupes par des mesures concrètes : édition de recueils de nouvelles, expositions itinérantes, invitation à se produire lors d'événements internationaux tels que les Jeux Olympiques ou le Sommet international de la Francophonie, mise en valeur sur le site internet des Jeux de la Francophonie (www.jeux.francophonie.org).

La tenue des Jeux de la Francophonie au Nouveau-Brunswick permettra donc, d'une part, au public local de s'ouvrir à de nouvelles formes d'art et, d'autre part, aux artistes du Nouveau-Brunswick sélectionnés de s'enorgueillir d'avoir participé au plus grand rassemblement francophone pour présenter leurs œuvres. Cette combinaison créera un engouement dont bénéficieront toutes les associations et clubs œuvrant à la promotion des arts culturels.

Le volet culturel fera mieux connaître les artistes et les interprètes locaux sur la scène internationale et accroîtra la visibilité des artistes et interprètes étrangers. Ce volet permettra également d'améliorer des équipements culturels existants dans la région qui seront des legs importants pour l'ensemble du secteur.

En préparation pour les Jeux, l'Académie jeunesse propose de sensibiliser les jeunes participants à la réalité du milieu culturel. De plus, un projet d'une tournée scolaire a été développé pour que les jeunes de la province s'approprient ces Jeux qui vont se dérouler tout près de chez eux. L'activité « Une école, un pays » sera jumelée à une tournée des Jeux dans les établissements scolaires pour les sensibiliser à leur place dans la Francophonie ainsi que les sensibiliser aux différents volets des Jeux. Cette tournée leur permettra également de proposer leur vision sur la place qu'ils aimeraient prendre lors des Jeux 2021.

Puisque le concours culturel en démonstration en 2021 sera l'improvisation, une trousse d'éducation sur cette discipline sera développée et partagée avec les pays participants. Cette trousse contiendra les informations nécessaires pour initier à cette discipline certains pays qui la connaissent peu. Le Nouveau-Brunswick pourra ainsi partager son expertise développée au cours des années en matière d'improvisation. Cette trousse pourra également servir pour promouvoir cette discipline au sein de la province, tant chez les anglophones que les francophones.

De plus, un projet de marionnettes géantes a été développé afin de sensibiliser les gens à cette discipline peu connue localement et développer une capacité en ce sens. Toute la communauté sera invitée à participer à des ateliers de confection ainsi qu'à une parade lors de laquelle les œuvres seront présentées.

En termes de legs physiques culturels des Jeux, un projet de création d'arts publics dans les municipalités hôtes de Moncton et Dieppe est proposé. Ce projet permettra à des artistes de la région de développer des œuvres d'art qui seront placées à des endroits stratégiques dans les deux municipalités hôtes. Ce projet aura comme objectif d'offrir une expérience unique à de jeunes artistes de la région, notamment les lauréats des éditions précédentes des Jeux.

8.3 Impact sur le développement sportif

L'expérience passée démontre que la tenue d'un événement majeur dans un milieu donné crée un impact important sur le développement des sports au programme et la croissance du nombre d'adeptes toutes catégories, surtout si le Comité organisateur a pris soin de faire en sorte que des programmes d'éducation ou de promotion du sport en question dans les milieux locaux accompagnent la préparation de la tenue de l'événement. La tenue des Jeux de la Francophonie aura un impact important sur le plan de la pratique de l'activité physique et sportive à des fins récréatives.

Le grand public du sud-est du Nouveau-Brunswick, de la communauté acadienne et du reste du Canada, notamment par le truchement de la diffusion des Jeux, sera témoin des performances de sportifs de haut niveau, provenant de pays parfois moins développés que le nôtre et qui arrivent, malgré ces déficiences en équipement, à performer et intégrer le sport de haut niveau à leur vie quotidienne. Ces modèles renforceront

et sensibiliseront davantage la jeunesse, cible privilégiée de ces Jeux, quant à la valeur et l'utilité de la pratique régulière d'un sport comme facteur contribuant à l'adoption d'un mode de vie sain et physiquement actif.

La tenue des Jeux favorisera le développement d'athlètes performants qui deviendront, à leur tour, des modèles pour stimuler les jeunes à la pratique de l'activité physique et sportive et au dépassement de soi. L'événement contribuera au renforcement de la capacité des entraîneurs et des clubs qui fournissent un soutien et un encadrement aux athlètes en développement, et constituera un appui aux politiques gouvernementales visant la promotion de l'activité physique et des sports.

L'événement fournira également l'occasion de recruter de nouveaux bénévoles pour toutes les disciplines sportives présentées et de faire la promotion de ceux-ci au sein de la communauté.

La tenue des Jeux laissera des legs importants en matière de construction et amélioration d'infrastructures sportives et d'acquisition d'équipements (voir section sur les infrastructures et les équipements). Le développement de personnel compétent dans l'administration d'événements sportifs majeurs sera également un legs important pour la région.

Plusieurs projets avec un impact positif sur le développement sportif seront mis de l'avant avant et pendant les Jeux. À titre d'exemple, un projet afin de former et certifier des entraîneurs et officiels sportifs féminins en amont des Jeux est proposé. Ce projet vise à accroître la participation des femmes dans le sport, particulièrement aux postes d'entraîneuses et d'officielles au sein de la Francophonie dans des disciplines sportives inscrites à la IX^e édition des Jeux. De plus, un programme éducatif pour les jeunes néo-brunswickois est proposé. Ce projet d'Académie jeunesse permettra aux jeunes participants âgés de 16 à 18 ans de participer et de vivre une expérience unique en discutant des réalités du système sportif et du monde culturel et patrimonial au Nouveau-Brunswick.

Finalement, un fonds de développement du sport est proposé avec comme objectif de soutenir des fonds existants pour assurer le développement du sport dans la région et la province. Encore ici, ces fonds seront destinés à la jeunesse.

8.4 Retombées éducationnelles et récréatives

La présentation du plus grand événement sportif et culturel francophone au monde est susceptible de soulever l'intérêt de toute la communauté hôte. Une telle situation pourrait fournir l'occasion de lancer, avec la collaboration des partenaires des milieux de l'éducation, de la santé, et du sport et de la culture de la province du Nouveau-Brunswick et de l'Acadie, des programmes éducatifs dans les écoles qui viseront la poursuite d'objectifs pédagogiques particuliers auprès des élèves.

Les projets d'Académie jeunesse et la tournée scolaire sont des projets qui développeront des programmes éducatifs dans les écoles et avec des jeunes d'âge scolaire. Ces activités sensibiliseront les participants aux milieux culturel et sportif tout en leur ouvrant les yeux à la Francophonie. Ces activités seront également d'excellentes opportunités de sensibiliser ces jeunes à la venue des Jeux et de l'impact que peut avoir une telle activité majeure sur la région hôte.

8.5 Retombées financières

Bien que le CIJF n'indique dans aucun de ses textes la possibilité de laisser un legs financier tangible à la communauté organisatrice, c'est une mentalité maintenant bien établie auprès des organisateurs d'événements majeurs que la tenue d'événements internationaux doit immanquablement laisser un legs financier. En plus d'avoir des retombées économiques importantes pour la région et la province, il est important que les Jeux puissent bénéficier aux jeunes qui pourront poursuivre la pratique sportive et culturelle.

Un fonds de développement des sports et de la culture est proposé avec comme objectif principal de soutenir des fonds existants qui appuient des initiatives sportives et culturelles dans la région. Ces fonds sont nécessaires pour assurer la pérennité de certaines initiatives locales, régionales et provinciales qui contribuent activement aux objectifs poursuivis par les Jeux. Le CNJF s'engage aussi à ce que tout surplus financier soit versé au fonds de développement.

8.6 Retombées en infrastructures

La tenue d'un événement comme les Jeux de la Francophonie 2021 à Moncton et Dieppe est une opportunité de développer et mettre à niveau des infrastructures sportives et culturelles dans notre région. Les retombées en infrastructures de cet événement permettront à notre région de consolider sa réputation comme centre événementiel des provinces atlantiques et la mettra en pôle pour attirer d'autres événements majeurs tels les Jeux du Canada en 2029.

Plus spécifiquement, voici, pour chacune des compétitions et concours, l'héritage prévu en installations:

- ◆ Athlétisme :
 - Construction d'une piste d'entraînement pour l'athlétisme à Dieppe dans le complexe qui inclura deux terrains synthétiques de football (soccer). Cette nouvelle installation donnera une infrastructure importante pour la communauté et les écoles avoisinantes.
 - Mise à niveau des pistes de compétition et échauffement d'athlétisme au Stade de Moncton 2010. Il y aura aussi des mises à niveau des diverses aires de lancers et sauts.
 - Installation d'un ascenseur allant du rez-de-chaussée au troisième étage et abaissement du trottoir à l'entrée du stade. Ces deux projets serviront à améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- ◆ Basket-ball :
 - L'acquisition de surfaces de jeux répondant aux normes internationales et de paniers amovibles.
- ◆ Danse :
 - Achat de trois tapis de danse qui bénéficieront aux diverses écoles de danse de la région après les Jeux.
- ◆ Improvisation :
 - Achat de bandes de hockey et de l'équipement nécessaire pour construire l'arène de jeux.

- ◆ Judo :
 - Achat d'aires de compétitions, d'échauffement et entraînement pour la compétition. Ces achats permettront au club local de bénéficier d'équipements de qualité pour des compétitions futures.
- ◆ Lutte libre :
 - Achat d'aires de compétitions, d'échauffement et entraînement pour la compétition.
- ◆ Lutte africaine :
 - Construction d'une arène de compétitions et d'une aire d'échauffement pour la lutte africaine à l'Université de Moncton. Après les Jeux, l'arène de compétitions sera transformée en terrain de volley-ball de plage pour les étudiants.
- ◆ Soccer :
 - Construction d'un terrain synthétique avec un pavillon à Moncton et la construction de deux terrains synthétiques avec un pavillon à Dieppe. Comme mentionné ci-haut, les deux terrains synthétiques feront partie d'un complexe qui inclura une piste d'entraînement pour l'athlétisme. Ces projets permettront aux villes de Moncton et Dieppe d'offrir des installations de niveau national à la communauté de football (soccer) grandissante.
- ◆ Tennis :
 - Mise à niveau des 8 terrains de tennis au Parc du Centenaire de Moncton.
- ◆ Village de la Francophonie :
 - Développement d'un site événementiel au Centre multigénérationnel de Dieppe pour le Village de la Francophonie.

8.7 Retombées en équipements

La tenue des Jeux de la Francophonie nécessitera l'acquisition de nouveaux équipements appropriés aux compétitions sportives et concours culturels concernés. Ces équipements sportifs permettront, par la suite, de répondre plus efficacement aux clientèles visées, que ce soit au niveau de l'élite ou bien récréatif. Les équipements achetés pour les concours culturels seront également disponibles après les Jeux afin d'améliorer les infrastructures dans la région et d'assurer des prestations culturelles de plus grande qualité.

Le CNJF investira plus de 1 million de dollars en équipements sportifs et culturels qui, après la réalisation des Jeux, seront distribués aux associations et clubs locaux. Certaines pièces d'équipements majeures sont mentionnées dans la section des retombées en infrastructures, comme l'achat d'aires jeux pour le basket-ball et le sport de combat, mais le CNJF devra aussi acheter des tableaux de pointage, équipements de chronométrage et l'achat d'équipement spécifique pour les sites culturels. Ces legs permettront à la région de devenir un endroit prisé par les athlètes et artistes néo-brunswickois pour développer leurs capacités respectives. De plus, l'amélioration des infrastructures et des équipements placera Moncton et Dieppe en meilleure position pour accueillir des événements majeurs sportifs et culturels au cours des prochaines années.

8.8 Retombées promotionnelles

La présence de plus de 3 000 athlètes, artistes et accompagnateurs provenant de plus de 50 pays francophones, de nombreux médias internationaux, de dirigeants de premier plan, tous venus non seulement pour assister aux événements culturels et sportifs des différents pays engagés, mais aussi pour découvrir tout ce que l'Acadie et le Nouveau-Brunswick peuvent offrir, contribuera à accroître la réputation d'accueil de la région et son potentiel touristique.

Les Jeux de la Francophonie vont constituer une nouvelle fenêtre de visibilité, particulièrement par le truchement:

- ◆ de la télédiffusion de l'événement à travers le monde (plus de 500 millions de téléspectateurs);
- ◆ de la webdiffusion via le site web du CNJF;
- ◆ de la promotion internationale via l'OIF;
- ◆ de la promotion régionale et provinciale de l'événement par le biais des médias (journaux, radio, télévision) et des panneaux d'affichage afin de sensibiliser la population en général;
- ◆ de la parution de nombreux articles de presse avant, pendant et après l'événement dans les revues spécialisées et dans les journaux;
- ◆ d'une promotion via les réseaux sociaux, notamment Facebook et Twitter.

Ces Jeux seront dans la lignée de l'accroissement médiatique enclenché à Nice et poursuivi à Abidjan, tant au niveau d'internet et de la presse écrite qu'au niveau de la radio et de la télévision. Une mobilisation et une médiatisation nationale et internationale imposées selon un plan média déterminé et accepté par toutes les parties prenantes permettront le rayonnement des villes de Dieppe et Moncton, du Nouveau-Brunswick, du Canada et de la Francophonie au niveau international.

La couverture médiatique télévisuelle aux normes internationales et la programmation d'images en direct telles que réalisées lors des grands événements sportifs et culturels de cette envergure seront la meilleure vitrine dont la communauté hôte puisse rêver.

Un projet important proposé en matière de legs est sans contredit le projet de Médias jeunesse 2021. Ce projet aura pour objectif de recruter des journalistes en herbe provenant de la Francophonie et de les encadrer pour assurer une couverture médiatique et électronique qui soit adaptée à la population jeunesse. Ces participants vivront une expérience unique formatrice qu'ils pourront ramener dans leur région ou pays respectif suite à la clôture des Jeux.

8.9 Retombées en expertise culturelle, sportive et organisationnelle

Le CNJF souhaite profiter de la tenue de cette manifestation pour recruter, former, informer et engager un grand nombre de bénévoles qui acquerront ainsi l'expertise et l'expérience dans l'organisation de manifestations internationales et qui seront disponibles pour de futures manifestations.

La province du Nouveau-Brunswick possède déjà une expertise reconnue en matière d'accueil de manifestations sportives et culturelles d'envergure. À titre d'exemple, des milliers de bénévoles ont participé depuis plusieurs années à la tenue d'événements nationaux et internationaux et ont prouvé la capacité de la collectivité à accueillir des événements internationaux et à en faire des succès. Cette expertise jumelée à un choix judicieux des sites de compétitions sportives et des concours culturels devrait procurer un environnement de haute qualité aux participants des Jeux de 2021. Cet environnement incitera les athlètes et artistes à se surpasser, de même que d'y vivre une expérience de vie inoubliable.

La tenue des Jeux de la Francophonie en 2021 va venir renforcer et permettre de partager avec un plus grand nombre de personnes cette expertise locale au chapitre de la planification, de l'organisation et de la tenue d'événements majeurs ainsi que de la capacité de transfert de cette expertise à d'autres organisations chargées d'organiser d'autres événements sportifs et culturels. Ainsi, le CNJF s'adjoindra des experts canadiens qui transféreront leur savoir au plan local : directeurs de rencontre, statisticiens/rechercheurs, annonceurs/présentateurs, etc. En conséquence, les membres recrutés par le Comité national organisateur consolideront leur expertise en tenue de futurs événements majeurs. De plus, cet événement contribuera à l'enrichissement de plusieurs centaines de membres du Comité organisateur et des milliers de bénévoles; tous pourront vivre une expérience extraordinaire et seront enclins à participer à d'autres événements dans le futur.

L'organisation des Jeux 2021 fera appel à un nombre important de bénévoles dans la région. Plus de 5 000 bénévoles seront nécessaires pour assurer le succès des Jeux. Les bénévoles seront recrutés et affectés à diverses tâches avant et pendant les Jeux. Ces derniers seront formés afin de bien comprendre le contexte et le déroulement des Jeux ainsi que le rôle qu'ils doivent y jouer. Au terme des Jeux, cette cohorte de bénévoles formés représentera la prochaine génération de bénévoles qui pourra contribuer au succès d'événements d'envergure, tant culturels que sportifs dans la région.

En termes de projets liés aux retombées en expertise culturelle, sportive et organisationnelle, un guide d'organisation d'événements en Francophonie est proposé. Ce guide sera conçu pour donner aux intervenants de la Francophonie impliqués dans l'organisation des prochains Jeux de la Francophonie ou d'événements similaires des documents de référence, des gabarits, des modèles et des meilleures pratiques pour les aider dans l'organisation de ce type d'événement d'envergure.

8.10 Retombées écologiques, environnementales et de développement durable

À l'instar des comités organisateurs de nombreuses manifestations sportives internationales partout dans le monde, qui répondent à l'appel d'une plus grande sensibilisation de la population aux impératifs de protection de l'environnement et à la promotion du développement durable, le Comité national organisateur des Jeux de la Francophonie se dotera d'une stratégie afin de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour que l'événement soit le plus écologique possible.

Un plan détaillé quant aux actions menées devra être établi dans les plus brefs délais afin de pouvoir l'arrimer aux différents publics participants aux Jeux.

La présentation d'activités de développement, dont celle sur le développement durable et la création numérique, renforcera également la volonté du Comité national organisateur dans ses efforts pour la protection de l'environnement. Issues d'une rigoureuse sélection nationale et internationale, les créations présentées lors de ces activités en tant que produits matérialisés (prototype ou produit final) doivent mettre

en lumière l'aspect pratique et utile du produit ainsi que le potentiel et la stratégie de développement durable auprès du public cible. Les ateliers, lieux de convivialité et d'échanges étant accessibles au public, aux concurrents culturels et sportifs, permettront des échanges privilégiés avec leurs créateurs.

Ainsi, à leur manière, les Jeux de la Francophonie contribueront à la sensibilisation du public à la nécessité de protéger le milieu naturel dans lequel nous vivons et à l'adoption de comportements encore plus respectueux envers l'environnement.

Un plan d'action sera développé avec des cibles précises en matière d'écoresponsabilité à atteindre lors des Jeux. À cet effet, le CNJF tentera d'obtenir la norme ISO20121.

De plus, un guide écoresponsable sera proposé afin d'aider les organisateurs d'événements majeurs à réduire leurs impacts sur l'environnement et la société. Le guide touchera à l'impact des activités liées à la tenue d'événements et l'intégration des principes de développement durable dans la gestion de tels événements. Ce guide proposera également de bonnes pratiques écoresponsables dans l'organisation des Jeux qui seront pertinentes pour les prochains Jeux ainsi que tout autre événement d'envergure tenu dans la région.

Le CNJF espère également pouvoir planter des arbres dans les deux communautés hôtes pour réduire les gaz à effet de serre créés pendant les Jeux.

8.11 Retombées d'intégration

L'organisation et la tenue des Jeux de la Francophonie en 2021 doivent représenter un véritable « projet de société » destiné non seulement à promouvoir le sport et la culture francophone, mais aussi à mobiliser l'ensemble de la collectivité et à favoriser le rapprochement des communautés dans la collectivité.

Enjeu d'avenir pour la culture francophone, les Jeux de la Francophonie le sont aussi et avant tout pour la jeunesse locale en lui offrant une possibilité de rencontres, d'enrichissement, de stimulation collective et d'expression de sa vitalité culturelle. Les Jeux de la Francophonie sont vecteurs de cohésion sociale par l'identification de l'ensemble de la jeunesse à l'élite culturelle. Ces Jeux représentent un carrefour de rencontres, un brassage de la jeunesse francophone dans toute sa diversité. Des actions seront menées afin de favoriser l'interaction entre les jeunes talents et la jeunesse acadienne de manière variée, festive et populaire afin de susciter et mettre en scène les occasions de rencontres entre les jeunes sportifs et les jeunes artistes d'ici et d'ailleurs.

La tenue de cet événement donnera la possibilité d'impliquer des représentants de communautés sportives et culturelles afin de créer un carrefour d'échanges pour accompagner les participants venus de l'extérieur et organiser des activités pour les mettre en contact avec la communauté culturelle de leur pays (si installée au Nouveau-Brunswick). Ainsi, des jumelages entre ces communautés implantées et les délégations présentes permettront d'augmenter les échanges, mais aussi d'agrémenter et faciliter leur séjour. En ce sens, la présence de nombreux bénévoles en tant qu'agents de liaison aux délégations sera un atout non négligeable dans l'intégration des valeurs communautaires, tel un trait d'union entre les délégations et le milieu acadien.

Plusieurs organisations culturelles, sportives multiculturelles et communautaires ainsi que des entreprises de la région seront invitées à s'associer au Comité national organisateur pour faire de l'événement un succès au plan sportif, au plan culturel, au plan de l'accueil des participants et de leurs accompagnateurs de quelque 50 pays francophones.

Plusieurs projets proposés avant et dans le cadre des Jeux auront des retombées d'intégration. À titre d'exemple, les projets de tournées scolaires et Académie jeunesse regrouperont des jeunes francophones, autochtones, francophiles et avec un handicap. Ces projets seront des occasions uniques d'échanges et contribueront à l'intégration des différents groupes.

La formation des bénévoles inclura des modules spécifiques sur la sensibilisation à la diversité culturelle qui pourront servir aux rapprochements des diverses communautés une fois la manifestation terminée.

Le CNJF mettra sur pied un comité sur l'engagement communautaire qui aura pour rôle d'informer et de lier les multiples acteurs des diverses communautés (anglophone, francophone, LGBTQ+, autochtones, nouveaux arrivants, etc.) pour qu'ils s'approprient l'événement et contribuent activement à son succès.

Une formation sur la mobilisation et la participation citoyenne est proposée pendant les Jeux aux participants afin de les inciter à s'engager dans une démarche citoyenne ou un projet communautaire. L'objectif sera de guider ces jeunes à travers une action qu'ils souhaiteraient mettre en place collectivement avec d'autres jeunes dans les milieux qu'ils fréquentent.

De plus, le projet de la cohorte 2021 de l'Université de Moncton qui regroupe quinze jeunes provenant des pays de la Francophonie qui seront appelés à contribuer à l'organisation des Jeux lors de leur organisation a déjà été entamé. Ces étudiants issus de l'ensemble de la Francophonie seront d'importants ambassadeurs pour leurs pays d'origine et contribueront activement au succès des Jeux.



9.0 SYNTHÈSE DU PLAN D'AFFAIRES





9.1 Les objectifs du Plan d'affaires

Le plan d'affaires a été réalisé par le Comité national organisateur des IX^{es} Jeux de la Francophonie (CNJF) – Moncton et Dieppe 2021, avec l'appui des firmes *Organisports Consultants inc.*, OMR Project, Musique Guivio, CBCL et Viridis, dans le but de fournir aux villes de Moncton et de Dieppe, ainsi qu'aux gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada, des données techniques et logistiques indispensables à la tenue de l'événement.

Ce *Plan d'affaires* a également pour but de fournir des éléments complémentaires au dossier de candidature des Jeux 2021, conformes aux critères des gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada pour l'analyse d'une demande de financement d'un événement d'envergure tel que les Jeux de la Francophonie.

9.2 Moncton et Dieppe, capitales mondiales de la francophonie en 2021

La Francophonie compte aujourd'hui plus de 274 millions de parlants français, ce qui en fait la deuxième langue la plus apprise au monde. Ce nombre passera à près de 800 millions de locuteurs d'ici 2050, selon les prévisions.

La Francophonie est la seule organisation gouvernementale internationale au sein de laquelle le Nouveau-Brunswick siège de plein droit depuis 1977, au même titre que les 84 membres et observateurs que l'Organisation internationale de la Francophonie regroupe aujourd'hui.

Elle représente une zone d'influence importante pour les États et gouvernements qui la composent. Le premier ministre, les ministres, les fonctionnaires et autres experts du Nouveau-Brunswick ont ainsi accès, grâce à la Francophonie, à une plateforme représentant :

- ◆ 40 % des membres des Nations Unies (78 des 193 États);
- ◆ 61 % des membres de l'Union européenne (17 des 28 États);
- ◆ 56 % des pays que compte le continent africain (31 des 55 États) à travers l'Union africaine.

Le français sera demain la langue du développement de la jeunesse africaine. Cette adhésion à la Francophonie confère au gouvernement du Nouveau-Brunswick la possibilité de développer des partenariats et de promouvoir son potentiel sur la scène internationale dans les domaines technologique/télécommunication, éducatif, culturel, sportif et économique, pour ne nommer que ceux-là. Car, rappelons-nous, le développement économique et technologique en cours en Afrique est en croissance (PIB à 3 % en 2017 et prévision de 3,7 % en 2018, voire même 5,4 % en 2017 et 5,8 % en 2018 en Afrique de l'Est). Se référer à la section 6.7.2 portant sur le Village de la Francophonie pour apprécier ces opportunités.

Le Nouveau-Brunswick a une relation particulière avec le monde francophone. En effet, outre le fait que la province est la seule officiellement bilingue au Canada, elle peut aussi se prévaloir d'avoir été l'hôtesse des plus grandes manifestations francophones internationales des pays ayant le français en partage. Ainsi, en 1999, le VIII^e Sommet de la Francophonie fut brillamment organisé sur le même territoire où les IX^{es} Jeux de la Francophonie verront le jour en 2021. Le Nouveau-Brunswick fut également l'hôte de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFÉJES) en 1987, de la Conférence des ministres de l'Éducation nationale (CONFÉMEN) en 2008 et prochainement en 2018.

À la suite du processus de candidature, le Nouveau-Brunswick, avec Moncton et Dieppe, a acquis l'honneur d'accueillir à nouveau la grande communauté internationale de la Francophonie, soit environ 3 000 jeunes, pendant près de deux semaines à l'été 2021, à l'occasion de la plus grande manifestation sportive et culturelle jamais organisée à l'est de Montréal. Ce qui confirme l'engagement constant du gouvernement du Nouveau-Brunswick en direction des jeunes, qui n'est plus à prouver en Francophonie.

La liste des étapes réalisées depuis la nomination du Nouveau-Brunswick comme hôte des IX^{es} Jeux de la Francophonie se trouve en section 1. Les étapes subséquentes sont identifiées aux sections 5.1 et 5.2.

9.3 Les Jeux de la Francophonie

Créés en 1987 par les chefs d'État et de gouvernement lors du 2^e Sommet de la Francophonie tenu à Québec en présence du Nouveau-Brunswick, ce qui en fait un des fondateurs, les Jeux de la Francophonie sont synonymes de rencontres, d'ouverture et d'échanges. Ils associent disciplines sportives et culturelles pour témoigner de la solidarité francophone entre jeunes. Ils sont une formidable vitrine pour l'apprentissage du dialogue des cultures en adéquation avec les valeurs du peuple acadien pour qui langue française, culture, excellence, diversité, solidarité et paix sont indissociables.

Traditionnellement, la sélection des équipes du Nouveau-Brunswick et du Canada était basée sur l'excellence et non sur l'appartenance linguistique. Des athlètes et des artistes, dont la langue première n'est pas le français ou qui ne le parlent pas, ont participé à tous les Jeux de la Francophonie depuis la première édition de 1989. Pour plus de détails, voir annexe 17.

En fait, les Jeux de la Francophonie ont contribué au rapprochement entre les deux communautés de langues officielles du Nouveau-Brunswick depuis leur création et ont été une occasion de célébrer à l'étranger leur appartenance à la Francophonie. C'est dans ce contexte d'ouverture sur le monde et les valeurs de la Francophonie que la jeunesse du Nouveau-Brunswick aura l'occasion de célébrer ensemble cette fierté sur son propre territoire en 2021.

Les Jeux de la Francophonie ont la particularité d'être accueillis au moins une fois sur deux dans un pays en développement, symbolisant la solidarité entre peuples francophones, permettant ainsi aux pays du Sud de perfectionner et mettre en valeur leurs capacités organisationnelles ou d'améliorer leurs infrastructures, alors que la quasi-totalité des compétitions internationales se déroule dans des pays du Nord ou « développés ».

Régies par les règlements des fédérations internationales, les épreuves sportives sont intégrées au calendrier des fédérations et les résultats des compétitions sont enregistrés et publiés par celles-ci. Au niveau culturel, les Jeux représentent l'opportunité pour de jeunes artistes de faire valoir leur travail, l'objectif étant d'inciter les professionnels du monde des arts à venir aux Jeux pour rencontrer ces talents.

Le choix de ces disciplines est fondé sur le respect de la parité hommes-femmes et de l'équité des chances entre les participants des différents pays francophones.

- ◆ Sport : Athlétisme (incluant handisport), basketball (uniquement féminin), football/soccer (uniquement masculin), lutte libre et lutte africaine, judo, tennis de table et un sport en démonstration, à savoir le tennis;
- ◆ Culture : Arts plastiques et visuels (peinture, sculpture/installations, œuvres collectives), arts de la rue (collectif pluridisciplinaire : hip-hop, marionnettes géantes, jonglerie avec ballon), chanson, contes et

conteurs, danse de création, littérature (nouvelle), photographie et une discipline de démonstration, l'improvisation;

- ◆ Activités de développement : Création écologique et Création numérique;
- ◆ Animations et Cérémonial : Village de la Francophonie sur les terrains du centre multigénérationnel de Dieppe, Cérémonie d'ouverture au Stade de Moncton, Cérémonie de clôture et Gala des Lauréats regroupant les médaillés des concours culturels au tout nouveau Complexe centre-ville de Moncton qui ouvrira ses portes en 2018.

Pour plus d'informations, se référer à la section 2.

9.4 Pays d'accueil des huit premières éditions des Jeux

- ◆ Maroc : Casablanca/Rabat 1989 (38 délégations nationales);
- ◆ France : Paris 1994 (45 délégations);
- ◆ Madagascar : Antananarivo 1997 (30 délégations);
- ◆ Canada : Ottawa/Hull 2001 (51 délégations);
- ◆ Niger : Niamey 2005 (44 délégations);
- ◆ Liban : Beyrouth 2009 (40 délégations);
- ◆ France : Nice 2013 (54 délégations);
- ◆ Côte d'Ivoire : Abidjan 2017 (43 délégations).

9.5 Un projet mobilisateur et rassembleur

La tenue des Jeux de la Francophonie de 2021 vise à mettre sur pied un véritable projet mobilisateur et rassembleur.

Le programme proposé affiche une touche distincte avec les éditions précédentes, dans le sens où la programmation traditionnelle sera accompagnée d'activités éducatives hors compétition, axées autour de la participation citoyenne des jeunes, de la participation des femmes et des jeunes filles à la pratique et aux métiers du sport dans un cadre écoresponsable.

9.6 Le Comité national organisateur

Le Comité national organisateur des Jeux de la Francophonie a déjà été mis sur pied afin de préparer et de présenter l'événement qui aura lieu du vendredi 23 juillet au dimanche 1^{er} août 2021²⁵. Le comité de direction du CNJF est déjà en place; ses bureaux sont situés à la Place Assomption Vie à Moncton.

La structure du Comité national organisateur des Jeux de la Francophonie est constituée de deux entités : d'une part, une structure politique de gouvernance et, d'autre part, une structure opérationnelle. Pour plus d'informations, se référer à la section 4 et à l'annexe 8.1.

²⁵ Les dates ne sont pas connues du public au moment de la rédaction de ce plan d'affaires.

9.7 Les sites

Choisis selon des critères de qualité, de proximité des lieux d'hébergement et d'accessibilité, dix sites de compétitions, cinq sites d'entraînement distincts²⁶, six sites de concours culturels, deux sites distincts²⁷ pour les ateliers/répétitions, soit 23 sites au total, seront aménagés pour recevoir les compétitions sportives, concours culturels et activités de développement inscrits au programme des Jeux de la Francophonie de Moncton et Dieppe.

Un objectif important dans la sélection des sites de compétitions consistait à éviter une trop grande dispersion de l'événement et, donc, l'emphase a été mise sur leur regroupement afin que les participants, les médias et les spectateurs puissent se déplacer facilement d'un site à un autre, créant ainsi une ambiance plus conviviale. 83 % des sites se tiennent à l'intérieur des zones 1 à 4²⁸ ci-dessous.

- ◆ Zone 1: Université de Moncton : site de la « *Place du Village des Jeux* », de compétitions, d'entraînement, de répétitions et d'ateliers;
- ◆ Zone 2: Centre-Ville de Dieppe : site de compétitions, de concours culturels, d'entraînement, de répétitions, d'ateliers et du Village de la Francophonie;
- ◆ Zone 3: Centre-Ville de Moncton : site de concours culturels, du Gala des Lauréats, de la cérémonie de clôture;
- ◆ Zone 4: Zone ouest de Moncton : site de compétitions et d'entraînement;
- ◆ Zone 5 : Sackville : site de l'arrondissement st du Village des Jeux, d'entraînement et de répétitions.

Seuls sont excentrés les sites pour le concours de danse de création situés au Casino du Nouveau-Brunswick, « *l'Arrondissement Ouest du Village des Jeux* » à l'Université Crandall à Moncton et « *l'Arrondissement Est du Village des Jeux* » à Mount Allison, incluant deux sites d'entraînement et un site de répétitions à Sackville.

Pour plus de détails, se référer à la section 6.4.

9.8 Appuis

Les appuis pour la tenue des Jeux de la Francophonie au Nouveau-Brunswick sont nombreux. Pour plus de détails, se référer au volume 5.

9.9 Obligations contractuelles

Le CNJF est tenu contractuellement par le Cahier des charges qui sera signé entre le CIJF et le CNJF en avril 2018. De plus, le CNJF doit respecter les documents suivants :

- ◆ Règle des Jeux de la Francophonie;
- ◆ Statuts et règlements du CIJF;
- ◆ Réglementation des Jeux de la Francophonie;
- ◆ Guide médical.

²⁶ Plusieurs sites sont situés à même les sites de compétitions et/ou entraînement et/ou du Village des Jeux.

²⁷ Voir commentaires ci-dessus.

²⁸ Les sites sont situés à moins de 15 minutes de transport du Village des Jeux (Université de Moncton et Crandall). Pour les participants demeurant à l'Université Mount Allison, la durée du trajet n'excédera pas 45 minutes.

Le document régissant les règles des Jeux de la Francophonie et les manuels techniques pour chaque compétition sportive et concours culturel ainsi que le guide médical sont réédités à chaque édition des Jeux. La version 2021 de ces manuels n'étant pas encore disponible, de nouvelles dispositions pourraient se présenter.

Des ententes en marketing sont également à signer au plus tard en octobre 2018. Pour plus de détails, se référer à la section 9.9.

Rappelons que le Nouveau-Brunswick est un membre actif du Conseil d'orientation, organe délibératif du CIJF.

9.10 Les dépenses ne relevant pas du CNJF

- ◆ Le coût du transport aérien des athlètes, artistes, accompagnateurs est à la charge des États/gouvernements participants. Ces derniers paient des frais d'inscription au CNJF, frais qui avoisineront en 2021, 1,4 million de dollars.
- ◆ Le CIJF prend en charge les dépenses liées à sa programmation, notamment les réunions du Conseil d'orientation du CIJF, les réunions des experts, les missions et déplacements dans le cadre des Jeux, incluant la commission médicale, les éléments de la communication relevant du CIJF, le protocole (médailles et hymnes), les présélections culturelles et sportives, l'édition et la diffusion des textes réglementaires, les coûts des invités du CIJF aux Jeux (transport international, hébergement et restauration), y compris les délégués techniques des fédérations internationales et des présidents des jurys, ainsi que les frais liés à la compilation des résultats.

9.11 Les revenus relevant du CNJF

Selon le Cahier des charges, les revenus du CNJF comprennent:

- ◆ les contributions du pays hôte et/ou de la collectivité organisatrice;
- ◆ les droits d'inscription et des cotisations proportionnelles des États et gouvernements inscrits aux Jeux;
- ◆ la billetterie;
- ◆ les droits d'exploitation commerciale, notamment ceux autorisés par le CIJF (voir restriction en section 9.9);
- ◆ toutes autres contributions de personnes physiques ou morales.

9.12 Les retombées et héritages de l'événement

Il semble clair que la tenue des Jeux de la Francophonie de Moncton et Dieppe en 2021 aura des retombées significatives pour les villes, la province du Nouveau-Brunswick et même le Canada. Sans en faire l'analyse exhaustive, relevons ici les principales retombées:

- ◆ Selon les résultats fournis par le modèle MEETS 2.0 de l'Alliance Canadienne du Tourisme Sportif sur la base de données actuelles des prévisions des dépenses éligibles, les Jeux de la Francophonie 2021 sont susceptibles de produire un impact économique considérable au Nouveau-Brunswick. Le total combiné des dépenses des visiteurs, des dépenses d'exploitation

et des coûts des immobilisations résultant de la tenue des Jeux de la Francophonie 2021 à Moncton/Dieppe a été estimé à 165 millions au Canada, dont 147.9 millions dans la province du Nouveau-Brunswick et 131.9 millions dans les villes de Moncton et Dieppe. L'événement devrait générer un PIB estimé à 95.7 millions au Canada, dont 86.8 millions au Nouveau-Brunswick (activité économique nette), pour 68.5 millions de dollars dans les villes de Moncton et Dieppe. Au total 59.4 millions devraient être payés en traitements et salaires au Canada, dont 54.3 millions au Nouveau-Brunswick dont 44.3 millions dans les villes de Moncton et Dieppe; ce qui permettra de soutenir, selon les estimations, 743 emplois au Canada, dont 680 au Nouveau-Brunswick et 522 dans les villes de Moncton et Dieppe. La manifestation soutiendrait un total de 11.5 millions en taxes

- ◆ Pour la plupart des jeunes, artistes et athlètes, les Jeux de la Francophonie représentent leur premier et plus haut niveau de compétition ou de concours d'envergure internationale jamais atteint. Pour certains, c'est l'environnement où ils et elles tenteront de se surpasser. Pour d'autres, c'est l'occasion d'améliorer leurs talents en vue d'autres compétitions et concours. Pour tous, c'est le privilège d'évoluer fièrement sous leur drapeau national et peut-être même d'accompagner leur hymne national du haut d'un podium. Bref, une merveilleuse occasion d'apprécier la richesse des talents francophones et une chance formidable pour des jeunes de débiter une carrière professionnelle, car les Jeux de la Francophonie servent souvent de tremplin vers la notoriété nationale ou internationale pour des talents émergents.
- ◆ En termes de legs physiques culturels des Jeux, un projet de création d'arts publics dans les municipalités hôtes de Moncton et Dieppe est proposé. Ce projet permettra à des artistes de la région de développer des œuvres d'art qui seront placées à des endroits stratégiques dans les deux municipalités hôtes. Ce projet aura comme objectif d'offrir une expérience unique à des artistes de la région, comme exemple, certains parmi les lauréats des éditions précédentes des Jeux :
 - médaille de bronze/métiers d'art (1989 Maroc);
 - médaille de bronze/chanson (1994 France);
 - médailles d'or/sculpture et de bronze/photographie (1997 Madagascar);
 - médaille d'argent/photographie (2005 Niger);
 - médailles d'argent/littérature, d'argent/sculpture et de bronze/photographie (2017 Côte d'Ivoire).
- ◆ Plusieurs projets avec un impact positif sur le développement sportif pourraient être mis de l'avant avant et pendant les Jeux. À titre d'exemple, un projet destiné à former et certifier des entraîneurs et officiels sportifs féminins en amont des Jeux est proposé. Ce projet vise à accroître la participation des femmes dans le sport, particulièrement aux postes d'entraîneuses et d'officielles au sein de la Francophonie, dans des disciplines sportives inscrites à la IX^e édition des Jeux dont pourront aussi bénéficier des ressortissantes du Nouveau-Brunswick.
- ◆ Un projet d'une Académie jeunesse pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans, ainsi qu'une tournée scolaire, sont des projets qui pourraient développer des programmes éducatifs dans les écoles et avec des jeunes d'âge scolaire. Ces activités sensibiliseront les participants aux milieux culturel et sportif tout en leur ouvrant les yeux à la Francophonie. Ces activités seront également d'excellentes opportunités de sensibiliser ces jeunes à la venue des Jeux et de l'impact que peut avoir une telle activité majeure sur la région hôte.
- ◆ Un fonds de développement des sports et de la culture est proposé avec comme objectif principal de soutenir des fonds existants qui appuient des initiatives sportives et culturelles dans la région. Ces fonds

sont nécessaires pour assurer la pérennité de certaines initiatives locales, régionales et provinciales qui contribuent activement aux objectifs poursuivis par les Jeux. Le CNJF s'engage aussi à ce que tout surplus financier soit versé au fonds de développement.

- ◆ La tenue d'un événement comme les Jeux de la Francophonie 2021 à Moncton et Dieppe est une opportunité de développer et mettre à niveau des infrastructures sportives et culturelles dans la région. Les retombées en infrastructures de cet événement permettront à la région de consolider sa réputation comme centre événementiel et d'entraînement des provinces atlantiques et l'outillera pour attirer d'autres événements majeurs tels les Jeux du Canada en 2029.
- ◆ Les Jeux 2021 pourraient investir plus d'un million de dollars en équipements sportifs et culturels qui, après la réalisation des Jeux, seraient distribués aux associations et clubs locaux. Ces legs permettraient à la région de devenir un endroit prisé par les athlètes et artistes néo-brunswickois pour développer leurs capacités respectives. De plus, l'amélioration des infrastructures et des équipements placera Moncton et Dieppe en meilleure position pour accueillir des événements majeurs sportifs et culturels au cours des prochaines années.
- ◆ Ces Jeux seront dans la lignée de l'accroissement médiatique enclenché à Nice et poursuivi à Abidjan, tant au niveau d'internet, des médias sociaux, de la presse écrite et électronique qu'au niveau de la radio et de la télévision. Une mobilisation et une médiatisation nationale et internationale permettront le rayonnement des villes de Dieppe et Moncton, du Nouveau-Brunswick et du Canada au niveau international. La tenue des Jeux à Abidjan a permis la retransmission auprès de plus de 541 millions de téléspectateurs à travers le monde entier, faisant de l'édition 2017, l'édition la plus suivie. Pour les Jeux à Moncton et Dieppe, 250 journalistes internationaux sont attendus et plus de 300 heures de programmation web/TV sont prévues.
- ◆ Un projet important proposé en matière de legs est sans contredit le projet de Médias jeunesse 2021. Ce projet, inspiré par le projet Radio-Jeunesse 99 et initié en marge du Sommet de la Francophonie de Moncton, aura pour objectif de recruter des journalistes en herbe provenant de la Francophonie et de les encadrer pour assurer une couverture médiatique et électronique qui soit adaptée à la population jeunesse. Ces participants vivront une expérience unique formatrice qu'ils pourront ramener dans leur région ou pays respectif suite à la clôture des Jeux.
- ◆ La tenue des Jeux de la Francophonie en 2021 va venir renforcer l'expertise locale en matière de planification, d'organisation et de tenue d'événements majeurs. Les Jeux 2021 permettront ainsi le transfert de compétences à d'autres organisations chargées d'organiser d'autres événements sportifs et culturels à l'avenir. Ainsi, les employés et bénévoles recrutés par le CNJF consolideront leur expertise en vue de futurs événements majeurs.

Les concours d'activités de développement, dont celle sur le développement durable, renforceront la volonté du Comité national organisateur dans ses efforts pour la protection de l'environnement. Les ateliers, lieux de convivialité et d'échanges étant accessibles au public, aux concurrents culturels et sportifs contribueront à sensibiliser les participants à l'adoption de comportements encore plus respectueux envers l'environnement.

- ◆ Les représentants des communautés sportives et culturelles évolueront au sein d'un carrefour d'échanges et d'activités de mise en contact avec des communautés locales ainsi qu'avec la

communauté culturelle de leur pays (si installée au Nouveau-Brunswick). Ainsi, des jumelages entre ces communautés implantées et les délégations présentes permettront d'augmenter les échanges, mais aussi d'agrémenter et faciliter leur séjour. En ce sens, la présence de nombreux bénévoles en tant qu'agents de liaison aux délégations sera un atout non négligeable dans l'intégration des valeurs communautaires, tel un trait d'union entre les délégations et les communautés du Nouveau-Brunswick.

9.13 Le financement

La tenue des Jeux de la Francophonie à Moncton et Dieppe suppose un financement réparti comme suit:

SOMMAIRE DES REVENUS D'OPÉRATION (Niveau 2)

Réf. Division	Nom division	Argent	Biens et Services	Total	%
91-00-00	GOUVERNEMENTS, INSTITUTIONS, PARTENAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE SITES				
91-01-00	PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX				
91-01-01.	Gouvernements fédéral et provinciaux (opération)	68 500 000\$	11 430 000\$	79 930 000\$	85.1
91-01-02.	Ville de Moncton (opération)	750 000\$	645 000\$	1 395 000\$	1.5
91-01-03.	Ville de Dieppe (opération)	750 000\$	535 000\$	1 285 000\$	1.4
91-01-04.	CODIAC	0\$	863 000\$	863 000\$	0.9
91-01-05.	Placement Carrière	0\$	203 840\$	203 840\$	0.3
91-02-00.	INSTITUTIONS	0\$	1 607 000\$	1 607 000\$	1.7
91-03-00.	PROPRIÉTAIRES DE SITES	0\$	347 000\$	347 000\$	0.5
92-00-00.	COMMANDITES	2 700 000\$	3 323 952\$	6 023 952\$	6.0
93-00-00.	FRAIS D'INSCRIPTION	1 549 125\$	0\$	1 549 125\$	1.7
94-00-00.	AUTRES REVENUS COMMERCIAUX	653 874\$	0\$	653 874\$	0.8
95-00-00.	AUTRES REVENUS	95 000\$	0\$	95 000\$	0.1
TOTAL REVENUS		74 997 999\$	18 954 792\$	93 952 791\$	100

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'OPÉRATION (Niveau 1)

Budget conventionnel

Réf. Division	Nom division	Argent	Biens et Services
01-00-00.	Direction générale	13 963 882\$	203 840\$
02-00-00.	Finances, administration et aspects légaux	1 448 596\$	300 000\$
03-00-00	Ressources humaines et bénévoles	1 586 875\$	0 \$
04-00-00.	Planification stratégique, relations internationales, gouvernementales et communautaires et protocole	885 735\$	5 727 000\$
05-00-00.	Commandites	940 550\$	1 817 202\$

Réf. Division	Nom division	Argent	Biens et Services
06-00-00.	Billetterie et produits dérivés	54 100\$	0 \$
07-00-00.	Communications	902 072\$	550 000 \$
08-00-00.	Médias	76 500\$	0 \$
09-00-00.	Événements préJeux	218 030\$	0 \$
10-00-00.	Événements périphériques	3 122 725 \$	0 \$
11-00-00.	Cérémonies et Gala des Lauréats	3 440 000 \$	0 \$
12-00-00.	Programmation des compétitions et concours culturels	210 000\$	0 \$
13-00-00.	Services connexes	2 141 153 \$	50 000 \$
14-00-00.	Logistique	4 731 085\$	106 750 \$
15-00-00.	Hébergement et alimentation	7 125 156\$	50 000 \$
TOTAL DÉPENSES BUDGET CONVENTIONNEL DES JEUX		40 846 459\$	8 804 792\$

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'OPÉRATION (Niveau 1)
Budget complémentaire

Réf. Division	Nom division	Argent	Biens et Services
20-00-00.	Services policiers	0\$	10 000 000 \$
21-00-00.	Gestion des sites	698 177\$	0 \$
22-00-00.	Village des Jeux	1 729 252\$	0 \$
23-00-00.	Services généraux	10 147 350\$	0 \$
24-00-00.	Technologie	1 591 785\$	150 000 \$
25-00-00.	Télédiffusion	8 227 193\$	0 \$
26-00-00.	Fondation	4 244 116 \$	0 \$
27-00-00.	Contingences	3 156 558\$	0 \$
28-00-00.	Taxes (fédérale, provinciale, municipale et d'hébergement)	4 357 109\$	0 \$
TOTAL AUTRES DÉPENSES NÉCESSAIRES		34 151 540\$	10 150 000 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES OPÉRATIONS		74 997 999\$	18 954 792\$

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATION (Niveau 1)

		Essentiel	Souhaitable	Utile et idéal
1/	Athlétisme	2 826 259 \$	806 000 \$	12 831 \$
2/	Basketball	533 156 \$	114 967 \$	
3/	Football (soccer)	13 180 338 \$	99 137 \$	
4/	Judo et lutte libre	499 842 \$	104 556 \$	6 675 000 \$
5/	Tennis	2 217 179 \$		37 212 \$
6/	Lutte africaine	217 725 \$		
7/	Tennis de table	159 444 \$		
8/	Concours culturels et activités de développement	222 611 \$	82 002 \$	835 818 \$
9/	Village des Jeux et Village de la Francophonie	1 749 364 \$	1 302 435 \$	1 370 000 \$
Total avant taxes		21 605 918 \$	2 509 097 \$	
Taxes		3 240 888 \$	376 365 \$	inclus
Total après taxes		24 846 806 \$	2 885 462 \$	8 930 861 \$
TOTAL GÉNÉRAL		36 663 128 \$		

9.14 L'analyse de risques

La charte budgétaire établie pour les Jeux de la Francophonie de Moncton et Dieppe 2021 prend en compte tous les types de dépenses nécessaires à la tenue des Jeux. Les contraintes sont également énumérées en section 9.15. Pour plus de détails, se référer aux annexes 11.1 et 11.2.

Le Comité national organisateur devra élaborer une approche de mise en marché agressive en vue de générer une partie de ses revenus localement, régionalement et au niveau provincial, en argent comptant ou sous forme de biens et services, s'il espère équilibrer les dépenses dont il est responsable. Le CNJF devra donc, pour équilibrer ses dépenses d'exploitation, compter, outre les contributions des différents niveaux de gouvernement, sur des commandites en argent et/ou en biens et services ainsi que sur les autres revenus qui seront générés durant l'événement, telles la billetterie et les concessions.

Le risque que le CNJF n'atteigne pas son objectif financier pour les commandites est modéré, considérant les revenus, voire même plus important, générés pour d'autres Jeux dans les provinces de l'Atlantique.

9.15 Énumération des contraintes décelables et inconnues

Le Comité national organisateur a pu consulter plusieurs documents du CIJF et ceux des précédents Jeux²⁹. Ce *Plan d'affaires* a été élaboré en tenant compte d'un certain nombre de contraintes:

²⁹ Pour plus de détails, voir l'avant-propos pour la liste des documents consultés.

- ◆ Le Cahier des charges, signé entre le CIJF et le CNJF, ne précise pas certains éléments qui, à cette étape-ci de réalisation, ont déjà fait l'objet de pourparlers et de discussions qui se poursuivront entre le CNJF et le CIJF dans une perspective de contrôle des coûts :
 - Le CNJF a la responsabilité du transport international et local, de l'hébergement, de la restauration et des indemnités des juges/arbitres et jurys internationaux. Cependant, la classe de transport aérien, le coût des indemnités ainsi que le nombre de personnes récipiendaires restent à confirmer.
 - Le CNJF recevra certains guides (guide général d'organisation médicale, guide pharmaceutique et guide de contrôles antidopage) plus tard dans le processus d'organisation. Ceux-ci donneront des directives qui pourraient inclure des obligations supplémentaires, tel que le nombre de tests antidopage à prélever. Le budget prend toutefois en compte les normes respectées dans les manifestations de même envergure.

- ◆ Le CIJF précise qu'il détient les droits pour le marketing, incluant les droits de télévision et les droits de parrainage (commandites) et qu'il peut, s'il le désire, libérer certains droits (commandites nationales) au CNJF. La licence relative à la production et la commercialisation des produits dérivés relève également des droits et prérogatives du CIJF. Le Cahier des charges fait état de trois ententes devant intervenir entre le CIJF et le CNJF en 2018, à savoir :
 - une entente relative aux partenariats privés, dont le mode de répartition des recettes entre le CIJF et le CNJF;
 - une entente relative aux droits de production et de diffusion des images télévisuelles;
 - une entente relative aux produits dérivés.

Le pourcentage de répartition des recettes de l'édition de 2017 étant toutefois connu, le budget prend en compte ce même pourcentage. Cependant, le texte de ces ententes n'est pas encore disponible.

- ◆ Les critères quant à la tenue des compétitions sportives et concours culturels sont décrits ainsi : « Le CNJF doit obtenir du CIJF l'agrément des sites retenus et les aménagements prévus au plus tard le 31 octobre 2019. Ces derniers doivent être réalisés en concertation avec les experts, institutions et/ou opérateurs culturels internationaux concernés désignés par le CIJF. À cet effet, le CIJF organisera une mission de validation des sites en concertation avec les institutions culturelles internationales retenues et les fédérations sportives internationales ». En guise de précaution, les guides de candidature des Jeux, les manuels techniques des éditions précédentes, les avis des opérateurs culturels locaux et des fédérations sportives nationales et provinciales ont été pris en compte pour l'établissement du budget en ce qui concerne ces éléments précis. Cependant, la mission de validation pourrait mener à des précisions qui conduiraient à des coûts supplémentaires importants. À titre d'exemple, une confirmation verbale du CIJF a été donnée pour que la compétition des lancers se fasse à l'extérieur du stade. Si cette décision n'était pas validée par la fédération internationale (IAAF), des coûts d'immobilisation majeurs seraient alors engendrés.

- ◆ La règle des Jeux qui suit précise les responsabilités des organisateurs, notamment en cas d'annulation ou de modifications majeures au Cahier des charges. Ceci correspond aux pratiques courantes pour la réalisation de tout événement de même envergure : « Sauf cas de force majeure, lorsque l'État ou le gouvernement qui a été désigné pour organiser une édition des Jeux décide de ne pas réaliser les Jeux, change la date et/ou le site des Jeux inscrits dans le dossier de candidature, est dans l'incapacité d'accueillir les Jeux ou ne peut pas respecter les conditions de date et de sites mentionnés dans le Cahier des charges, les dépenses effectuées ou engagées par le CIJF en vue de la tenue des Jeux dans le pays

désigné, de même que toute réclamation financière liée à un engagement du CIJF, découlant de l'une des trois raisons citées ci-dessus, sont assumées par cet État ou gouvernement. »

- ◆ Selon le CIJF, le budget conventionnel des Jeux s'élève à 10 millions d'euros (soit environ 16 millions de dollars canadiens), ce qui ne prend pas en compte les dépenses en immobilisations. Sachant que le Canada possède une expérience importante et une excellente réputation en matière d'organisation de Jeux multisports internationaux et que la comptabilisation des dépenses diffère au Canada, il est évident qu'un montant similaire au budget conventionnel recommandé n'est juste pas réaliste. C'est pour ces raisons, ainsi que celles invoquées en section 9.13, que le budget conventionnel pour les Jeux de la Francophonie de Moncton et Dieppe 2021 est évalué à 40 millions de dollars, soit environ 26 millions d'euros.
- ◆ Quoique le Cahier des charges précise que tout dépassement de budget du CNJF est à la charge du pays hôte signataire, cette disposition correspond aux pratiques courantes pour la réalisation de tout événement de même envergure, notamment en cas de déficit.

9.16 Les obligations que le CNJF prévoit ne pas pouvoir respecter

Les obligations du Cahier des charges que le CNJF ne pourra probablement pas respecter dans leur intégralité et dont le CIJF a été informé avant la signature, sont les suivantes:

- ◆ Le Cahier des charges prévoit que plus de 3 000 participants participeront aux prochains Jeux. Cependant, en termes de capacité, les trois villages des Jeux peuvent seulement accommoder 3 000 participants.

9.17 Le plan d'action

Le CNJF devra poursuivre le travail entrepris en se donnant les lignes d'action suivantes:

- ◆ Sensibiliser les principaux acteurs à l'importance de l'événement : en effet, la tenue de l'événement exigera un financement confirmé :
 - de sources fédérale et provinciale tant pour le budget d'opération que celui d'immobilisations;
 - de source municipale, tant pour le budget d'opération, d'immobilisations que pour le budget en biens et services d'opération;
 - des institutions et des propriétaires de sites au niveau d'une contribution en biens et services au budget d'opération.

Afin de favoriser le bon déroulement de ces discussions, dans un climat de discrétion propice à leur aboutissement, il est fortement préconisé de ne pas faire de communication publique relative au *Plan d'affaires* et au budget avant la conclusion des discussions qui seront entreprises entre le Comité national organisateur et ses partenaires.

